

UNE UNITÉ DES FORCES D'ÉLITE DONNE L'ASSAUT À L'APPAREIL Le détournement du Boeing égyptien tourne à la tragédie : au moins 50 otages sont morts

LA VALETTE, MALTE (AFP) — Au moins 50 personnes ont été tuées lors de l'assaut donné hier par des forces d'élite égyptiennes sur l'aéroport de La Valette contre le Boeing 737 d'Egypt Air détourné samedi par cinq pirates de l'air, a annoncé le gouvernement maltais.

À 19h15 GMT, le Boeing a été pris d'assaut par une unité d'élite égyptienne qui s'est introduite par les soutes de l'appareil, a déclaré le porte-parole du gouvernement maltais, M. Paul Mifsud. Toutefois, les pirates ont été alertés par le bruit et ont immédia-

tement lancé leurs grenades sur les passagers, déclenchant un immense incendie, a-t-il dit.

De nombreuses personnes sont mortes asphyxiées par la fumée de l'incendie. Des enfants figurent parmi les victimes, a indiqué M. Mifsud. Selon lui, il n'y aurait que 25 rescapés parmi les occupants présents dans l'appareil au moment de l'assaut. Depuis l'atterrissage de l'avion à Malte, les pirates de l'air avaient libéré 21 personnes, parmi lesquelles 10 étaient blessées. L'une de ces personnes était morte peu après. Selon une

agence de presse américaine, il s'agirait d'une Américaine âgée de 20 ans.

À la suite du détournement du Boeing 737 d'Egypt Air samedi soir entre Athènes et Le Caire, le gouvernement égyptien avait annoncé l'envoi de forces d'élite à La Valette, et un avion de transport militaire égyptien Lockheed C-130 Hercules s'était posé hier en fin de matinée sur l'aéroport maltais.

Selon le porte-parole du gouvernement maltais, 30 à 40 hommes des forces d'élite égyptiennes ont participé à l'assaut. M. Mifsud a déclaré que le gouvernement maltais

dégageait entièrement sa responsabilité de l'opération qui, a-t-il dit, a été entièrement conduite par les unités d'élite égyptiennes.

Pour sa part, le gouvernement américain était prêt à utiliser la force contre les auteurs du détournement du Boeing égyptien avant que les forces d'élite égyptiennes ne donnent l'assaut, a déclaré le département d'État hier.

Bien que les forces américaines n'aient pas pris part à l'opération de sauvetage (des otages), nous avions dit que nous étions prêts

Voir page 8: Boeing

LA CAMPAGNE ELECTORALE

- L'éditorial de Jean-Louis Roy
- Bourassa dit pouvoir réaliser ses promesses
- Hyundai : Johnson insiste, Bourassa nie
- Anjou : peu d'espoir pour les libéraux

— pages 4 et 6

ANDRÉ LÉVEILLÉ AU DEVOIR

La revanche des berceaux pour assurer la survie de la race

PIERRE O'NEILL

La survie de la race canadienne-française est menacée, croit le chef de l'Union nationale, M. André Léveillé, qui préconise une nouvelle revanche des berceaux.

Fraîchement propulsé à la tête de l'UN, M. André Léveillé voit déjà d'innombrables problèmes assombrir l'avenir du Québec. Des préoccupations orientées principalement vers les questions sociales.

À l'instar des chefs des trois autres tiers partis, M. Léveillé a été accueilli la semaine dernière au DEVOIR, pour exposer sa vision du Québec de demain et défendre ses hypothèses de solutions. Il ressort de cet entretien, que M. Léveillé est demeuré attaché aux valeurs du passé et qu'il est réfractaire à tout ce qui peut ressembler de près ou de loin à une évolution social-démocrate de la société.

Au cours de cette entrevue, à laquelle participait le rédacteur en chef, M. Paul-André Comeau, le chef de l'Union nationale s'est

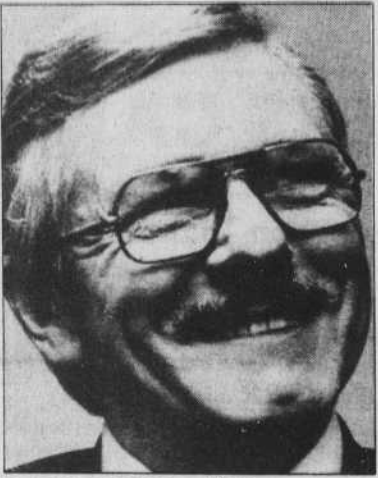
commis dans un long plaidoyer en faveur d'une politique nataliste. L'évolution de la courbe démographique l'amène à croire qu'il n'y aura plus deux, mais une seule nation en l'an 2,000 au Canada et qu'elle sera canadienne-anglaise.

La menace est réelle et la situation est grave, soutient André Léveillé, qui constate avec frayeur l'écroulement de la cellule familiale, ainsi que la crise qui mine l'institution du mariage et la baisse dramatique du taux de natalité. « Nous sommes allés trop loin. Le taux de natalité périclète au point que nous n'assurons plus notre relève ».

Ce n'est pas seulement le fait que la famille québécoise se rapetisse, qui inquiète M. Léveillé, mais encore et surtout la conjugaison de ce facteur avec l'entrée massive au Québec d'immigrants de toutes races. Il voit venir le jour où les Néo-Québécois seront plus nombreux au Québec que les Québécois d'origine.

Le chef unioniste se défend bien d'être xénophobe et il ne veut

Voir page 8: Léveillé



Stationné à l'aéroport de La Valette depuis samedi soir, le Boeing 737 de la compagnie Egypt Air a été pris d'assaut à 19 h 15 GMT, hier, par une unité des forces d'élite égyptiennes. L'opération a fait plus de 60 morts

« GUERRE DES DRAPEAUX »

Joumblatt reconnaît avoir commis une « gaffe »

BEYROUTH (AFP) — M. Walid Joumblatt, chef du Parti socialiste progressiste (PSP, druze) a affirmé hier qu'il avait commis une « gaffe » en déclenchant la « guerre des drapeaux ».

À l'issue d'une rencontre avec M. Nabih Berri, chef du mouvement chiite Amal, au domicile de ce dernier à Beyrouth-ouest, le dirigeant druze a déclaré : « J'ai mal réfléchi à mon action. Elle était prématurée. Cela a coûté très cher à la population de Beyrouth-ouest et à nos relations avec Amal. Les destructions (dans la ville) sont effroyables ».

Il a précisé que l'alliance avec Amal « existait toujours » et que les combats des derniers jours sont « un cas unique ». « Il faut maintenant renforcer le dispositif de sécurité et une main de fer doit s'abattre sur la ville », a-t-il ajouté.

M. Joumblatt a par ailleurs souligné qu'un accord était intervenu avec le mouvement Amal et que désormais il fallait « empêcher toute infraction », précisant : « On exécutera des gens s'il le faut et la peine capitale sera appliquée contre toute personne qui enfreindra les décisions prises ».

Selon lui, il y a actuellement en ville « des collaborateurs (d'Israël) et des intrigants qui sèment la zizanie entre Amal et nous. Il y a même des gangsters et des gens masqués qui arrêtent des gens dans la ville et se livrent à des pillages ».

M. Berri, qui était assis à côté de M. Joumblatt, a acquiescé aux propos du chef druze mais s'est abstenu de toute déclaration.

Des affrontements isolés à la mitrailleuse

Voir page 8: Joumblatt

Moscou ne tarit pas d'éloges sur le sommet de Genève

« Gorbatchev et Reagan ont posé la première pierre d'un dialogue permanent »



Mikhaïl Gorbatchev

MOSCOU (AFP) — L'ensemble de la presse soviétique commentait hier sur un ton positif les résultats du sommet Gorbatchev-Reagan.

La rencontre soviéto-américaine de Genève marque le « départ d'un dialogue permanent », bien que subsistent encore de « grandes divergences sur les questions de principe » entre Moscou et Washington, écrit la Pravda.

Le numéro Un soviétique, M. Mikhaïl Gorbatchev, et le président américain, M. Ronald Reagan, « sont parvenus à une meilleure compréhension de leurs positions respectives » et ils ont ainsi « posé la première pierre d'un dialogue permanent », estime l'organe du Parti communiste de l'URSS.

Pour la Pravda, « le fait que des centaines de millions de personnes dans le monde soient unies par une volonté de barrer le chemin à une conflagration nucléaire ne s'est peut-être jamais manifesté aussi clairement. » « L'ensemble de la conscience de l'humanité, ajoute-t-elle, est unie pour exiger que soit mis fin à la course aux armements et que l'accès de l'espace lui soit interdit ».

Le journal estime que « les efforts visant à éluder (...) la nécessité de mettre un terme à la course aux armements sur terre et sa prévention dans l'espace ont échoué : Les problèmes de la paix et de la guerre ont été au centre de la rencontre ».

Cependant, note la Pravda, « il aurait été irréaliste d'espérer » que les deux parties « puissent parvenir à un accord global en si peu de temps alors que pendant des années certains milieux à Washington ont rejeté l'idée même d'un dialogue constructif ».

L'organe du gouvernement, les Izvestia, estime pour sa part que « bien que les armes soient toujours aussi nombreuses qu'avant la rencontre, la paix est moins menacée grâce à l'effet politique de Genève ».

« La rencontre de Genève, poursuit le journal, a permis une meilleure évaluation des divergences soviéto-américaines et d'éliminer certaines appréciations hâtives à l'égard de l'URSS et de la politique de sa direction ».

De son côté, la Krasna-a Zvezda (Étoile Rouge) souligne que le sommet soviéto-américain « n'a pas permis de résoudre les problèmes les plus importants

Voir page 8: Moscou



Ronald Reagan

LE WEEK-END SPORTIF

LES LIONS CHAMPIONS

Les Lions de la Colombie-Britannique ont mis fin, hier, à une disette de 21 ans sans remporter la coupe Grey en triomphant des Tiger-Cats de Hamilton 37-24, au Stade olympique. Ce sont trois longs jeux qui ont fait la différence dans le match, des passes de touché de 84 et 59 verges de Roy Dewalt à Ned Armour et de 66 verges à Jim Sandusky. Le botteur Lui Passaglia, choisi le joueur canadien du match, a complété le pointage avec cinq placements, trois transformations et un simple. Dewalt a été choisi le joueur offensif par excellence tandis que James Parker a mérité le titre de meilleur joueur défensif.

Page 16

VICTOIRE DU CANADIEN

Le Canadien a complété sa deuxième tranche de 10 matches en l'emportant 4-3, samedi soir, sur les Flames de Calgary. Le Tricolore a ainsi rejoint les Nordiques au 3e rang de la section Admans. Il a toutefois fallu que l'équipe s'ajuste au style des Flames pendant au moins 40 minutes avant de s'assurer de la victoire. Ce sont finalement les buts de Naslund et de Momesso qui ont rompu l'égalité de 2-2 au début de la troisième période. Patrick Roy a été solide dans le filet, repoussant 36 lancers.

Page 15



Dominique Blondeau possède un don de conteuse indéniable. Elle publie depuis 1971. Elle s'est imposée parmi les écrivains importants de sa génération. Elle est également boursière du Conseil des Arts du Canada. Un homme foudroyé est le septième roman de l'auteur.

VIENT DE PARAÎTRE
Collection LITTÉRATURE D'AMÉRIQUE
UN HOMME FOUDROYÉ

Roman
de Dominique Blondeau

aux éditions

QUÉBEC/AMÉRIQUE

tél.: (514) 285-2371

Dans un style remarquable, la romancière Dominique Blondeau nous raconte avec sensibilité l'histoire de Romain, un homme qui a été écrivain, traducteur et grand séducteur... Un homme foudroyé est un roman sensuel, prenant, exigeant certes, mais à ne pas manquer.

324 pages — 18,95\$

Dominique Blondeau
UN HOMME FOUDROYÉ
roman

QUÉBEC/AMÉRIQUE



Le Salon du livre est un succès

JEAN ROYER

Presque tous les éditeurs présents au Salon du livre de Montréal vous le diront : le public achète cette année beaucoup plus de livres que l'an dernier! Que s'est-il passé pour que l'argent circule aussi bien que les visiteurs, Place Bonaventure? Qualité du porte-feuille ou qualité du livre? Intérêt accru du grand public pour le livre ou amélioration du marketing de l'édition et de l'événement?

Il est certes difficile de tirer une conclusion satisfaisante avant la fermeture du Salon mardi. On peut affirmer tout de suite cependant que le huitième Salon du livre de Montréal aura été un succès. Déjà, en fin d'après-midi dimanche, on notait une augmentation de trois pour cent du nombre de visiteurs au Salon. On voyait même dimanche matin à 11 hres une foule se présenter au brunch littéraire de l'Union des écrivains. Il devient évident que la fréquentation du Salon du livre de Montréal s'améliore à chaque année. On prévoit pour ce huitième Salon qu'une foule de 80,000 personnes auront visité le Salon mardi soir prochain.

Non seulement la foule fait sa promenade au Salon mais aussi participe aux diverses activités organisées du côté de l'animation des lieux. Hier après-midi, l'entretien public

animé par Gérard-Marie Boivin sur la scène centrale du Salon a su capter l'intérêt du grand public. Avec ses invités, les écrivains et humoristes Serge Grenier, Sylvie Desrosiers et René-Daniel Dubois, M. Boivin a questionné avec la plus grande pertinence ce rayon trop souvent oublié de notre littérature.

Il faut dire, comme l'a rappelé Serge Grenier de *Croc*, que les livres d'humour sont plus rares au Québec qu'ailleurs. Pour plusieurs raisons qui tiennent à la fois à la petitesse du marché et à la popularité des mass-médias, les humoristes travaillent plus souvent pour la télévision et la radio que pour des éditeurs.

Mais il y a une littérature de l'humour au Québec. Au théâtre et dans le roman, particulièrement. Selon Sylvie Desrosiers, l'auteure de *T'as rien compris, Jacinthe* (Leméac) et humoriste à *Croc*, l'humour s'imisce souvent dans la tragédie, comme chez Michel Tremblay ou Francine Noël (*Maryse*, René-Daniel Dubois, pour sa part, explique que le comique sert souvent d'amorce pour ses pièces, qui finissent par basculer dans la tragédie.

Par contre, ajoute l'auteur de la pièce de l'heure, *Being at home with Claude* (au Quat'Sous), « on vit déjà dans un monde tellement drôle et surréaliste que les spectateurs ont trois mois d'avance sur l'auteur : ils utilisent déjà les mots drôles. Le plus

souvent, les gens ont le sens de l'humour dans leur quotidien ».

Serge Grenier est d'accord : « La vie est très drôle. Il n'y a qu'à regarder l'humour involontaire des politiciens, entre autres ».

Mais nous avons été un peuple drôle, particulièrement dans notre tradition orale. L'humour, qui court les mass-médias, peut-il être littéraire aujourd'hui?

Cette question de Gérard-Marie Boivin obtient une réponse positive. Même si le comique va chercher la réaction « immédiate » du public, comme le rappelle Sylvie Desrosiers, le travail d'écriture de l'humour est tout aussi exigeant. À l'ère électronique, l'humour écrit continue de côtoyer l'humour parlé, note Serge Grenier, qui préfère personnellement l'humour serré de l'écriture. « De toute façon, ajoute l'ex-Cynique, un texte drôle doit être aussi drôle à lire qu'à entendre ». Et pour René-Daniel Dubois, il ne faut pas oublier que « faire rire le public plus de trente secondes, c'est beaucoup de travail de la part de l'écrivain humoriste ».

Un jeune étudiant en théâtre n'a cependant reçu des panelistes qu'une réponse vague à sa question : l'humour fin est-il encore possible sur nos ondes et sur nos scènes? Bien sûr que oui, lui a-t-on répondu en chœur, affirmant tout au moins que l'avenir de l'humour est assuré,

même s'il se passe parfois en bas de la ceinture et à des heures d'écoute pour adultes!

Parmi les principales activités au Salon, notons l'hommage à Jacques Ferron, qui réunissait samedi soir Victor-Lévy Beaulieu, Jean-Claude Germain, Robert Millet (cofondateur du Parti Rhinocéros) et Georges Galipeau. Le lancement des *Lectures* de Jacques Ferron aux journaux et particulièrement au DEVOIR, une publication de VLB Éditeur, avait lieu à la suite de cet hommage. Samedi également, Les Éditions de Mortagne annonçaient la création du Prix Guy-Hoffmann en présence de cet auteur et homme de théâtre. Chaque année, cette maison d'édition primera un roman qui lui sera soumis pour la collection « Métamorphose ».

Par ailleurs, aujourd'hui à 17 h, on dévoilera au Salon du livre le prix du public, attribué à un ouvrage préféré parmi une liste de dix titres populaires en librairie. Puis à 19 h ce soir, la télévision de Radio-Canada enregistrera une émission spéciale de la série *Génies en herbe* où Michel Benoit accueillera une équipe de jeunes aux prises avec une équipe associée à la gastronomie : Juliette Huot, Soeur Berthe, François Dompierre et Benoît Marleau. L'émission veut rester fidèle au slogan du Salon du livre de 1985 : « Des livres, moi j'en devore! »

Selon trois experts canadiens en défense

Le Canada doit rester prudent face aux orientations militaires américaines

JOCelyn COULON

OTTAWA — Devant les changements actuels dans les orientations militaires américaines, le Canada doit faire preuve de prudence élémentaire quant aux dangers à long terme d'un appui à la politique stratégique des États-Unis.

Trois spécialistes des problèmes militaires ont exprimé cette opinion, la semaine dernière à Ottawa, dans leur témoignage devant deux comités examinant la politique de défense du Canada.

M. Michel Fortman, professeur de science politique à l'Université de Montréal, a déclaré que la défense du continent nord-américain n'était pas divisible et que le Canada « constituait le glacis avancé de la défense stratégique américaine ». Pour lui, il n'y a pas d'alternative à une relation de collaboration entre les institutions de défense canadienne et américaine.

« Je pense qu'il n'y a pas de troisième option qui permettrait au Canada de se désengager de cette relation », a-t-il déclaré aux membres du Comité de la Chambre qui étudient le renouvellement de l'accord NORAD.

Pour le professeur Fortman, cette relation a été rentable sur le plan économique et a permis au Canada, dans les années 70, « de donner la

priorité à un certain nombre d'objectifs purement nationaux au détriment de nos dépenses militaires ».

Cette période est révolue, a estimé M. Fortman. Le Canada doit « dissiper tout malentendu au sujet de la nature des rapports de défense que nous entretenons avec nos voisins ». M. Fortman identifie deux éléments de mutation qui obligent à un éclaircissement de notre relation militaire : la révolution technologique et les changements de doctrines militaires.

Pour lui, l'apparition des missiles de croisière, des armes antisatellites et antimissiles (lasers, faisceaux de particules, etc), « offre la perspective d'un système international infiniment plus menaçant qu'il ne l'était il y a 10 ans, mais aussi beaucoup plus exigeant pour ceux qui, comme le Canada, sont liés à la compétition technico-militaire des deux Grands ».

D'autre part, les États-Unis ont, en quatre ans, renversé les « trois piliers de la stratégie nucléaire moderne que sont le concept de révolution nucléaire, le principe du MAD et la pratique du contrôle des armements. Ils les ont remplacé par celui de disparition des armes nucléaires, celui de la survie assurée et celui des relations publiques stratégiques ».

M. Fortman a déclaré que le problème auquel faisait face le Canada, devant ces changements, « se résu-

mait à un choix entre les avantages très concrets que promet une collaboration en matière de défense avec les États-Unis à court terme et les risques incalculables mais éloignés que peut nous faire courir cette même collaboration dans les années 90 ».

Ces avantages économiques devront se monnayer, a estimé M. Fortman. Les Américains demanderont que le Canada soutienne leur politique nucléaire et offre son territoire et son appui technique en vue du déploiement d'armes reliées à la « guerre des étoiles ».

Pour l'amiral canadien à la retraite, M. Robert H. Falls, l'apparition d'armes nucléaires sophistiquées, pouvant servir à des frappes de contreforces (objectifs militaires) et le changement stratégique effectué par Washington (de l'offensive à la défensive), ont des effets déstabilisateurs sur les relations Est-Ouest.

S'adressant aux membres du Comité mixte spécial de la Chambre et du Sénat qui examine le livre vert, le ministre Joe Clark, sur la politique extérieure du Canada, l'amiral s'est montré inquiet des répercussions du programme IDS. « Les Soviétiques n'attendront pas de savoir si la guerre des étoiles fonctionnera. Ils augmenteront le nombre de leurs missiles pour contrer les effets de l'IDS ».

Si les États-Unis et l'Union soviétique se dotent d'une défense antimissile, « l'espace aérien canadien deviendra le champ de bataille du futur », a estimé M. Falls.

L'amiral a déclaré que le Canada devait tout faire, dans sa relation avec les États-Unis, pour montrer son appui à la dissuasion nucléaire telle qu'elle existe présentement et rejeter toute participation à une défense active du continent.

Mme Cynthia Cannizzo, spécialiste des études stratégiques à l'Université de Calgary et qui témoignait devant le même comité, a déclaré que le Canada ne pouvait se permettre le luxe de devenir une forteresse coupée du monde comme le suggère certains groupes. « Cette attitude nous ferait perdre toute influence auprès des alliés. De plus nous pourrions devenir une extension des États-Unis, car nous n'aurions plus la possibilité de former des coalitions avec les pays d'Europe pour contrer les politiques militaires américaines ».

Pour Mme Cannizzo, le moment est venu pour le gouvernement canadien de reprendre l'initiative de paix de M. Trudeau. « Au moment où les relations Est-Ouest se détendent, le Canada doit jouer son rôle de médiateur. Pas seulement entre les deux Grands, mais aussi chercher à nouer des contacts étroits avec les autres pays de l'Est ».

FÉMININ PLURIEL

Les femmes lisent plus que les hommes et celles sur le marché du travail plus que les premières

RENÉE ROWAN

LES femmes lisent plus que les hommes, et celles qui sont sur le marché du travail lisent encore plus que les travailleuses à la maison.

Les femmes dites actives lisent plus que les autres de tous les genres de publications : quotidiens, revues, livres. Elles assistent plus souvent à des spectacles à caractère artistique, elles fréquentent plus souvent les boutiques d'artisanat, les salons ou les expositions d'art ou d'artisanat et les librairies.

Les hommes assistent plus souvent que les femmes aux événements sportifs et leurs habitudes de lecture s'orientent plus vers des ouvrages d'information.

C'est ce qui ressort d'une étude effectuée par Marie-Charlotte de Koninck pour *Chiffres à l'appui*, le bulletin du service de la planification, des politiques et de la recherche du ministère des Affaires culturelles du Québec. Mme de Koninck tire ses données d'une enquête CROP réalisée en 1983 sur le comportement culturel des Québécois.

Cette étude, publiée dans la dernière livraison du bulletin, vise à dresser un profil des tendances manifestes du comportement culturel des femmes au Québec, précise l'auteure.

Ce n'est pas seulement au niveau du choix de l'imprimé que l'on observe une variance des habitudes entre les sexes, mais aussi au niveau des genres. Les revues intimistes, touchant la per-

sonne, le milieu de vie et la mode, et les revues d'actualité représentent l'essentiel du champ de lecture de revues chez les femmes. On constate une plus grande diversification et une répartition plus égale entre les genres chez les hommes.

Le profil du comportement des femmes qui travaillent confirme ce goût prononcé pour les revues et magazines avec toutefois une diminution de la consommation de l'écrit intimiste au profit de celui sur l'actualité. Mme de Koninck attire ici l'attention sur une transformation du comportement « féminin » à travers celui de la femme sur le marché du travail.

L'enquête CROP a permis de constater que dans l'ensemble de la population, à mesure qu'augmentait la scolarité et le revenu, la lecture de revues intimistes diminuait systématiquement et la lecture de revues d'actualité augmentait. L'évolution des femmes vers une formation scolaire plus poussée et leur insertion plus avant dans la vie économique expliquant ce glissement en faveur d'une plus grande consommation de revues d'actualité chez les femmes actives.

Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à lire des romans, des biographies, des essais, de la grande littérature et même des ouvrages sur le bricolage, la cuisine ou l'artisanat. À l'opposé, les hommes sont plus nombreux à lire des ouvrages scientifiques ou spécialisés en information, en électronique, en vidéo et aussi à lire des bandes dessinées.

SUR LES CAMPUS

LYNDA BARIL

■ Jour d'élection, jour de congé

— Lundi prochain, le 2 décembre, tous les cégépiens et les universitaires de la province seront dispensés de cours. L'article 221 de la loi électorale stipule que « toute institution d'enseignement doit, le jour du scrutin, donner congé aux étudiants électeurs ».

■ Qualité du français

— Le problème touche l'ensemble des universités québécoises : les étudiants éprouvent peines et misères à écrire correctement le français. Même les futurs enseignants, même les apprentis écrivains et journalistes découragent leurs professeurs. Devrait-on exiger des aspirants universitaires une excellente connaissance du français? Devrait-on, pour les admettre à l'université, vérifier cette connaissance? Le CLESEC, le comité de liaison enseignement supérieur-enseignement collégial étudie présentement la question. C'est à suivre.

■ Université du Québec à Montréal

— Quelles positions les partis politiques prennent-ils face au virage technologique, au manque de garderies, à l'avortement, à la pauvreté des femmes et à la violence qui leur est faite? Pour le savoir, le comité-femmes de l'UQAM organise cette semaine un débat entre des candidates du Parti Libéral du Québec, du Parti Québécois, du Nouveau Parti Démocrate, du Mouvement socialiste, du RAJ et du Parti Humaniste. Au nombre des invitées : Mmes Louise Robic et Colette Renaud, respectivement présidentes du PLQ et du PH. Mercredi, 14 h, au local J-2940 du pavillon Judith Jasmin (coin Maisonneuve-St-Denis).

— À défaut de faire des achats regroupés de micro-ordinateurs, les étudiants de l'UQAM ont maintenant leur « Micro-boutique ». Tout le matériel informatique (de marque Apple seulement) se vend à des montants de 30 à 35 % inférieurs aux prix réguliers. Les réductions sont également valables pour les professeurs et les employés de l'université.

■ Université McGill

— La faculté d'éducation de l'université McGill organise un congrès international sur la paix et la sécurité. Intitulé « Illusions et réalités de l'âge nucléaire », le congrès se tiendra du 21 au 23 avril 1986 à l'Hôtel Queen Elisabeth et réunira des spécialistes du monde entier. Des représentants d'une vingtaine d'universités canadiennes y prendront part.

■ Université de Montréal

— Au menu cette semaine : un débat et une conférence. Le premier sur « la place du scientifique dans notre société », mardi, 19 h, 3200, rue Jean Brillant, local 3345. La deuxième sur « la revanche de la rue », conférence donnée par M. William H. White, vice-président de la « Conservation fondation » de New-York. Mercredi, 18 h, à la salle Saint-Sulpice de la Bibliothèque Nationale.

■ Prêts et bourses

— Cette année, la clientèle des prêts et bourses a augmenté de 2 % par rapport à l'année dernière : 130,000 demandes comparativement à 126,000. La Direction générale de l'aide financière aux étudiants accordera pour 1985-1986 201 millions de prêts et 208,5 millions de bourses. L'instruction, ça vaut de l'or...

Le Canada à l'UNESCO

Décision accueillie avec soulagement

ANGÈLE DAGENAIS

La délégation canadienne auprès du siège social de l'UNESCO à Paris a accueilli avec « grand soulagement » l'annonce récente du ministre des Relations extérieures du Canada, Mme Monique Vézina, de maintenir l'adhésion du Canada à cet organisme des Nations-Unies pour l'éducation, la science et la culture.

Après les « succès » diplomatiques remportés à Sofia, en Bulgarie, par le délégué permanent du Canada à

l'UNESCO, M. Ian Clark, dont le dernier en liste est son élection à la vice-présidence du Conseil exécutif pour les pays du bloc occidental, le Canada aurait difficilement pu se retirer de cet organisme qui lui coûte moins de \$10 millions par année sans causer un certain émoi international.

L'élection de M. Clark à la vice-présidence le place d'emblée sur le bureau de direction de l'UNESCO, donc au cœur des décisions les plus importantes de cet organisme. Formellement, l'UNESCO est composée de la Conférence générale — représentants de tous les pays membres (160) qui se réunissent à tous les deux ans; du Conseil exécutif — 50 membres élus par la Conférence générale se réunissant au moins deux fois par année; du Secrétariat dont le responsable, le directeur général, est élu par la Conférence générale sur proposition du Conseil exécutif pour une période de six ans renouvelable. Le directeur général actuel, M. Amadou Mahtar M'Bow, en est à son deuxième mandat qui prendra fin en 1987.

Le nouveau président du Conseil exécutif élu à Sofia est le yougoslave Yvo Margan qui, l'année dernière, di-

rigait les travaux du Comité temporaire des réformes, organisme issu de l'exécutif chargé spécifiquement d'examiner le fonctionnement de l'organisme, de formuler des recommandations et d'assurer le suivi des réformes mises en oeuvre en 1983 dans le but d'améliorer la performance de l'UNESCO. Les six vice-présidents du Conseil exécutif sont : M. Ian Clark (Canada) pour les pays occidentaux; M. Dmitri Ermoenko (URSS) pour les pays socialistes; Mme Elsa Kelly (Argentine) pour les pays d'Amérique latine; M. Takaaki Kagawa (Japon) pour les pays d'Asie et du Pacifique; M. Ben Kufakunesu Jambga (Zimbabwe) pour les pays d'Afrique et M. Camille

Aboussouan (Liban) pour les pays arabes.

Le Canada aurait aimé asseoir davantage son influence en briguant la présidence de commissions et comités subsidiaires permanents du Conseil exécutif mais sa délégation permanente à Paris composée de deux membres, Ian Clark, qui a un statut d'ambassadeur, et son adjoint, M. Gilles Poirier (dont le terme prend fin et qui sera remplacé en janvier par Henry Alan Lawless) ne lui permet pas de s'éparpiller davantage au sein des différentes instances de l'UNESCO, comme le laissait entendre à Sofia M. David Wilson, du ministère des Affaires extérieures du Canada, et consultant auprès de la délégation canadienne à Paris.

guérin
l'éditeur qui édite

C'est bon la sexualité

Richard Lauzon
Suzanne Bougle-Lauzon

ISBN-2-7601-0285-8- 315 p. 5,95\$



En vente dans les librairies:

4560 rue Saint-Denis	Station Métro-Longueuil	168 est, rue Sainte-Catherine	4440 rue Saint-Denis
Montréal, Québec	Longueuil, Québec	Montréal, Québec	Montréal, Québec
Tél.: (514) 849-1112	Tél.: (514) 677-6525	Tél.: (514) 861-5647	Tél.: (514) 843-6241

guérin éditeur limitée

4501 Drolet
Montréal H2T 2G2
Tél.: (514) 842-3481

Un livre pour les garçons et filles de 13 à 19 ans et pour les parents et éducateurs de 20 à 80 ans. Il veut indiquer aux adolescent(e)s quel rôle joue la sexualité dans leur vie et comment réussir leur vie affective et sexuelle présente et future. Il favorise la compréhension entre les générations en incitant à la justice et à la tolérance mutuelles.

LE DEVOIR

VOUS OFFRE LA QUALITÉ

POUR INSÉRER UNE ANNONCE SOUS LA RUBRIQUE CARRIÈRES ET PROFESSIONS

844-3361

RAPIDE COMME L'ÉCLAIR.

Turbo 4x4 Coupé XT **18,925\$**
Transport et préparation en sus

LA SURPRENANTE NOUVELLE SUBARU

Coiteux Autos Ltée

5235, avenue Papineau, Montréal
(514) 526-3363

NOTRE MEILLEURE PUBLICITÉ c'est vous!

« Le guide est bien pensé et bien écrit. »

Pierre A. Danis, Rockland, Ont.

VIENT DE PARAÎTRE:

MUSIQUE! Le «traitement» de musique Commodore 64,95\$

LOGIDISQUE

c.p. 483, succ. Place d'Armes, Montréal Qc. H2Y 3H3
(514) 842-9551 1-800-361-7673

Défense de l'environnement et des habitats

La FQF se propose d'élargir son champ d'action

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

Par l'élection d'une nouvelle direction qui a fait campagne sur ce thème, la Fédération québécoise de la faune (FQF) a décidé hier d'élargir son champ d'action en s'engageant de plain-pied dans la défense de l'environnement et des habitats fauniques chaque fois que les intérêts des chasseurs et des pêcheurs seront menacés.

« Il est capital, a expliqué hier au DEVOIR le nouveau président de la FQF, M. Léo-Paul Quintal, que les chasseurs et les pêcheurs cessent d'assister impuissants à la contamination, à la diminution ou à la disparition du gibier en raison de la pollution et de la destruction des habitats essentiels à la faune. Traditionnellement, les organisations de chasse et de pêche ainsi que les gouvernements ont surtout tenté de protéger la faune en diminuant les limites de prises et en raccourcissant les saisons de chasse. Et cela, même si toutes les études attribuent d'abord le déclin des espèces à la perte des milieux essentiels à leur reproduction et à leur alimentation. C'est de ce côté que nous allons désormais regarder et passer à l'action. »

L'engagement de la FQF dans le

dossier des « habitats fauniques » et l'environnement renoue avec l'impulsion donnée à cet organisme au début des années 1970 par son président de l'époque, M. Tony LeSauter. Cet élan devait toutefois ralentir au cours des dernières années. Aux États-Unis, des cycles similaires ont agité la puissante National Rifle Association (NRA) qui représente plusieurs millions de chasseurs et pêcheurs. Son engagement dans les dossiers environnementaux au cours des dernières années en a fait depuis un des plus puissants lobbies nord-américain.

La FQF représente au Québec plus de 100,000 membres-cotisants, regroupés au sein de 288 associations locales de chasseurs et pêcheurs. Elle regroupe aussi d'autres organismes « non-consommateurs » mais intéressés à la faune. Le dernier affilié, le mouvement À Court d'Eau, voué au nettoyage de la rivière l'Assomption, compte à lui seul près de 10,000 membres cotisants.

« Nous ne voulons pas faire de la FQF un autre groupe environnemental ou protectionniste, a expliqué hier M. Quintal qui présidait l'an dernier la Commission d'études et de recherches de cet organisme. Nous voulons récolter le

surplus de gibier sans compromettre l'équilibre des espèces. Mais nous allons faire valoir nos intérêts auprès de tous les ministères dont les programmes, la réglementation ou la clientèle affecte la récolte du gibier pour les forcer à agir de façon préventive en stoppant la perte des habitats. »

L'équipe Quintal, qui a été élue au grand complet, veut à la fois mettre en place des équipes de surveillance dans toutes les régions pour dépister les pertes d'habitats et développer des pratiques d'intervention. Le nouveau président veut aussi « renouer dans un esprit de concertation » avec tous les organismes oeuvrant dans le même domaine comme la Fédération pour la protection de l'Environnement des lacs (FAPEL) et les gestionnaires des Zones d'exploitation contrôlées.

M. Quintal ajoute que la FQF « fera ce qu'il faut » pour mettre au pas les promoteurs publics et privés qui semblent bénéficier de tolérance induite de la part des gouvernements. « Et nous n'en resteront pas au niveau des mémoires, promet-il. S'il le faut nous irons faire valoir les droits des chasseurs et pêcheurs jusque devant les tribunaux. »

La protection de l'environnement

Les rejets de produits toxiques cesseront lorsque les entreprises devront en payer les répercussions

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

La dispersion et l'accumulation des produits toxiques dans l'environnement ne cesseront vraiment que lorsque les entreprises polluantes seront forcées d'absorber le coût réel des répercussions environnementales et sociales de leurs rejets, aujourd'hui disséminés aux quatre coins de la planète.

C'est ce qu'a soutenu samedi M. Kimon Valaskakis, de l'Institut de prospective Gamma, un organisme québécois qui a effectué différents travaux à l'échelle internationale notamment pour l'OCDE. M. Valaskakis participait à Montréal au colloque sur les substances toxiques, organisé dans le cadre du 12e Congrès de l'Association des biologistes du Québec.

« Le seul instrument vraiment efficace dans ce domaine réside dans l'implantation d'incitatifs suffisamment puissants » pour amener les entreprises à moins gaspiller d'une part des richesses naturelles renouvelables et à « internationaliser » la totalité des coûts reliés à leur pollution, a soutenu M. Valaskakis. Ce dernier préconise ainsi la mise en place d'impôts qui reporteraient sur les entreprises le coût réel des services de santé et de décontamination payés par la collectivité pour se protéger contre la pollution toxique.

« Si les entreprises doivent comptabiliser les coûts internes et externes - et le coût social - de leur pollution, on verra simultanément disparaître les plus polluantes et assister à la naissance d'industries plus propres », soutient ce chercheur.

Mme Claudette Journault, une biologiste à l'emploi du ministère québécois de l'Environnement, estime pour sa part que les clients des entreprises polluantes seraient de la sorte incités à adopter des produits de remplacement qui deviendraient progressivement moins chers.

En marge du colloque, le ministre de l'Environnement, M. Adrien Guellette, a reconnu le bien-fondé d'une telle approche. Mais, devait-il ajouter en substance, une telle stratégie nécessite une approche « à la fois progressive et continentale ». Un changement trop brusque déstabiliserait plusieurs entreprises et sans une approche continentale ou à tout le moins nationale, les règles de la concurrence joueraient contre les entreprises qui se doteraient d'équipements de dépollution.

De son côté, le professeur Fran-

çois Ramade, de l'Université de Paris Sud, estime pour sa part que les gouvernements doivent forcer les entreprises à ne plus jamais mettre en marché de « nouvelles molécules sans avoir fait la preuve de leur innocuité pour la santé humaine et l'environnement », ce qui renverserait le fardeau de la preuve sur les producteurs. Cette règle de sécurité environnementale, explique-t-il, a été adoptée, il y a deux ans par la Communauté économique européenne et elle est en vigueur dans les 10 pays-membres depuis un an.

Le développement incontrôlé de l'industrie chimique contemporaine, a soutenu M. Ramade, est en train de compromettre l'équilibre biologique planétaire à moins de coups de barre sérieux.

En 30 ans, la chimie moderne mis au point au moins 70,000 nouvelles molécules dont on ne connaît pratiquement pas les effets sur la santé et l'environnement. En Amérique du Nord, plus de 2,500 nouveaux produits chimiques apparaissent chaque année et au Québec seulement, les entreprises produisent chaque année plus de 100,000 tonnes de déchets définis comme dangereux par règlement.

Mais les « normes environnementales », explique M. Ramade, n'arrivent plus à contrôler la dispersion et surtout l'accumulation des toxiques, dont la stabilité chimique explique la persistance plusieurs décennies après leur disparition et ce, aux quatre coins de la planète. L'approche « normative », dit-il, a pour faiblesse de considérer chaque polluant séparément, ce qui notamment laisse entier « l'énorme problème » posé par la réaction de ces produits en présence d'autres éléments chimiques.

« En chimie, explique M. Ramade, deux et deux ne font pas quatre mais souvent cent. Mis en contact avec d'autres, des produits jugés plutôt inoffensifs comme les nitrates et les phosphates peuvent dans certaines conditions avoir des impacts aussi sérieux sur l'environnement que des produits jugés dangereux comme tels. »

« L'ensemble de ces impacts, a expliqué M. Ramade en entrevue, pose plus qu'un problème de pollution. C'est la survie de la planète qui est en cause car l'accumulation des contaminants remet en question la qualité même des richesses naturelles. Il est temps d'agir quand on voit que le lait maternel en certains endroits ne rencontre plus les normes de mise en

marché des produits commerciaux. »

De son côté, le président du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, M. André Beauchamp, a soutenu que le problème des toxiques allait poser de nouveaux défis en matière de consultation du public. Le public, explique-t-il, a perdu confiance dans ses « experts », en particulier ceux des industriels. Il occille entre la « peur » des toxiques et le discours « sécurisant » des promoteurs et des gouvernements, deux extrêmes peu propices à des choix éclairés et lucides.

Il faudra, a soutenu M. Beauchamp, non seulement perfectionner les voies de la consultation publique sur les choix environnementaux importants mais aussi l'étendre en matière de toxiques au « suivi des décisions » privées ou gouvernementales.

« La meilleure décision, le meilleur plan, a conclu M. Beauchamp, resteront sans résultat s'il n'y a ni suivi, ni contrôle. Associer les citoyens à cette étape, leur donner les moyens de vérifier le sérieux des mesures prises, c'est probablement la meilleure protection contre les risques inutiles, une pédagogie active pour gérer la peur. »

LE PATRIMOINE



Le 35-37 rue Commerciale en 1983



Deux ans plus tard

Le quartier ancien de Lévis

ALAIN DUHAMEL

DANS la seconde moitié du XIXe siècle, la ville de Lévis, la troisième en importance du Québec, se développait rapidement en un important centre des affaires et de l'industrie.

Le commerce du bois, la construction navale, la traversée fluviale et un carrefour ferroviaire avaient rapidement débordé le premier quartier de la ville, sur les bords du Saint-Laurent, et pris les côtes d'assaut pour constituer une haute-ville prospère. L'avenir paraissait prometteur.

Dans la seconde moitié du XXe siècle, le premier quartier de la ville, si prestigieux autrefois, est en panne. La construction du pont de Québec a détourné le trafic ferroviaire au début du siècle; la construction d'un réseau autoroutier a détourné la circulation automobile vers l'arrière-pays lévisien où se sont établis les centres de commerce.

L'évolution urbaine de Lévis ressemble à celle observée dans les villes industrielles constituées dans la seconde moitié du XIXe siècle. L'exode l'activité industrielle et la tertiarisation de l'économie, le déplacement des grands axes de transport et le développement des routes et autoroutes, la ségrégation des fonctions urbaines de plus en plus marquées à la faveur de la construction de la banlieue, ont vidé le centre-ville traditionnel de sa trame sociale et laissé peu à peu à l'abandon sa trame urbaine.

Tout n'est pas perdu. L'avenir peut encore devenir prospère et dynamique pour peu qu'il prenne en compte son passé.

« Il n'y a pas de solution miracle » écrit M. Gaston Cadrin, président du Groupe d'initiatives et de recherches appliquées au milieu (GIRAM). « Mais, à notre avis, la réanimation et la revalorisation de ces secteurs urbains reposent, en tout premier lieu, sur le dynamisme et l'esprit d'initiative des ressources économiques en place, mais aussi, sur l'importance et la considération que l'on accordera aux valeurs culturelles et architecturales qu'expriment ces secteurs à caractère historique. »

Le GIRAM vient de publier *Évolution des axes commerciaux traditionnels de Lévis et de Lauzon* au moment où, justement, les administrations municipales s'engagent dans un programme ReviCentre. Cet organisme de recherche a accompli le nécessaire travail préparatoire à toute intervention en milieu urbain: l'étude de l'histoire, l'examen du patrimoine urbain et l'identification des traits les plus caractéristiques et les plus forts d'un milieu qui a encore un avenir.

Il en vient à la conclusion que le patrimoine lévisien,

constitué d'une forte concentration d'immeubles victoriens, peut, à la condition de mettre en valeur ses traits culturels, réhabiliter le quartier ancien de la ville et enrichir le produit touristique régional.

La ville de Lévis profite peu de l'activité touristique régionale, concentrée autour du Vieux-Québec. Les visiteurs prennent le traversier afin de profiter d'un point de vue unique sur le Cap-aux-diamants, mais ne débarquent pas sur la rive droite, puisqu'il n'y existe aucune structure d'accueil, ni attrait majeur susceptible d'éveiller sa curiosité.

Le GIRAM plaide en faveur d'une intervention municipale, en concertation avec les habitants des lieux, préoccupée en premier lieu de mise en valeur patrimoniale. Le recommandation est importante car l'intervention, mal préparée, risque de banaliser le milieu bâti et, par conséquent, de lui enlever son principal avantage concurrentiel. « L'absence d'encadrement normatif des interventions sur le bâti risque de provoquer une certaine banalisation des bâtiments, comme cela s'est produit trop souvent dans les secteurs d'habitations subventionnées par les programmes PAREL et Loginove. »

L'administration municipale pourrait mettre à profit le programme ReviCentre, les dispositions nouvelles de la Loi sur les biens culturels sur la protection des bâtiments anciens et ses règlements d'urbanisme pour mettre en valeur, dans un site du patrimoine, certains traits architecturaux, tels les structures et revêtements en brique, et interdire des revêtements impropres, tels la tôle.

Les règlements municipaux et les programmes de subventions peuvent certes inciter les propriétaires à réaliser des rénovations de bonne qualité. Le succès d'une opération de réhabilitation d'un quartier ancien ne tient pas tant dans le nombre de structures rénovées et dans l'importance des investissements, que dans la qualité de vie qui s'y installe et s'y épanouit en cours de réalisation. Là réside la véritable rentabilité, sociale, culturelle et économique...une rentabilité durable pour un siècle encore.

L'étude du GIRAM contient tous les éléments et décrit suffisamment les perspectives d'avenir pour mener à une réussite exemplaire à la condition que se manifeste une volonté commune des citoyens et de leur administration municipale d'investir dans la qualité de leur milieu de vie. D'autres villes anciennes devraient s'en inspirer.

On peut se procurer un exemplaire de *Évolution des axes commerciaux traditionnels de Lévis et de Lauzon* pour la somme de \$4,50 en écrivant au GIRAM, 205, Mgr Bourget, Lauzon (Qué.) G6V 6Z8.

Contingentements des chaussures

Le village de St-Pie vit dans l'inquiétude

SAINT-PIE (PC) — Maintenant que le gouvernement fédéral a décidé d'abolir les quotas d'importation sur les chaussures, les 175 employés de Chaussures Unico Ltée ont peur de perdre leurs emplois.

« Pour nous, ce geste est une catastrophe », affirme André Despars, maire de Saint-Pie, un petit village de 1.750 habitants situé à environ 70 kilomètres à l'est de Montréal. « Toute la population sera affectée par cette décision. »

« Le premier décembre, c'est juste avant Noël », ajoute Diane Gaucher, en parlant de la date d'entrée en vigueur de l'abolition des quotas pour les chaussures pour hommes et enfants.

Les quotas sur les chaussures pour dames et enfants seront abolis d'ici 1988.

Gaétan Deslauriers, âgé de 28 ans, qui a travaillé chez Unico pendant quatre ans pour un salaire horaire de \$6,50, et Diane Gaucher, qui s'y trouve depuis deux ans avec un salaire de \$5,11 de l'heure, pensent qu'ils feront partie des 5,000 travailleurs québécois de la chaussure qui perdront leurs emplois à la suite de cette décision gouvernementale.

Au total, 16,000 emplois canadiens dans l'industrie de la chaussure seront perdus, alors que les chaussures importées accapareront une plus grande part du marché canadien.

Malgré que le ministre du Commerce James Kelleher ait promis que les pertes d'emploi seraient « très minimes », il y a peu de travailleurs chez Unico qui sont rassurés par ces propos.

Le plus grand réseau Réa au Québec

Anjou (514) 355-2050
1-800-361-5808
Chicoutimi (418) 549-5746
1-800-463-9657
Lévis (514) 668-5223
1-800-361-3803
Longueuil (514) 679-2810
1-800-361-5058
Montréal (514) 286-3225
1-800-361-2680
Québec (418) 647-4742
1-800-463-5026
Sainte-Foy (418) 653-6811
1-800-463-4792
Sherbrooke (819) 566-5667
1-800-567-6920

Le Régime d'épargne-actions

vous permet d'économiser de l'impôt au Québec. Ce régime avantageux est disponible auprès d'une des succursales de la Fiducie du Québec ou des 1 000 caisses participantes.

Vous trouverez chez nous un service de qualité et une information détaillée. Nos guides, nos bulletins et nos relevés de portefeuille sont complets et précis. Ils vous aideront à comprendre le régime et à faire le point sur votre situation.

Si vous possédez déjà un Réa chez un autre courtier, n'hésitez pas à le transférer à la Fiducie du Québec pour profiter des avantages du plus grand réseau Réa au Québec.

Renseignez-vous davantage auprès de votre caisse ou d'une succursale de la Fiducie du Québec.



Fiducie du Québec

Le rendement, c'est important; le service l'est tout autant.

desjardins

SOIRÉE RELATIONS L'ÉTHIOPIE, UN AN APRÈS

Avec le recul, bien des questions sont à poser: pourquoi l'Éthiopie, à ce moment-là? bilan de la campagne, ici et là-bas? pourquoi est-il si difficile de réfléchir avec le public sur le sens véritable et les limites de l'aide internationale, dans le même temps que l'on fait la levée de fonds? Les panélistes seront:

- Jacques CHAMPAGNE, dir. gén. de Développement et Paix
- Gilles COURTEMANCHE, journaliste
- Francine DUFRESNE, auteur de « L'Éthiopie se meurt! »
- Monique PRIEUR, de Opération Sahel

Lundi 25 novembre 1985, de 19h30 à 22h00

à la Maison Bellarmin, 25, Jarry ouest (métro Jarry).

L'entrée est gratuite.



LE QUÉBEC EN CAMPAGNE ÉLECTORALE

ANJOU

Il n'est pas facile de battre le candidat le plus populaire au Québec

MAURICE GIRARD

(PC) — Faire campagne dans Anjou contre le président du Parti québécois, ce n'est pas de la petite bière. « Après tout, c'est moi qui dois battre Pierre Marc Johnson dans mon comté », souligne le candidat du Parti libéral du Québec.

« J'affronte un adversaire qu'on voit tous les jours à la télévision, dont on parle presque à chaque heure à la radio et qui occupe une bonne part du débat politique dans les journaux », a ajouté Denis Ricard qui, jusqu'en septembre 1984, occupait le poste de chef de cabinet de l'ex-ministre fédéral de l'Environnement John Roberts.

Et, comme pour lui donner raison, l'interview qu'il accordait à la Presse canadienne, vendredi dernier, avait lieu quelques minutes avant le débat radiophonique des chefs qui mettait en présence son adversaire péquiste et le leader libéral Robert Bourassa.

Au minuscule local du PQ d'Anjou, on est confiant. Mais d'exposer les raisons. Inutile on se garde bien de manifester une assurance qui pourrait passer pour de l'arrogance. « Ce n'est pas gagné d'avance, mais on ne se sent pas menacé. Johnson est fort dans son comté, il est très populaire et aimé », rappelle le directeur local de sa campagne, Michel Milot, secrétaire de comté de M. Johnson.

Près de 150 personnes travaillent bénévolement à l'élection du chef du PQ. Ils étaient tellement pris par le débat des chefs, vendredi dernier, que le local du PQ était vide, en matinée comme en après-midi. Les sondages qui annoncent une victoire libérale le 2 décembre ne découragent pas les sympathisants de M. Johnson. « Après tout, il ne faut pas oublier qu'on travaille pour le gars le plus populaire au Québec », mentionne le responsable de son organisation. « Il n'y a pas vraiment d'enjeu local dans Anjou. La campagne est plutôt nationale », dit-il.

Cette circonscription à 83 % francophone fait partie de cette fertile terre péquiste de l'est montréalais. Ce comté que l'on appelle dans le camp libéral le « Westmount de l'est » est un peu moins touché que Lafontaine, Bourget et Maisonneuve par les milliers de mises à pied survenues dans cette partie de la ville au cours des derniers mois.

Ca n'empêche pas Denis Ricard de faire partie du front commun des candidats libéraux qui misent sur l'insatisfaction des électeurs devant une crise « qu'on a vu venir et qu'on n'a pas réglée » pour l'emporter le 2 décembre.

Partisan du réalisme en politique, M. Ricard se donne « des chances » de l'emporter parce que Pierre Marc Johnson, dit-il en glissant une coupure de journal à son interlocuteur, « admet lui-même qu'il n'a rien fait pour empêcher les milliers de pertes d'emplois et qu'il a fait très peu pour Anjou ».

L'article de la Presse canadienne publié le 29 avril faisait dire au premier ministre Johnson lors de l'investiture du candidat péquiste à Mascouche : « (Yves) Blais a réussi à amener dans le comté de Terrebonne plus de \$20 millions en investissements gouvernementaux, 45 fois plus que moi dans mon comté d'Anjou ».

M. Ricard voudrait en fait répéter l'exploit réalisé en 1976 dans Mercier par Gérard Godin, qui avait battu Robert Bourassa, alors premier ministre. Ce ne sera pas facile, convient-on, surtout que M. Johnson jouit d'une popularité plus grande que son parti.

Pour y arriver, le candidat libéral fait systématiquement du porte-à-porte tous les après-midi et les soirées, concentrant son attention particulièrement sur les indécis. Tout au plus, espère-t-il, 5 000 électeurs sur les 43 000 du comté auront eu l'occasion de faire sa connaissance.

Du côté du PQ, on ne veut pas rendre public le pointage, ni s'aventurer à prévoir que le candidat va accroître sa majorité qui était en 1981 de plus de 3 000 voix. Du côté libéral, on ne veut pas rêver en couleurs, mais on souligne que si l'écart séparant les deux partis est inférieure à huit points, « comme le laissent entendre les péquistes, on a des chances », souligne M. Ricard.

De son côté, Michel Milot affirme : « Si Johnson ne passe pas ici, il n'y en aura pas beaucoup qui vont passer ailleurs ».

Hyundai: Johnson continue de harceler Bourassa

FRANÇOIS BARBEAU

QUÉBEC — À huit jours des élections, le premier ministre du Québec, M. Pierre Marc Johnson, n'aura de cesse que lorsque son adversaire libéral aura répondu à ses questions sur l'affaire Hyundai.

Hier encore, à Québec, il a posé la question à laquelle M. Bourassa n'a pas vraiment répondu lors du débat de vendredi à Télévision. Quelqu'un de l'entourage de M. Bourassa a-t-il communiqué, dans les 48 heures précédant l'annonce de l'implantation de Hyundai à Bromont, avec le chef de cabinet de M. Brian Mulroney, M. Bernard Roy, pour faire retarder l'annonce de ce dossier, veut-il savoir depuis vendredi soir.

« J'ai posé la question et M. Bourassa tarde à répondre. Si celui qui prétend gouverner le Québec est un homme franc », poursuit-il, en ajoutant que M. Bourassa se conduirait de façon irresponsable s'il ne répondait pas clairement à cette question.

La veille, devant 600 personnes qui lui avaient réservé à Clermont dans le comté de Charlevoix un accueil comme ceux qu'a connu le PQ lors de jours meilleurs, M. Johnson avait posé trois questions du même type au chef libéral : un de ses collaborateurs est-il intervenu auprès du bureau du premier ministre du Canada pour faire retarder l'annonce du Hyundai; quelles directives M. Bourassa a-t-il donné en ce sens et pour quoi a-t-il donné ces directives ?

J'ai posé ces questions et je trouve que M. Bourassa devrait me répondre, a-t-il déclaré hier matin lors d'une visite à la compagnie Signalisation de la capitale, où Mme Pauline Marois a annoncé l'instauration, au coût de \$10 millions pour la première année d'un programme d'aide à la formation dans les secteurs de pointe.

« Ce programme, a déclaré le ministre de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu, Mme Marois, sera mis en place en complémentarité avec les efforts qui seront faits dans la formation d'une main-d'œuvre semi-spécialisée, ou secondaire, des travailleurs et travailleuses reliés à la haute technologie et pour les entreprises adoptant des technologies nouvelles », et les sommes engagées serviront à payer les salaires des professeurs, leurs frais de voyage, les frais de préparation de

cours, le matériel didactique, les frais de location de locaux ou d'équipement et les frais d'inscription pour ces cours de formation.

Ce sont les commissions de formation professionnelle qui administreront ce programme et qui élaboreront, de concert avec les entreprises, les plans de formation.

Pour être admissible à cette aide, un programme de formation devra amener la création réelle de nouveaux emplois dans un secteur relié à la haute technologie, et éviter des mises à pied dues à une absence de formation professionnelle appropriée.

Depuis vendredi soir, le chef du Parti québécois revient avec entêtement sur les promesses de M. Bourassa aux jeunes assistés sociaux, promesses qui s'adressent à des jeunes qui ont été éprouvés et qui n'accepteront pas qu'elles ne soient pas tenues parce qu'irréalisables, dit-il. Il revient également sur le discours de M. Bourassa devant les femmes et qui n'engage le PLQ à rien d'autre qu'à la convocation d'une commission parlementaire sur la question, précise-t-il.

M. Johnson revient surtout sur ces interventions dont il accuse le PLQ dans les dossiers de création d'emplois comme ceux de Hyundai, de l'ITT, de Matane, de Gulf. Hier, il a accusé de plus les libéraux, nommément le député libéral de Mont-Royal, M. John Caccia, et le lobby ontarien de l'aviation, de faire tout en leur possible pour empêcher la fusion de Québec-Air avec Nordair.

Samedi, à l'Hôtel de ville de La Malbaie, dans le comté de Charlevoix qu'affectionne particulièrement M. Johnson, le ministre des Affaires culturelles, M. Gérard Godin, avait annoncé la création d'un fonds de \$2 millions pour venir en aide aux jeunes créateurs et créatrices du Québec.

Ce fonds, géré par le milieu des arts, aura comme objectif, a précisé M. Godin, de verser des bourses à des artistes de moins de 30 ans, pour leur permettre de se libérer de leurs occupations et de se consacrer à leurs travaux de création.

Le montant de ces bourses, accordé au mérite, ne dépassera pas \$10 000 par année. Les troupes de danse, de théâtre et les ensembles musicaux y seront admissibles.

Le paradisiaque comté de Charlevoix n'a pas tempéré les ardeurs de



M. Pierre Marc Johnson faisant campagne à Beauport, samedi.

M. Johnson, qui y vient en temps normal se reposer. En arrivant à Clermont samedi, il a levé un poing fermé, un poing vengeur devant les 600 militants fiévreux qui l'attendaient dans un sous-sol d'église. C'est d'ailleurs ces mêmes militants qui ont repris un slogan que l'on avait entendu jusqu'à maintenant dans des bouches libérales : « Face à face, face à face ».

« C'est le face à face que nous souhaitons tous à la télévision », a déclaré M. Johnson en parlant des fantômes électoraux d'un Robert Bourassa qui « joue sur la perception des citoyens » et qui fait ainsi preuve d'un mépris de la démocratie.

Le débat que nous réclamons à la télévision, a commenté le premier ministre, M. Bourassa n'a pas le droit de le refuser.

La visite qu'il a rendue au Rang Saint-Jean-Baptiste, à Notre-Dame-des-Monts, où a été tournée l'émission de télévision la plus populaire au Québec, *Le temps d'une paix*, n'a calmé ses ardeurs que quelques brefs instants, même si M. Johnson, de son propre aveu, a souhaité pouvoir rester longtemps dans ce décor enchanteur, où il s'est promené en

« barlo » devant la maison de Rose-Anna.

Le soleil s'était mis de la partie, la neige fraîche aussi. M. Johnson, guidé par une Rose-Anna de la région, Christine Simard, a tout regardé d'un oeil rêveur : la maison, les montagnes, les sapins saupoudrés de neige. Il a tenu par la bride la jument Bleue, décorée pour l'occasion d'un macaron du PQ, et qui avait presque trébuché dans les premiers pas de sa promenade.

À Québec hier, M. Johnson s'est étonné que son adversaire s'engage, tout en avouant ne pas connaître l'état des finances publiques, à tenir tous les engagements qu'il a pris durant la campagne électorale. D'abord, a fait remarquer le premier ministre, M. Bourassa devrait connaître l'état de ses finances publiques, et ensuite, s'il les connaissait, il saurait très bien qu'il ne peut pas distribuer la manne électorale comme il le fait.

Quelques instants plus tard, il a commenté que M. Bourassa ne savait pas ce dont il parlait quand il parlait de finances. Il ne pourra pas présenter de budget avant Noël, comme il s'en vante, pour deux bonnes raisons : il ne sera pas au pou-

voir, et son candidat vedette, M. Macdonald, a déjà reconnu que ce serait très difficile, souligne d'un ton railleur M. Johnson.

Hier, le premier ministre a rencontré des militants de la région de Québec dans deux assemblées de cuisine très détendues. La première regroupait une trentaine de personnes dans la circonscription de La Peltrie, chez Mme Thérèse Hamel, où il a parlé entre autres des réalisations du PQ dans le secteur de l'agriculture, tandis qu'un bambin de 27 mois, Michael Dufour, balbutiait « Où est Pierre Marc » et que son papa cherchait à l'occuper pour qu'il ne trouble pas cette réunion qui avait tout d'une fête de Noël, à part le sapsin et les cadeaux.

Par la suite, M. Johnson s'est rendu dans une autre assemblée dans le comté de Limoilou, chez Mme et M. Blanche et Roméo Cloutier à Giffard.

La même atmosphère du temps des Fêtes y régnait. Les méandres de la conversation à bâtons rompus ont passé par les promesses de M. Bourassa, qui n'en sont pas vraiment, répète M. Johnson, et qui ne pourraient mener selon lui qu'à un désenchantement de la population parce qu'elles sont irréalisables; les bienfaits du bénévolat et de la difficulté à trouver, dans un mécanisme compliqué, des solutions simples à des problèmes simples.

Une de ses interlocutrices a vanté la publicité « douce » de M. Johnson à la télévision et annoncé d'ores et déjà qu'elle lui ferait confiance le jour du scrutin parce qu'il était « calme ».

Et la matinée s'est terminée quand Mme Cloutier a demandé au premier ministre s'il faisait la vaisselle chez lui parfois. Mme Marie-Louise Parent Johnson, l'épouse du premier ministre, ayant répondu en riant par l'affirmative, M. Johnson a vite été mis au test et s'est retrouvé un torchon de vaisselle à la main.

En soirée hier, M. Johnson prenait la parole dans la circonscription de Taillon. Aujourd'hui sa campagne le conduit dans la région de Montréal où notamment il fera une petite promenade en métro, de la station Berri-Dumontigny jusqu'à Henri-Bourassa, après une rencontre à l'Université du Québec où il sera question de commerce extérieur. En soirée, M. Johnson prendra la parole à Laval.

IL REFUSE LE DÉBAT TÉLÉVISÉ Bourassa continue de nier qu'il y ait eu des pressions auprès d'Ottawa

MARIE-AGNÈS THELLIER

IBERVILLE — Comme on pouvait s'y attendre, hier le chef du Parti libéral du Québec, M. Robert Bourassa a refusé la formule de face-à-face télévisé payée par les deux partis, proposée par le chef du Parti québécois, M. Pierre Marc Johnson, et acceptée par le directeur général des élections, M. Pierre F. Côté.

M. Bourassa a aussi nié hier que son entourage ait fait des pressions sur Ottawa pour retarder l'annonce de l'investissement d'Hyundai, avant de renvoyer la balle dans le camp Johnson par une question sur le coût du projet « électoral » Hyundai.

« Je n'ai pas l'intention de détourner la loi en achetant du temps (d'antenne) », a déclaré le chef du PLQ au sujet du débat télévisé. Il se dit en désaccord avec l'interprétation « inacceptable » de la loi faite par M. Côté. « Possiblement des émissions d'affaires publiques peuvent avoir lieu d'ici le 2 décembre », a ajouté M. Bourassa.

Ce dernier reconnaît que la confortable avance du PLQ dans les sondages le rend prudent, afin d'éviter les « pelures de bananes ». « Dans la dernière période, si on a une avance confortable, on essaie de consolider son gain », a-t-il dit hier en conférence de presse.

Par ailleurs, M. Bourassa a nié que des personnes de son entourage aient fait des pressions sur le chef de cabinet de M. Brian Mulroney, M. Bernard Roy, pour retarder l'annonce de l'investissement de la firme corenne Hyundai à Bromont. A la question précise posée samedi par M. Johnson, M. Bourassa soulignait que « personne n'a jamais demandé de retarder l'annonce » et il a qualifié les questions de son adversaire de « complots enfantins et puériles ». On ne sait pas cependant si M. Bourassa a interrogé tous ses principaux conseillers et députés : « Il n'y a pas eu d'enquête policière », dit-il.

De son côté, M. Bourassa pose publiquement une question à M. Johnson sur le même dossier Hyundai. « Ce que veut savoir la population, c'est combien aura coûté aux contribuables du Québec cette annonce en pleine période électorale? », a lancé M. Bourassa hier. Il se demande si des concessions supplémentaires ont dû être faites pour hâter l'annonce du projet, avant les élections.

A deux jours de la conférence fédérale-provinciale de Halifax, le chef de l'Opposition officielle semble aussi vouloir miner la crédibilité du premier ministre, wparce que ce dernier n'a pas été capable de répondre directement à sa « colle » sur l'augmentation des revenus du Québec vendredi lors du débat radiophonique.

Depuis samedi, le chef du PLQ profite toutes les tribunes pour semer le doute quant à la compétence



M. Robert Bourassa se frayant un chemin à travers la foule à l'Université Laval.

de son adversaire politique sur les dossiers traités à Halifax, notamment les transferts fiscaux.

« Je me sens un peu nerveux, comme citoyen et comme contribuable », a par exemple déclaré samedi M. Bourassa à l'Université Laval, lors d'un rallye réunissant environ 3 000 partisans des 17 circonscriptions de la région de Québec.

Aux militants de Québec, M. Bourassa a promis que « nous nous orientons vers un balayage exceptionnel ». Interrogé samedi par les journalistes sur les neuf points d'écart entre le PLQ et le PQ selon le dernier sondage Sorécom publié samedi par *The Gazette*, M. Bourassa a jugé que les libéraux ont « une nette majorité ». Il se voit à la tête de « 75 à 85 » députés.

Lors des cinq assemblées publiques tenues en fin de semaine, M. Bourassa a cependant mis en garde les militants libéraux contre la tentation du « triomphalisme ». Le chef libéral a multiplié les attaques contre M. Johnson et le gouvernement péquiste.

Hier, dans la circonscription de Saint-Jean, le critique libéral en matière d'énergie, M. Pierre Fortier, a cependant rendu hommage au travail des ex-ministres péquistes Jacques Parizeau, Yves Bérubé et Gilbert Paquette...

M. Fortier a aussi énuméré toutes les difficultés qui attendent un gouvernement libéral pour réaliser le projet de Baie-James 2 malgré les puissants lobbys américains. Il a même été jusqu'à prendre une position quasiment analogue à celle du Parti québécois en proposant la construction « de tranches d'une deuxième Baie-James ».

« Ce qu'il y a de nouveau, ce sont les dernières études de l'Hydro-Québec qui montrent qu'on peut le faire par tranches de 3 000 ou 4 000 Mégawatts. On va tout faire pour négocier un contrat de 12 000 Mégawatts mais, sinon, on va partir des projets de 3 000 Mégawatts », a déclaré M.

Fortier. Il n'a pas parlé du mode de financement de ces « tranches » de Baie-James.

Pourtant son chef, M. Bourassa, se dit assuré d'obtenir des Américains des contrats totalisant 12 000 Mégawatts, et aussi assuré que les Américains acceptent de financer entièrement « Baie-James 2 » par le biais des obligations, et non pas des actions. Cela lui permettrait de lancer une seule nouvelle Baie-James.

À Irberville par ailleurs, M. Bourassa a promis de nommer pour quelques années un ministre responsable de la déréglementation, « afin d'éliminer les règlements contradictoires et désuets ».

Hier matin, M. Bourassa a fait une escale à Montréal pour rencontrer l'Association québécoise des personnes handicapées. Il leur a notamment promis un seul ministre pendant tout le mandat (« sauf circonstances exceptionnelles »), un président issu du milieu pour l'Office des personnes handicapées, enfin une plus grande flexibilité dans l'application de la loi.

M. Bourassa a ensuite tenu des assemblées publiques dans les circonscriptions de Saint-Jean, d'Irberville et de Saint-François, toutes trois détenues par le PQ.

Samedi, après une courte visite dans la région de Charlevoix, M. Bourassa a courtoisé les « bleus » dans la circonscription de Bellechasse, un ancien fief de l'Union nationale. Il y a particulièrement attaqué l'ancien chef de l'UN, le ministre Rodrigue Biron, qu'il voit déjà représenter le Québec à l'Internationale socialiste...

Lors d'une assemblée à Sainte-Justine, un autre ancien chef de l'UN, M. Gabriel Loubier, a dit sa confiance en M. Bourassa, qui l'avait pourtant battu à plate-couture en 1973. « Finies les chansons, les poèmes, les danses, les écrits romanesques sur le Québec », a lancé M. Loubier.

Le chef du PLQ affirme pouvoir trouver les \$400 millions nécessaires pour réaliser ses promesses

MARIE-AGNÈS THELLIER

En conférence de presse samedi, le chef du Parti libéral du Québec, M. Robert Bourassa s'est dit « assuré qu'on va respecter nos promesses », qui représentent \$400 millions, soit 1,25 % du futur budget pour 1986, budget estimé par M. Bourassa à \$30 milliards.

« C'est un engagement avec calendrier. On peut certainement dire à la population que nous allons le respecter », a déclaré M. Bourassa.

Il attend cependant la publication prochaine des comptes budgétaires du Québec au 30 septembre dernier pour se prononcer sur l'état des finances publiques. Il estime « qu'on peut trouver des mauvaises surprises », même s'il « prend la parole du premier ministre et du ministre des Finances » quant à la véracité des chiffres officiels.

Seulement sept engagements totalisent déjà les \$400 millions dont parle M. Bourassa. En effet, on arrive au total de \$403 millions pour 1986 en additionnant les \$168 millions des trois mesures qui seraient contenues dans un budget spécial d'ici le 31 décembre (suppression des taxes sur les assurances personnelles et sur l'assurance automobile, diminution de la taxe-ascenseur sur l'essence dans les régions éloignées); les \$70 millions de manque-à-gagner fiscal par le devancement de l'allégement pour les familles contenu dans le budget Duhaime; les \$75 millions supplémentaires pour la santé et les \$35 millions pour l'éducation; enfin les \$55 millions sur \$110 millions qu'assumerait le Québec pour accorder à certaines conditions la parité d'aide sociale aux moins de 30 ans.

Il faut noter cependant que cette somme de \$403 millions ne comprend pas les éventuelles augmentations de salaires des employés de la Fonction publique pour 1986, à la suite des prochaines négociations. Elle ne comprend pas non plus la réalisation de nombreuses promesses locales ou régionales du PLQ, notamment les bords d'autoroutes et le pavage des routes rurales.

Faute de prévisions chiffrées plus précises, on ne sait pas si, dans son budget de \$30 milliards, le PLQ tient compte de la diminution de la péréquation fiscale pour l'an prochain, ni de son intention mille fois répétée de diminuer l'endettement du Québec. Quant à la réforme de l'aide sociale, elle est conditionnelle à une négociation

avec le gouvernement fédéral, qui devra accepter lui-aussi de verser \$55 millions de plus à ce titre au Québec.

De plus, dans toutes les assemblées publiques, M. Bourassa laisse planer la possibilité de supprimer dans les prochains budgets « les éléments les plus iniques des 34 nouvelles taxes instituées par le PQ », ce qui pourrait obliger à diminuer davantage les revenus fiscaux dès 1986.

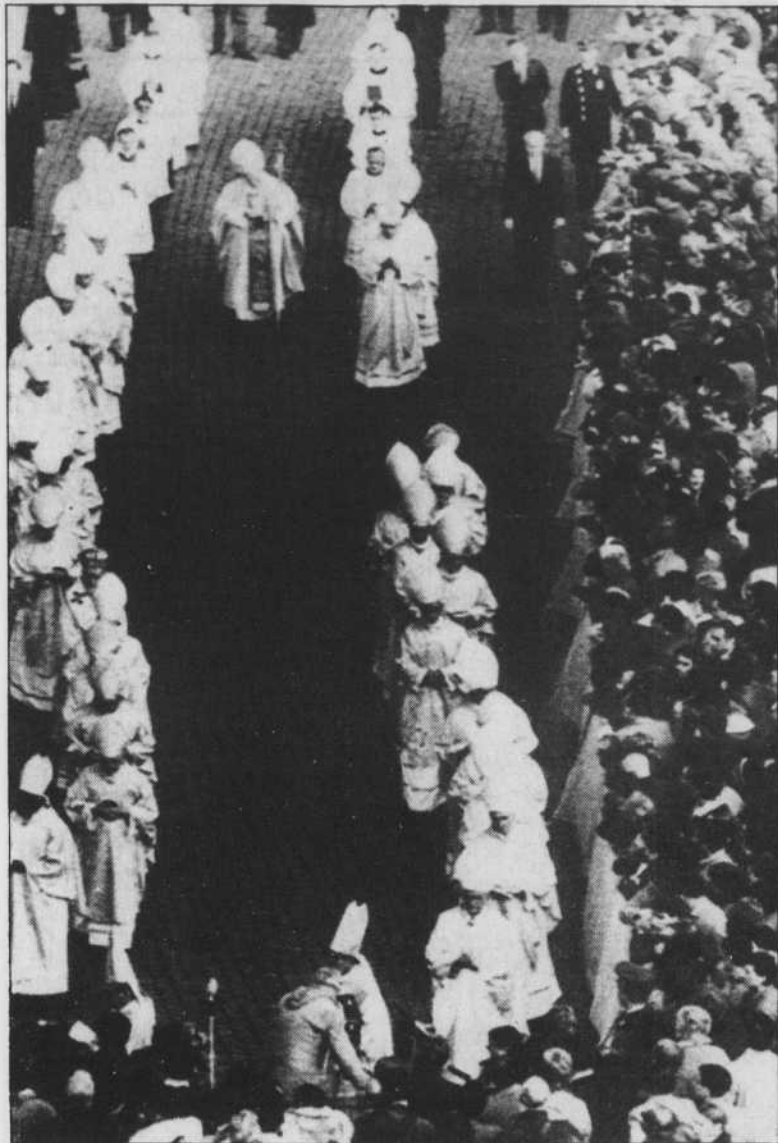
Par ailleurs, talonné par les journalistes, M. Bourassa a été obligé samedi de préciser ses intentions sur la parité de l'aide sociale. Faisant référence aux déclarations du député libéral de Laurier, M. Christos Sirros, le chef du PLQ a déclaré que « M. Sirros voulait réclamer au cas des gens qui quittent le pays » lorsqu'il évoquait la possibilité de supprimer le versement de prestations à certains assistés sociaux aptes au travail. Pas question d'envoyer un chèque en Floride donc.

M. Bourassa n'a pas voulu donner de précisions sur les conignes qui seront données aux fonctionnaires du ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu quant au nouveau programme qui serait offert à tous les assistés sociaux pour obtenir la prestation entière : la simple recherche d'un emploi.

« C'est une question d'administration qui va être très importante, à laquelle on va s'attaquer », s'est contenté de dire M. Bourassa. « Tout ce qu'on veut éliminer, ce sont les cas extrêmes », dit-il, laissant supposer qu'un gouvernement libéral ne chercherait pas à éliminer les prestations aux assistés sociaux aptes au travail qui ne rechercheraient pas activement un emploi.

La marge de manœuvre du gouvernement du Québec est maintenant estimée par M. Bourassa à seulement 1,25 % du budget, et non plus de 1,5 % à 2 % comme récemment encore.

Le chef du PLQ a encore une fois expliqué aux journalistes qu'il compte facilement trouver \$400 millions. Tout d'abord il couperait \$100 millions dans les dépenses: Radio-Québec s'autofinancerait davantage; la « propagande » serait abolie et les ministres n'auraient plus 300 attachés politiques. Ensuite, des entreprises publiques retourneraient au secteur privé, notamment SOQUIP (\$100 millions). Enfin, les ventes d'électricité rapporteraient davantage dans les prochaines années.



(AP Photo) Des milliers de fidèles ont assisté sur la Place Saint-Pierre de Rome à la cérémonie d'inauguration du Synode extraordinaire.

Inauguration du Synode extraordinaire

Le Pape Jean-Paul II s'abstient de donner des directives aux évêques

CITÉ DU VATICAN (AFP) — Jean Paul II a inauguré hier dans la basilique Saint-Pierre l'assemblée extraordinaire du Synode des évêques qui doit dresser le bilan de la profonde transformation subie en vingt ans par l'Eglise catholique, à la suite du concile Vatican II.

Les maîtres des cérémonies pontificales ont reconstruit, en « modèle réduit », la journée de l'ouverture solennelle du concile Vatican II le 11 octobre 1962, mais sans la « sedia gestatoria » (la chaise à porteurs du pape), les éventails, les princes romains, la cour et le grand appareil « triomphaliste » effacé par les réformes de Paul II et de Jean-Paul II.

Trois cents cardinaux, patriarches orientaux, évêques, prêtres, religieux, chanoines et diacres du monde entier, en chasuble et mitre dorées, sont descendus de la salle royale, au premier étage du palais apostolique, jusqu'à la basilique vaticane, en traversant la place Saint-Pierre parmi la foule. La procession évoquait celle des 2.000 pères conciliaires il y a 23 ans.

Lentement, en chantant les litanies des saints, ils ont atteint l'autel de la confession, suivis par le pape avec lequel ils ont concélébré la messe en présence du corps diplomatique, de 10.000 fidèles et des représentants de dix églises et communautés non-catholiques, que le souverain pontife a salués chaleureusement.

Dans une homélie, Jean-Paul II a souligné que le Concile a méthodiquement lié son enseignement sur l'Eglise à l'enseignement sur la vocation de l'homme, au point « qu'on a pu dire aussi que l'homme était la route de l'Eglise, parce que précisément l'Eglise suit le Christ qui est pour tous les hommes le chemin, la vérité et la vie ».

Selon des sources vaticanes autorisées, le pape a évité de donner des directives aux évêques participant au Synode pour accorder la plus grande liberté au débat qui suivra jusqu'au 8 décembre prochain.

Au cours de la messe, des couples ont offert au pape des dons symboliques de leurs pays : des poupées des Indiens du Panama, deux colombes du Liban, une couronne de chef de tribu du Ghana.

Une somme d'argent destinée aux victimes de l'éruption volcanique en Colombie a été remise au chef de l'Eglise par des associations catholiques italiennes.

Après la communion, que le pape a donnée à une centaine de fidèles parmi lesquels Mère Teresa de Calcutta, deux jeunes ont lu des messages adressés au Synode au nom de la jeunesse catholique du monde entier. « Nous demandons à l'Eglise sincérité, clarté et vérité évangélique », ont-ils déclaré, en assurant que les prières des jeunes accompagneraient les travaux du Synode.

Jean-Paul II leur a répondu quelques minutes plus tard, de la fenêtre de son studio, avant de donner sa bénédiction aux pèlerins rassemblés

place Saint-Pierre : « Le Concile n'a que vingt ans. Il est jeune comme vous, soyez-en les héritiers, vous qui êtes l'avenir de l'Eglise ».

Des Belges demandent la béatification de la petite Omayra

BRUXELLES, 24 nov. (AFP) — Un groupe de catholiques belges a demandé dimanche au Pape Jean-Paul II et aux évêques de reconnaître la petite Omayra, morte à la suite de l'éruption du volcan Nevado del Ruiz en Colombie, a été un « messager involontaire mais évident » de Dieu.

La bouleversante agonie de cette fillette de 13 ans, dont les jambes étaient coincées par les débris de sa maison et dont seul le visage dépassait d'un trou de boue liquide, a été retransmise par toutes les télévisions du monde qui se sont faites l'écho de ses ultimes paroles d'amour pour ses parents, sa famille et les sauveteurs qui tentaient désespérément de la dégager.

L'abbé Philippe Dupriez, 47 ans, responsable d'une paroisse de Bruxelles, a demandé dimanche l'Eglise catholique, devant les fidèles de sa paroisse, de reconnaître la petite Omayra « bienheureuse ». L'Eglise catholique, dont les évêques tiennent une réunion exceptionnelle cette semaine à Rome, a la faculté de reconnaître comme « bienheureux » ou « saints » des hommes et des femmes dont elle estime que la vie ou le comportement exceptionnels ont valeur spirituelle éternelle.

Pour le prêtre Dupriez, les ultimes paroles de la petite Omayra n'ont pu « venir qu'avec le souffle de Dieu en elle ». « Omayra n'a pas choisi mais

n'est-elle pas devenue une de celles que Dieu a choisi pour dire la foi, l'espérance et l'amour comme des prophètes ont dû le faire en d'autres temps », a-t-il demandé.

Le père Dupriez, pour concrétiser sa requête, a adressé une lettre au Cardinal Godfried Danneels, archevêque de Malines-Bruxelles et primate de Belgique, qui vient de participer à la réunion des cardinaux Rome.

La requête des catholiques de la paroisse de la Sainte Famille de Bruxelles est que la petite fille soit déclarée « bienheureuse », sans autre forme de procès, c'est dire sans que l'Eglise ne mène les traditionnelles et très longues enquêtes.

Le père Dupriez fait valoir qu'Omayra a, au cours des 60 heures de son agonie, établi « une communication totale avec les vivants comme les morts », démontré sa volonté de vivre et donné un témoignage des millions de gens de par le monde en devenant le messager de « l'amour dans la simplicité d'un cœur d'enfant façonné en quelques heures dans une expérience de maturité totale ».

Le père Dupriez ne se cache pas que sa « proposition est folle », mais il n'en estime pas moins « avoir le sentiment qu'elle est d'abord sensée ».

La drôle de guerre des indiens Haidas

PATRICK CRAMPONT

VANCOUVER (AFP, PC) — Les indiens de la nation Haida, qui vivent dans l'archipel de la reine Charlotte près de la côte Pacifique du Canada, ont repris récemment le sentier de la guerre pour préserver leurs terres ancestrales menacées par les haches des bûcherons de la société Western Forest Products.

Depuis des millénaires, le paysage n'a pas changé sur l'île Lyell, véritable paradis terrestre situé face à l'île Moresby Sud, et qui abrite une faune et une flore unique au monde. La région a d'ailleurs été comparée par le français Jacques Cousteau aux îles Galapagos tandis que l'UNESCO envisage de la classer en site naturel mondial.

Les 138 petites îles qui entourent Moresby Sud recèlent par exemple quelques-uns des plus grands et des plus vieux arbres de la terre : pins rouges plusieurs fois centenaires, sapins du Canada, pins Sitka. On y trouve également la plus forte concentration au monde de faucons, d'aigles blancs, la plus importante colonie d'otaries de toute la côte du Pacifique et onze espèces différentes de baleines.

Zone refuge pendant les grandes glaciations qui les ont épargnées, les îles de la reine Charlotte donnent une idée de ce devait être la côte de l'Amérique du Nord avant l'arrivée des hommes blancs. Les sépultures, les totems et les ruines qui pourrissent dans la forêt vierge attestent en tout cas de la seule présence amérindienne.

Les indiens Haidas n'ont jamais signé de traité cédant à Ottawa ou Vic-

toria (capitale et siège du gouvernement de la Colombie-Britannique) leurs territoires traditionnels. Ils s'estiment donc chez eux sur l'île Lyell comme d'ailleurs dans le reste de l'archipel où vivent côte à côte 4.500 blancs et 1.500 amérindiens.

La compagnie forestière Western Forest Products (WFP) se prévaut quant à elle du permis d'exploitation délivré il y a quelques semaines par le gouvernement de Colombie-Britannique pour procéder à l'abattage des arbres.

L'île Lyell (15 % des terres de l'archipel) a déjà été exploitée à deux reprises dans le passé, rappelle à cet égard Frank Beban, dont la société d'abattage agit pour le compte de la WFP. Le permis accordé cette compagnie prévoit l'abattage de 20 % de la forêt sur une période de 45 ans.

Fort de leur bon droit, les Haidas, qui bénéficient de l'appui d'une partie de la population non indigène, sont prêts à livrer une longue bataille aux 80 bûcherons de la WFP parmi lesquels ils comptent bien souvent des amis.

Le combat entre les indiens et l'homme blanc n'est plus inégal aujourd'hui car c'est la façon des écologistes que la nation Haida a décidé de livrer une drôle de guerre aux forestiers. Seules les peintures traditionnelles sur le visage, faites l'aide d'un mélange de charbon et d'huile, différencient les amérindiens des bûcherons.

Depuis quelques jours, les indiens Haidas bloquent en plusieurs points la piste qui conduit à l'intérieur de l'île Lyell. La Gendarmerie Royale

du Canada a dû intervenir pour briser les chaînes humaines formées par de petits groupes d'Haidas tandis que d'autres rendaient la piste impraticable à l'aide de pierres.

Résultat : la police a procédé à une quinzaine d'arrestations pour trouble de l'ordre public. Le Conseil de la nation Haida attend pour sa part des renforts en provenance du nord de l'archipel.

Dans toute cette affaire, le gouvernement fédéral paraît d'autant plus impuissant que les indiens Haidas relèvent directement de la juridiction du gouvernement de Colombie-Britannique. Ce dernier, semble-t-il, refuse de faire un geste d'apaisement.

Interpellé à la Chambre des Communes, le ministre fédéral de l'environnement, M. Tom McMillan, n'a guère pu faire mieux que de protester de sa bonne foi. Il a cependant évoqué la possibilité d'un achat de terre par Ottawa afin de créer un parc tribal ou national.

Pour les écologistes, le temps presse dans l'archipel de la reine Charlotte car les dégâts faits à la forêt risquent bien d'être irréversibles. Pour leur part, les forestiers estiment que la nuisance sera « minime voire inexistante ». Les positions paraissent donc irréconciliables.

Les experts, enfin, tirent la sonnette d'alarme et soulignent que le reboisement a pris un retard important en Colombie-Britannique et que les sites comme celui de Moresby Sud se font de plus en plus rares.

TELEVISION

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

12h00

FAIS CE QUE DOIS

Fondé par Henri Bourassa
le 10 janvier 1910

Directeur:
Jean-Louis Roy

Rédacteur en chef:
Paul-André Comeau

Rédacteurs en chef adjoints:
Jean Francoeur,
Christian Bellavance

Directeur de l'information:
Jean-Guy Duguay
Directeurs adjoints:
Pierre Beaulieu, Serge Gosselin

Directeur des
services administratifs:
Michel Paradis

L'ÉLECTION DU 2 DÉCEMBRE

1. — La bataille de l'alternance

RIEN n'illustre mieux la nécessité de l'alternance que l'énergie déployée depuis plus d'un an par les péquistes pour ne plus être et ne plus paraître ce qu'ils étaient hier encore et pour ne plus dire ce qui les rassemblait, ce lien entre les factions idéologiques disparates réunies autour d'un homme, René Lévesque, et d'une idée, la souveraineté du Québec.

La perspective d'un cataclysme électoral a été le principal déclencheur de la mutation qui a lézardé le gouvernement et fait éclater la puissante coalition politique au pouvoir à Québec depuis 1976.

Au coeur même de ce pouvoir, ceux qui le détiennent et qui normalement cherchent à le conserver, ont bien saisi que les Québécois étaient en attente d'une autre politique que celle pratiquée ces dernières années. L'expression passe-partout utilisée sans relâche par le principal artisan de la mutation péquiste, M. Pierre-Marc Johnson, traduit parfaitement cette attente. Sans relâche depuis près d'un an, le successeur de René Lévesque annonce une autre manière de voir et une autre manière de faire.

Sous sa gouverne, le PQ n'est plus le parti des grands enjeux, le cerveau des réformes visant l'âme et le corps de la nation québécoise, l'architecte audacieux d'une autre histoire. La Phase II dont parle le leader nationaliste en est une de gestion raisonnable, de reconnaissance des contraintes et de recherche pausée de consensus. D'où la prolifération de formules mitoyennes et la parcimonie des entreprises annoncées. D'où aussi cette façon très serrée de contenir l'audace d'une équipe électorale et d'un parti nourri depuis toujours à un volontarisme qui semblait inépuisable. Cette manière marque une rupture indéniable avec le passé et la culture du parti dont M. Johnson est le président. Le grand défi du chef péquiste est d'apparaître aux yeux du plus grand nombre comme celui qui incarne l'alternance, l'alternance au gouvernement dont il a fait partie, l'alternance au Parti québécois lui-même.

La déroute du Parti québécois, déroute politique et intellectuelle, a coïncidé avec une puissante remontée du Parti libéral du Québec. Moins spectaculaire parce que moins concentrée dans le temps, la mise en place électorale chez les libéraux a elle aussi été longue, difficile et chargée d'événements douloureux: division interne du caucus, mise en cause du leadership de M. Claude Ryan, démission de ce dernier et absence de candidatures prestigieuses pour sa succession, si l'on excepte celle de l'ancien premier ministre, M. Robert Bourassa dont le retour à la direction du PLQ n'allait pas sans problème. Chez les péquistes, la résurrection politique de l'ancien premier ministre libéral suscita quelques bouillonnements d'espoir. Mais en peu de temps, ce dernier a accompli une colossale tâche de rassemblement, de réorganisation et d'animation au sein de sa formation politique.

Réunie à nouveau, la coalition libérale apparaît vite puissante et capable de susciter l'adhésion

Les enjeux d'une campagne

V. LE DOMAINE DU CLAIR OBSCUR

La francophonie a donc réussi à introduire un élément de politique étrangère dans la campagne qui s'achève. Les pressions, exercées par le président François Mitterrand qui voit venir l'échéance des élections législatives, ont finalement permis aux négociations entre Québec et Ottawa d'aboutir à un compromis honorable. L'annonce de cet accord et la convocation du premier sommet des pays francophones ont inscrit un volet international dans un débat placé quasi exclusivement à l'enseignement des préoccupations locales et régionales.

Cet accord, qui s'est fait longtemps attendre et qui paraissait impossible sous l'ancienne administration fédérale, a donné lieu à une démonstration d'unanimité de la part des leaders des principales formations engagées dans cette course. Satisfaction évidente de la part du Premier ministre. Approbation tout aussi émue du chef du parti libéral qui en a profité pour évoquer ses échanges sur le sujet avec le Premier ministre du Canada.

Élément intéressant dans ce dossier, l'actuelle titulaire du Ministère des relations internationales a publié, dans ce même journal, une mise au point pour rétablir la chronologie d'un cheminement auquel elle a été directement associée en tant que Déléguée générale du Québec à Paris, avant son rappel à Québec, pour accéder à ses nouvelles fonctions ministérielles.

Au-delà des avantages évidents que le Québec devrait retirer de sa participation, de droit et de fait, à ces assises de la francophonie, il faut relever, ne serait-ce que pour la petite histoire, la dimension ironique de l'événement. L'accord a été signé à l'arraché en raison des préoccupations électorales du Président de la Ve république.

Cet accident de parcours a alimenté la mince chronique de la politique étrangère dans cette campagne bien ordinaire. Une seule autre dimension a également retenu l'attention: l'éventuelle conclusion d'un accord de libre-échange avec les États-Unis. En ce qui concerne la globalité d'une politique étrangère que devrait normalement revendiquer le Québec après maintenant un quart de siècle de présence et d'activités sur la scène internationale, le bilan est plutôt mince, pour ne pas dire plus.

Chez le nouveau Premier ministre, occupé avant tout à tirer « à bout de bras » un parti qui voguait à la dérive, la politique étrangère a occupé une portion très congrue dans ses interventions. À la décharge de M. Johnson, il faut reconnaître que son expérience ministérielle ne le porte pas spontanément vers ce champ de

préoccupation. Les Affaires sociales, la justice et les Affaires canadiennes n'exigent pas des prolongements internationaux, fréquents ou même multiples.

Situation tout à fait différente en ce qui concerne M. Robert Bourassa. En plus d'avoir détenu le pouvoir suffisamment longtemps pour palper l'importance des dossiers internationaux dans la conduite de la politique québécoise, le chef du parti libéral a lui-même joué un rôle important dans la mise en oeuvre de la politique étrangère du gouvernement du Québec, si telle chose existe. Durant ses deux mandats, il a lui-même établi quelques délégations générales à l'étranger. Au même moment, il a aussi tiré profit des antennes du Québec, dans l'une ou l'autre capitale, à la faveur de ses visites officielles à l'étranger.

Aussi ne faut-il pas se surprendre lorsque M. Bourassa fait état de projets relativement précis au sujet de l'avenir de ces Délégations. Trois d'entre elles, Paris, Bruxelles et New-York, devraient normalement conserver leur vocation politique. A Paris — et, à ce sujet, MM. Johnson et Bourassa se situent sur la même longueur d'ondes —, le Québec dispose d'un instrument indispensable et privilégié tout à la fois: impossible d'imaginer une quelconque diplomatie québécoise sans ce poste fondamental. Bruxelles et New-York répondent aussi à des impératifs majeurs.

Par contre, à l'égard des autres délégations disséminées dans une quinzaine de pays, le leader libéral se montre plus critique. Ces antennes du Québec devront désormais répondre à des critères de rentabilité. Des critères empruntés partiellement au gouvernement de l'Ontario qui gère son propre réseau de délégations selon une approche coûts-bénéfices. On doit donc s'attendre à la fermeture de certaines délégations, à l'ouverture possible de nouvelles maisons.

Quels critères présideront à l'installation de nouvelles délégations sur l'un ou l'autre continent? Quel mandat confiera-t-on à son personnel? Quel profil de carrière offrira-t-on aux fonctionnaires qui envisagent d'oeuvrer dans ce secteur d'activités? Établira-t-on enfin une réelle carrière « diplomatique » au sein du Ministère des Relations internationales? Ces questions, pourtant fondamentales, n'ont pas été effleurées durant cette campagne.

De même, aucun des deux leaders n'a soufflé mot sur la possibilité de doter le système politique québécois d'un mécanisme permanent où pourrait s'élaborer et se corriger une véritable politique étrangère. C'est une tâche qui normalement devrait incomber à une commission de l'As-

semble nationale. Doit-on en conclure que nous n'avons pas encore accédé à la maturité collective qui justifierait une telle décision? La question est embarrassante, gênante.

Les itinéraires récents des deux partis politiques sont intimement liés. Ainsi la force renouvelée du PLQ a forcé le PQ à pousser loin sa propre mise en place électorale, mise en place qui a provoqué les ravalements de la logique souverainiste et le départ de M. René Lévesque. L'élection de M. Johnson à la présidence du PQ a eu un effet marqué sur la feuille de route du PLQ et de son chef. Soudain, les sondages ont laissé transparaître un rééquilibrage qui s'est confirmé depuis, même si le PLQ garde toujours une longueur d'avance dans les faveurs de l'électorat. Ainsi, sans gagner tout à fait la bataille de l'alternance, M. Johnson a réussi à faire oublier des pans entiers du mandat qui se termine et à masquer les divisions qui sont en attente de leur heure au sein des familles politiques qu'il domine présentement. Il a su habilement dissimuler des chapitres entiers d'un programme toujours construit sur les prémisses pré-référendaires qui visent la construction d'un Québec souverain. S'il n'a pas perdu la bataille de l'alternance, M. Bourassa a certes perdu du terrain. Dans l'esprit d'un nombre grandissant de Québécois il n'incarne plus seul les vertus de l'alternance.

Au-delà de la personnalité des chefs, au-delà d'une lutte qui donne parfois l'impression que l'unique enjeu se situe à ce niveau, ce sont les attitudes, les programmes, la force et la cohérence des équipes qui doivent être évalués dans le contexte des défis des années qui viennent. Ces défis sont de taille; défi démographique qui impose une révision profonde et durable aux attitudes envers nos concitoyens d'autres origines, défi de la croissance économique sans laquelle il n'y a pas de développement; défi du maintien des équilibres sociaux qui sont menacés par l'intolérable sort fait à près d'un million des nôtres vivant de prestations sociales et de primes d'assurance chômage, défi posé par la stagnation des grands services publics et le vieillissement de leur personnel; défi d'une conjugaison plus harmonieuse du pouvoir québécois et des pouvoirs locaux; défi majeur des grandes négociations fiscales constitutionnelles et industrielles avec les partenaires canadiens et continentaux.

Laquelle des deux équipes en présence pourra le mieux jeter un regard neuf sur cet ensemble de dossiers majeurs? Laquelle des deux équipes en présence pourra conduire les délicates et complexes négociations qui viennent, négociations intérieures et aussi extérieures? Tel est le véritable sens de la bataille de l'alternance, bataille qui déborde la seule performance des chefs.

— JEAN-LOUIS ROY

Bien dire et laissez faire

LE MOT DU SILENCIEUX

ALBERT BRIE

LA VIEILLESE serait l'hiver de la vie... Ne trouvez-vous pas le rapprochement un peu forcé? La vieillesse n'est pas une saison froide.

On se vante d'avoir une idée; j'ai jamais d'avoir une pensée.

Une idée est une pensée qui rapporte.

Le célibataire est le meilleur ami de la femme.

Une personne qui ne doute pas n'a pas la foi.

Avec de l'argent on peut tout faire; en particulier, mal faire.

Les riches — et c'est justice — n'éprouvent aucun plaisir à donner.

J'écoute les nouvelles. Quel ravodage de vieilleries!

Les personnes superstitieuses sont dépourvues d'imagination.

Paraître sincère, c'est le grand art du menteur.

L'aveuglement de l'homme, c'est de regarder le monde avec ses mains.

Le fard est la fausse couche d'un visage.

L'homme est le roi de la création qui a fait de son royaume un no mans land.

J'ai le souvenir des moments que je n'ai pas vécus, mais que j'ai rêvés.

Les mots n'ont pas grand chose à dire.

Quand on explique, on découvre qu'on n'a pas tout à fait compris.

Je suis un homme de bon goût.

La parole a été donnée à l'homme pour embrouiller ses pensées.

Infini et éternité sont des mots. Pas plus.

On n'a pas tant la conscience

large qu'entortillée.

Nous sommes portés à juger les autres avec plus de sévérité quand on ne les comprend pas du tout.

Je ne pèse pas mes mots, je les mesure.

Quand un politicien est interrogé, ce qu'il répond ne nous apprend rien; le seul intérêt de sa réponse est dans sa plus ou moins grande habileté à la tourner.

La grande différence entre son passé et son avenir, c'est que celui-là arrive toujours avant.

Si l'hiver était une saison morte, il ne ressusciterait pas tous les ans.

Nous avons eu des gouvernements d'avocats, puis d'intellectuels; on nous en promet un d'économistes. Quand aurons-nous enfin un gouvernement de politiques?

Les riches croient que l'argent fait le bonheur, mais cet argent-là, c'est celui qu'ils n'ont pas encore empoché.

Les gens passent tout leur temps à se parler; comment voulez-vous qu'ils trouvent le temps de s'écouter?

LETTRES AU DEVOIR

■ Quel est l'avenir d'Habitat 67?

ON A DIT que les Québécois étaient un peuple de locataires. La SCHL a mis en vente le complexe Habitat 67. Je fais partie du groupe de locataires (101 sur 157) qui s'est formé afin que chaque résident puisse acheter son appartement éventuellement.

Tel que demandé par la SCHL, nous avons fait une offre sérieuse, en bonne et due forme, remise dans les délais requis, pour l'achat d'Habitat 67. Des négociations se font entre la SCHL et un investisseur inconnu. Déjà des rumeurs de sombre « grenouillage » circulent dans cette affaire.

Dans notre offre, nous nous engageons à conserver l'intégrité de ce bâtiment de grande valeur culturelle. Comme la SCHL n'exige rien de tel, un promoteur pourrait offrir un peu plus et ensuite rentabiliser l'affaire en modifiant la bâtisse, en ajoutant des unités dans certains espaces libres, en bâtissant des tours entre les sections du bâtiment. Ce qui défigurerait à jamais ce monument d'Expo 67.

Nous nous retrouverions encore locataires. Cette fois-ci, d'un investisseur privé. Pourquoi la SCHL ne nous vendrait-elle pas directement, à nous les locataires? Au moins, qu'on nous donne une

chance de faire valoir nos points. Nous croyons être les plus intéressés et les plus intéressants des acheteurs.

Nous n'accepterons pas sans rien faire d'être mis devant le fait accompli qu'on a vendu au plus offrant, sans égard pour le bien de la bâtisse, de ses occupants et de l'impact culturel qu'a ce bâtiment.

Le silence de la SCHL nous inquiète grandement et devrait aussi inquiéter tous ceux et celles qui mettent leur confiance dans la conscience sociale de notre gouvernement.

— ANDRÉ GOYETTE
Montréal, 11 novembre.

■ Quelle serait la position libérale?

Lettre adressée à M. Robert Bourassa, chef du Parti libéral du Québec.

LE REGROUPEMENT des professionnels en service social scolaire de l'agglomération montréalaise regroupe près de 80 intervenants sociaux en milieu scolaire de la région, dont l'objectif est de défendre et promouvoir le spécifique de notre intervention auprès des élèves des écoles élémentaires et secondaires de l'île de Montréal et de Laval.

Il va sans dire que le dossier du « cadre relatif au partage des responsabilités CSS-CLSC en matière de services sociaux » nous touche grandement.

En mai 1984, la commission des Affaires sociales, présidée par Mme Thérèse Lavoie-Roux, faisait connaître ses observations, conclusions et recommandations concernant le cadre de référence

proposant un partage des responsabilités entre les CSS et les CLSC.

L'objectif de la commission « n'était donc pas d'arbitrer une situation conflictuelle, mais plutôt de veiller à ce que les propositions retenues pour le cadre de référence assurent une qualité et une efficacité non seulement aussi grandes mais accrues des services sociaux dispensés aux bénéficiaires ».

La commission émettait alors des réserves devant la possibilité du transfert des services sociaux scolaires, en élaborant sur les conditions minimales à remplir préalablement à tout transfert, dont : de procéder avec le conseil régional, avant toute décision, à l'analyse détaillée des implications de ce partage pour l'agglomération.

En septembre dernier, malgré la recommandation du CRSSS de Montréal « métro » de maintenir les services sociaux scolaires au CSSMM, le ministre, M. Guy Chevrette, annonçait sa décision de transférer les services sociaux scolaires.

Nous devons nous conformer à cette décision, malgré notre opposition à ce remaniement administratif qui, selon nous, ne contribuera pas davantage à un service de qualité auprès de la clientèle scolaire.

Le Regroupement aimerait connaître la position du Parti libéral et les suites qu'il entendrait donner au dossier du transfert des services sociaux scolaires de l'agglomération montréalaise, s'il formait le prochain gouvernement.

— LORRAINE BRAULT
Montréal, 4 novembre.

Les hauts et les bas d'un concours

BILLET

ROLANDE ALLARD-LACERTE

Les journalistes Françoise Côté, Huguette Roberge, Claude Sauvé et Jocelyne Cazin, gagnants du prix Judith-Jasmin 1985, en ont eu pour leur médaille de bronze! C'est dans une allégresse générale ponctuée de faux pas, pannes, chutes et trébuchements, éclats de verre et éclats de rires que s'est déroulée la cérémonie de la remise du prestigieux prix offert chaque année par le Cercle des femmes journalistes.

En raison d'un concours de circonstances (grand gagnant de ce concours : un public secoué de rires), maladroites et accros involontaires ont transformé l'événement en joyeux happening.

Première entorse au protocole : une des chevilles ouvrières de la soirée a perdu pied et est tombée du podium! Selon la théorie des dominos chère à Kissinger, tout le reste a suivi cette première chute : un micro est tombé en panne puis une pancarte et un bouquet de fleurs ont dégringolé. C'est enfin toute la salle qui... croulait de rires!

Les hauts et les bas d'un pris convoité ont été dignes d'une soirée de la Ligue nationale d'improvisation avec les Rouges et les Bleus, en l'occurrence le sénateur Jacques Hébert, président du prix et Mme Suzanne Blais-Grenier, ministre

d'État aux Transports.

L'humour de Mme Jeanne Maranda, présidente du prix, a été contagieux et l'esprit de la course à obstacles a gagné tout le monde. M. Jacques Hébert s'est avancé de son pas de sénateur et a fait mine de trébucher. La salle en redemandait. Et on lui en redonnait.

Mme Marie-Hélène Boyle, présidente du Cercle des femmes journalistes, a offert un bras secourable à la ministre d'État aux Transports, Mme Suzanne Blais-Grenier, qui s'est empressée de l'accepter. Dans son allocution, la ministre s'est déclarée fort heureuse de voir que le métier de journaliste était lui aussi plein d'embûches et d'écueils et, finalement, tout autant périlleux que celui de politicien(ne)! La salle entière ne pouvait plus modérer ses transports.

L'éditeur Alain Stanké — qui, incidemment (sic), a annoncé que les textes gagnants seront publiés l'an prochain — est entré dans le jeu à son tour en disant que ces chutes, fils emmêlés et autres faux pas n'étaient pas fortuits : « On reprend bientôt, à Radio-Canada, la série des *Insolences d'une caméra* ».

À ce moment précis de la soirée, certaines personnes ont commencé à s'interroger : toute cette rocambolesque affaire était-elle vraiment le fruit d'une joyeuse improvisation? Mais voyons, protestait à la ronde le sénateur Hébert, on répète ce scénario depuis plus d'une semaine.

C'est toutefois bien sérieusement

que les prix suivants ont été attribués : Catégorie périodique : Françoise Côté (*L'Actualité*); quotidien et hebdo : Huguette Roberge (*La Presse*); télévision : Claude Sauvé (Radio-Canada) et Karl Parent, réalisateur; radio : Jocelyne Cazin (CKAC) et André Pratte, réalisateur.

Des seconds prix et mentions honorables ont également été remis aux journalistes Georges Schwartz, Bernard Boquel (Winnipeg), Hélène Pichette, Christine Guillemette, Monique Belzil, Jean-Pierre Ricard, Nicole Gravel et Michel Chalvin.

On a finalement découvert le *Pot aux Roses* (c'est le nom de l'excellent traiteur) autour du buffet. Pourquoi tant d'entorses et de tuites? Quelle était la source de ces tribulations et jubulations? M. Langlais, administrateur du Centre de conférences et du service d'animation (sic) du Complexe Guy-Favreau où se déroulaient les événements, a peut-être résolu l'énigme : « Le Complexe Guy-Favreau a été érigé sur le site d'un ancien cimetière chinois ». Nom des mânes! s'agissait-il d'une vengeance couronnant, après tant d'années, le premier livre du sénateur Jacques Hébert intitulé « Deux innocents en Chine rouge »?

Le spectacle a été tellement drôle que certains journalistes ont déjà réservé leur place pour celui de l'an prochain. Après cette insolite soirée des Ha! Ha!, les invités sont sortis en se tenant les côtes et les rampes d'escalier!

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, St-Sacrement, Montréal, H2Y 1K1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, Division du Groupe Quebec Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 Bolvin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE

DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebec Inc., située à 775 boul. Lebeau à Ville St-Laurent.

LIVRAISON À DOMICILE

PAR PORTEUR:

Édition quotidienne Montréal métropolitain = 3\$ par semaine
Extérieur de Montréal = 3,25\$ par semaine le samedi seulement = 7\$

Pour information:

à Montréal: 332-3891
à Québec: (418) 687-2022

Livraison par porteur:

Édition quotidienne = 139\$ par année
75\$ 6 mois
39\$ 3 mois

Livraison par la poste:

Édition quotidienne = 145\$ par année
au Canada 79\$ 6 mois
42\$ 3 mois

Pour information (514) 844-3361

Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

LE DROIT D'AUTEUR AU CANADA... 60 ANS APRÈS

« Un choix en faveur des auteurs est un investissement rentable pour le pays »

ANGÉLINE FOURNIER-TOMBS

L'auteur est juriste et rédige un mémoire de maîtrise sur le droit d'auteur à l'Université McGill

À un jeune poète qui lui demandait des conseils, Rainer-Maria Rilke écrivait : « plus inexprimables que tout sont les moyens d'art, ces êtres secrets dont la vie ne finit pas et que côtoie la nôtre qui passe ». Car la création est non seulement l'âme de notre société, l'expression de notre culture et de notre originalité, mais aussi et surtout le reflet de la personnalité de son auteur.

À ce titre, le créateur devrait être adéquatement protégé contre les atteintes portées à sa création, et suffisamment rémunéré pour son travail. Et pourtant... L'auteur est le parent pauvre de notre société et la bête noire de nos législateurs. Dans cette situation inconfortable, il trouve cependant le moyen de faire des vagues.

Pas moins de 17 rapports, visant à faire changer la désuète loi fédérale sur le droit d'auteur de 1921, se sont succédés, dont les plus connus sont le rapport de la Commission Isley (1957), du Conseil économique (1971), Keyes et Brunet (1977), et le Livre blanc que le gouvernement sortant

avait tout juste eu le temps de publier avant de partir (1984).

Autres temps, autres moeurs. Un nouveau gouvernement au pouvoir, un nouveau rapport. Ainsi, le dernier en date, « une charte des droits des créateurs et des créatrices », publié en octobre 1985 par le sous-comité sur la révision du droit d'auteur, fait souffler un vent d'espoir dans la communauté des artistes. Mais, en attendant tous développements futurs, il leur faudra patienter.

Car, c'est encore la loi de 1921 qui est censée les protéger eux et leur création. Rédigée à l'ère des « rouleaux perforés » et de la « radiophonie », cette loi désuète ne peut s'adapter à l'utilisation des satellites, des ordinateurs, des magnétophones, des vidéoreproducteurs, ou de la télévision par câble. En effet, la loi ne prévoit pas de droit de retransmission d'une oeuvre. En l'état actuel de la législation, les organismes de télévision par câble, qui font des profits considérables, ne sont redevables aux auteurs d'aucun paiement pour la retransmission simultanée

d'émissions télédiffusées à leurs abonnés. Il faut aussi des trésors d'imagination pour envisager dans quelle mesure les créations mises sur ordinateur peuvent être protégées.

Un droit moral quasiment inexistant, et pas de droit de suite pour les créateurs d'arts plastiques qui ne peuvent donc exiger de pourcentage sur le prix de revente de leur oeuvre, comme c'est le cas dans beaucoup d'autres pays, à moins qu'ils n'insèrent une clause spéciale à cet effet dans leurs contrats de vente. Quant aux compositeurs, la licence obligatoire de reproduction mécanique et le taux de paiement prévu ne leur donnent guère l'occasion de profiter de leur création.

Une bonne législation sur le droit d'auteur doit, il est vrai, surmonter le véritable dilemme qu'est la conciliation des intérêts parfois contradictoires des auteurs et du public : le public au sens large, c'est-à-dire non seulement nous les utilisateurs, les consommateurs, mais aussi et surtout les industries concernées, l'industrie du disque, des ordinateurs, des machines vidéo...

Il est vrai qu'il y a un choix à faire. Un choix en faveur des auteurs est sans doute un investissement à long

terme qui ne manquera sûrement pas d'être rentable pour notre pays. C'est cette orientation que semble avoir pris « une charte des droits des créateurs et créatrices », dont les 137 recommandations présentées à la Chambre des Communes ont le mérite de faire sortir le droit d'auteur de l'âge des cavernes.

De ces 130 pages, nous retiendrons tout d'abord que le projet, après avoir précisé que le droit d'auteur est un droit de propriété, insiste sur la nécessité d'élargir la portée des droits moraux que l'auteur a sur son oeuvre, et recommande notamment la création d'un « droit moral d'avant », lui permettant de refuser que son oeuvre, si les droits d'exploitation appartiennent à un tiers, soit associée à une publicité. En outre, la création du droit à l'intégrité lui permettra de refuser toute modification de son oeuvre (original ou élément d'un tirage limité).

Pour les oeuvres littéraires et l'édition, le rapport encourage la mise sur pied d'un système indépendant du droit d'auteur, en vue d'assurer aux auteurs une compensation pour le prêt public de leurs oeuvres par les bibliothèques, ainsi que la création de sociétés de gestion dont le but serait d'accorder des licences auto-

risant les photocopies. De plus, il préconise l'abolition des licences de reproduction, de représentation publique et d'impression, ainsi que de la licence obligatoire de reproduction mécanique visant les oeuvres musicales, sans toutefois proposer de solution de remplacement.

Grands changements en perspective pour les exploitants de juke-box, de discothèques, de radio et de télévision : ils seront sujets au paiement des droits de représentation publique d'une oeuvre. Les problèmes soulevés par l'utilisation d'ordinateurs font l'objet, fort heureusement, de longues considérations et parmi les nombreuses innovations proposées nous noterons : la création d'un droit d'entrée d'une oeuvre sur ordinateur. La protection des programmes informatiques et des plaquettes semi-conductrices, l'octroi de la qualité d'auteur d'une oeuvre créée sur ordinateur ou d'une compilation à la personne physique ou morale qui est responsable de la réalisation de l'oeuvre ou de la compilation.

De plus, le rapport propose aussi la création d'un droit de location d'une oeuvre, d'une taxe sur les appareils de reproduction versée par les fabricants et importateurs aux sociétés de gestion de ces droits. Les artistes — exécutants, les produc-

teurs d'émissions diffusées, et d'enregistrements sonores peuvent se réjouir puisque le rapport demande clairement que leur interprétation ou leurs émissions fassent l'objet d'une protection comme nouvelle catégorie d'oeuvre.

Ces dispositions et les nombreuses autres contenues dans « une charte des droits de créateurs et des créatrices » sont un compromis dans l'ensemble satisfaisant des intérêts du public et des auteurs. Il faut toutefois regretter que sa position sur le très controversé droit de retransmission soit si ambiguë, puisque si d'une part elle en recommande la reconnaissance dans une future loi, elle n'en propose pas moins quelques moyens d'y échapper, comme par exemple une redéfinition du droit de transmission qui engloberait les activités de diffusion et de retransmission. À vouloir satisfaire tout le monde, elle reprend indirectement aux auteurs d'une main ce qu'elle leur a donné de l'autre. En outre, le refus d'accorder un droit de suite est très juste pour les créateurs d'arts plastiques. Mais ce n'est encore qu'un projet susceptible de discussions et d'améliorations, et il est à espérer que ces recommandations ne resteront pas lettre morte et seront rapidement concrétisées par une nouvelle loi sur le droit d'auteur.

LE COVOITURAGE, LE TRANSPORT EN COMMUN PAR AUTOMOBILE

« Le covoiturage n'affecte pas sérieusement la clientèle du transport en commun »

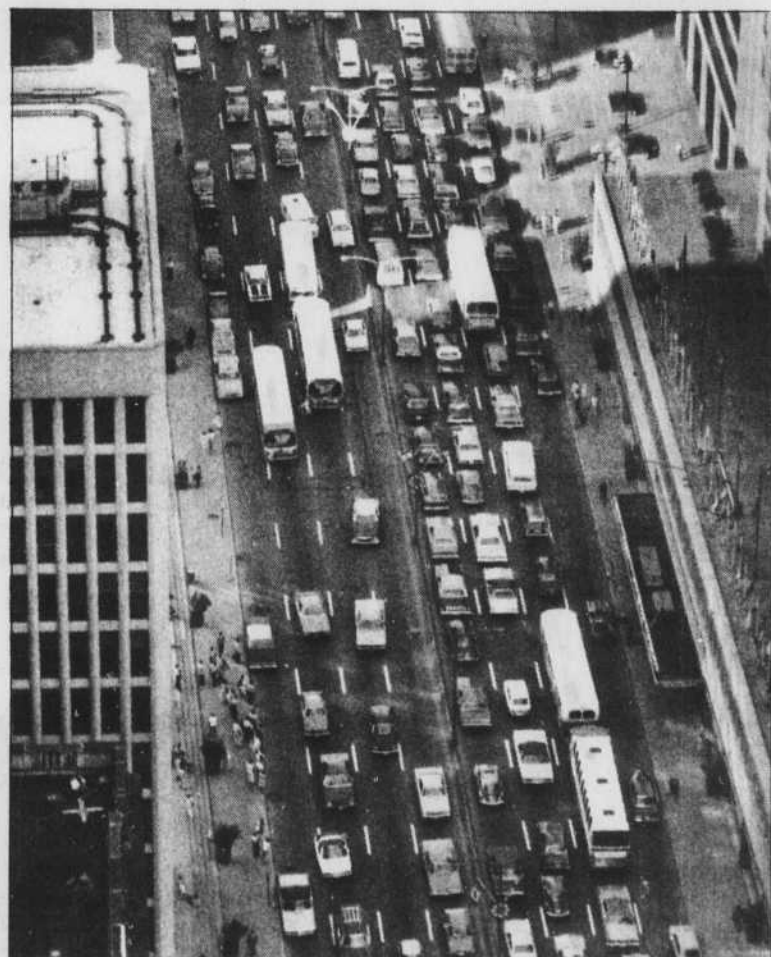
GUY ROULEAU

Texte de référence de M. Guy Rouleau, président de la Fédération canadienne de covoiturage, prononcé devant le Congrès de l'Association canadienne du transport urbain, le 19 novembre dernier à Montréal.

Les multiples contraintes économiques et financières ont incité citoyens et gouvernements à remettre en question leurs choix en transport, qu'il s'agisse du transport en commun ou de l'automobile. Aux États-Unis, dans l'ensemble du Canada et au Québec, le covoiturage est apparu comme une solution économique idéale. On prend souvent comme exemple les autorités organisatrices de transport de San Francisco qui ont décidé, dans un secteur donné, d'organiser elles-mêmes le covoiturage. Cette initiative permettait de porter les coûts d'opérations à \$ 0,35 par siège comparativement à \$ 2,35 pour un autobus régulier. Forts de cette expérience et stimulés par d'autres initiatives tout aussi emballantes observées sur la Côte Est américaine, plusieurs élus municipaux et la majorité des administrateurs d'organismes publics de transport du Québec veulent donner un caractère nouveau au transport en commun qui, dans sa forme traditionnelle et pour certains territoires à faible densité ou éloignés des grands centres, ne peut pas vraiment être une alternative valable à l'automobile.

Cet intérêt pour le covoiturage et diverses autres formes de transport paracollecif n'est pas seulement une mode ou le fait du hasard. Il coïncide avec une implication grandissante des élus dans la gestion du transport en commun et avec la mise sur pied d'organismes de transport partout à travers le Québec (Régies et Conseils intermunicipaux de transport). Cette extension des services de transport en commun, en dehors des centres densément peuplés, a fait ressortir avec acuité les problèmes de desserte des zones à faible densité de population et des parcs industriels isolés et éloignés des lieux de résidence.

Face à la nouvelle responsabilité



qui leur était assignée, certains élus ont utilisé le covoiturage comme moyen de fuite, disant que c'était aux individus à organiser leur transport. D'autres ont recouru d'emblée au transport en commun traditionnel, solution parfois coûteuse et peu appropriée mais déjà toute faite. Plusieurs, enfin, à la fois conscients des limites du transport en commun traditionnel et de l'importance de l'utilisation en solo de l'automobile, se sont arrêtés et ont regardé les besoins de leur population. Ils ont recherché les moyens qui étaient à leur disposition pour offrir un service de transport économique pour le trésor municipal et avantageux et attrayant pour les citoyens. C'est

ainsi que des municipalités ont pris en charge l'organisation du covoiturage tout en maintenant, dans certains cas, un service de transport en commun, conscientes qu'il s'agissait de services complémentaires ne s'adressant pas à la même clientèle et ne remplissant pas les mêmes fonctions.

D'ailleurs, une étude récente du ministère des Transports, menée auprès des 1315 covoitureurs de la région de Montréal, montre que près de 50 % d'entre eux bénéficient d'un service de transport en commun adéquat et que 31 % utilisaient précédemment ces services, 25 % en exclusivité ou 7 % en complément à leur automobile. De plus, avant de faire du covoiturage, la

moitié des répondants voyageaient seuls dans leur auto. Ces faits nous permettent de conclure que le covoiturage rejoint surtout les individus voyageant seuls précédemment et qu'il n'affecte pas sérieusement la clientèle du transport en commun mais qu'au contraire il devient une offre de service complémentaire. En s'impliquant dans le covoiturage, une municipalité ou une entreprise démontre son intérêt pour le bien-être de ses contribuables ou de ses employés.

Les décideurs et les leaders d'opinion qui s'intéressent au covoiturage sont ceux qui sont conscients des effets négatifs, pour l'individu et la société, d'une utilisation non rationnelle de l'automobile. Ils comprennent le bien-fondé du transport en commun mais en évaluent également les limites importantes. Ils pensent que la mise en commun des ressources privées peut, dans certaines circonstances, remplacer adéquatement l'intervention gouvernementale.

Le covoiturage est une des modalités choisies par ceux qui croient que, dans le domaine du transport des personnes, l'objectif est de permettre à un plus grand nombre de personnes et non de véhicules de se déplacer le plus rapidement, le plus efficacement et le plus économiquement possible.

Le covoiturage rejoint ceux et celles qui croient que le vrai dynamisme d'une société prend sa force dans la capacité des citoyens et des citoyennes de prendre eux-mêmes en charge les moyens pour répondre à leurs besoins, que ce soit en transport, en loisirs ou autres.

Depuis longtemps, on associe l'auto aux classes aisées et le transport en commun aux pauvres, accentuant ainsi la dichotomie entre deux modes de transport « adverses ». Le covoiturage vient jeter un pont entre deux mondes trop longtemps antagoniques. Il rejoint ceux qui en ont assez d'assumer seuls les frais de leur auto et ceux qui, bien qu'ils soient automobilistes, sont conscients des conséquences négatives de leur choix. Il leur permet de conserver un mode de transport qui leur plaît, de le mettre au service d'autres citoyens et

de contribuer ainsi à un mieux-être individuel et collectif.

Malgré tous les avantages qu'on voudrait accorder au transport en commun et tous les méfaits qu'on pourrait attribuer à l'auto, une partie importante de la population n'utilisera jamais les services de transport public, pour des raisons simplement physiques ou encore psychologiques et culturelles. Il faut bien comprendre que ni cette réalité, ni l'existence du covoiturage, qui finalement représente une ouverture du rôle de l'automobile, ne remettent en question les principes qui justifient le transport en commun. Au contraire. Le covoiturage s'inspire des mêmes principes mais il offre une alternative en rejoignant une partie de la population là où elle se trouve : dans son auto.

La stimulation de l'implication des individus dans l'organisation de leur transport peut prendre diverses formes et être assumée par les municipalités, par les entreprises, par les autorités organisatrices de transport, par les gouvernements supérieurs. Le Québec, malgré son récent recul en ce domaine, est encore loin derrière ce qui se fait ailleurs en Amérique du Nord pour favoriser le covoiturage et un meilleur équilibre du transport urbain. Il est temps de rattraper ce retard et de mettre à profit l'esprit d'innovation et de créativité des Québécois et des Québécoises. Voici les démarches les plus urgentes qui devraient être appuyées au cours des prochaines années :

1. Les municipalités, les organismes publics de transport et les entreprises doivent contribuer à la mise en place de services d'information et de regroupements pour leurs citoyens, leurs clientèles ou leurs employés désireux de faire du covoiturage.
2. L'esprit d'initiative et le sens de la participation des citoyens et des citoyennes doivent être encouragés par les responsables du bien public. Ce mouvement de participation va dans le même sens que celui en faveur d'une prise en charge plutôt que d'une dépendance des gouvernements. Voici quelques mesures qui favoriseraient la prise en charge : — promotion de l'idée de l'auto-

transport de groupe et développement de services conseils aux groupes intéressés à s'organiser pour covoiturer ;

— réductions accordées aux covoitureurs dans divers commerces de détail sur présentation d'une carte de membre d'un club de covoitureurs ; mise sur pied de groupes d'achat ou de location de véhicules, d'achat d'assurances, etc. ;

— diminution de la taxe de vente lors de l'achat collectif d'une fourgonnette et réductions d'impôt aux personnes qui covoiturent ou favorisent le covoiturage.

— développement (par achat, location ou taxi), de flottes de véhicules à l'intention des covoitureurs.

3. Une politique de voies réservées pour les covoitureurs en automobile, en fourgonnette, en taxi, doit être promulguée par le ministère des Transports du Québec. Cette politique doit être développée là où les problèmes de circulation la justifient, en complémentarité avec les voies réservées pour les autobus.

4. Il faut amener les responsables publics à établir des politiques de stationnement privilégié pour les covoitureurs. Les coûts économiques et sociaux du stationnement automobile en ville justifient une telle mesure. Dans la même logique, un réseau de parcs d'échange doit être organisé dans les périphéries urbaines, comme c'est le cas à Toronto.

5. Il faut continuer à faire des représentations afin de permettre le covoiturage pour toutes les fins et par tous les moyens. Des changements aux règlements ou aux lois doivent encore être apportés de façon à simplifier le covoiturage en utilisant autant des automobiles, des fourgonnettes que des véhicules de taxi.

6. Des campagnes publiques de promotion du covoiturage (par auto, par fourgonnette, par taxi) doivent être organisées par les gouvernements. Ces campagnes doivent être organisées de façon coordonnée et avec la collaboration des municipalités, afin de créer la banque de noms nécessaire à l'établissement d'un système autonome et autofinancé panquébécois de covoiturage.

Le vélo présent dans les 122 comtés du Québec

FRANÇOIS LAMY
président de Vélo-Québec

ON S'ATTEND généralement pour clamer qu'au Québec, il y a environ une bicyclette pour deux habitants. En tout, cela représente un potentiel de plus de 3 millions de cyclistes qui sillonnent les routes du Québec. Dans la seule région de Montréal, on estime ce potentiel à 1 million. C'est plus que le nombre d'automobiles actuellement en circulation.

Pour Vélo Québec, la campagne électorale en cours est l'occasion rêvée pour dresser un bilan des revendications des cyclistes et interroger les différents partis politiques concernant leurs projets vélocipédiques.

Libre-échange
automobiliste/cycliste

Le partage de la route entre les automobilistes et les cyclistes n'est pas sans causer certains problèmes. Bon an, mal an, les statistiques officielles révèlent que plus de 3,000 cyclistes sont blessés et qu'une cinquantaine d'autres sont tués à la suite d'un accident impliquant un véhicule moteur. Par contre, trois études récentes, dont l'une du Montreal Children's Hospital, démontrent que

les accidents de vélos sont sous-évalués parce que non déclarés ou pas recensés dans les rapports de police. On estime qu'en tout, plus de 8,000 cyclistes sont victimes d'accidents chaque année au Québec. Et le bilan de 1985 n'est guère plus encourageant. L'hécatombe doit cesser.

Il y a encore trop d'automobilistes qui confondent permis de conduire et celui de port d'armes. Le Québec compte 250 écoles de conduite accréditées par le gouvernement. L'enseignement dans ces écoles est soumis à la réglementation de la Régie d'assurance automobile du Québec (RAAQ). Or, comme ce cours est maintenant obligatoire, la RAAQ devrait s'assurer que le contenu dudit cours permette aux automobilistes d'étudier le comportement de tous les usagers du réseau routier, de même qu'apprendre à partager l'espace.

Le comportement délinquant des cyclistes est légendaire : ils ne respectent pas les lois de la circulation et sont souvent distraits et téméraires. Sans excuser cette attitude, n'oublions pas qu'on est devenu cycliste et, par le fait même, conducteur d'un véhicule, à l'âge de 5 ou 6 ans !

Cette année, pour la première fois, la RAAQ s'est adressée, par le biais de sa campagne Fragile, aux cyclis-

tes. Mais il faut beaucoup de temps pour éduquer des cyclistes habitués à laisser aller. Au cours des prochaines années, la RAAQ doit intensifier ses campagnes massives d'information auprès des cyclistes. De même, la RAAQ et le ministère de l'Éducation doivent accélérer la mise en place (initialement elle devait s'étaler jusqu'en 1988) du programme d'éducation à la sécurité routière qu'ils ont développé conjointement.

En août 1979, Vélo Québec avait présenté en commission parlementaire une série de propositions pour améliorer un code de la route formulé en 1924. Sanctionné en juin 1981, le nouveau code de la sécurité routière a retenu plusieurs de ces propositions. Malheureusement, quelques-unes ont été laissées de côté malgré le fait qu'elles auraient sûrement contribué à diminuer le nombre d'accidents à bicyclette.

L'immatriculation obligatoire à la grande rue de la province a plusieurs avantages. Elle réduit les vols de vélos tout en aidant à retrouver les propriétaires de vélos volés. Elle permet aussi d'étendre aux cyclistes la protection qu'offre déjà la RAAQ aux automobilistes.

Actuellement, aux termes du Code, les cyclistes roulent sur un espace résiduel compris entre la voie

automobile et l'accotement ou le trottoir. Il faut remplacer les termes « rouler à l'extrême droite de la chaussée » par « rouler dans un couloir imaginaire de un mètre de largeur à la droite de la chaussée ». Il est important qu'on reconnaisse enfin aux cyclistes le droit à la rue et non aux trous, aux grilles d'égouts mal orientées et à la vitre qui jonchent souvent la bordure droite de la chaussée.

L'automobiliste, dont le véhicule est muni de deux rétroviseurs (à gauche et au centre), peut difficilement (angle mort) apercevoir un cycliste à sa droite entre deux automobiles ou en bordure du trottoir. Les véhicules automobiles devraient toujours posséder un troisième rétroviseur à droite.

Dans les régions de Montréal, Québec et Trois-Rivières, les ponts, spécialement ceux des autoroutes, sont pratiquement inaccessibles à bicyclette. Et lorsqu'ils le sont, le pont Jacques Cartier par exemple, les risques sont tellement grands qu'on ne s'y aventure plus. Il faut offrir, aux cyclistes, des moyens ou des structures parallèles qui leur permettent de circuler et de traverser les cours d'eau et autres obstacles.

La Sûreté du Québec devrait avoir un plus grand souci de rigueur quant

à l'application du code de la sécurité routière, autant pour les cyclistes que pour les automobilistes. Un règlement du code, si bon soit-il, a peu de valeur s'il n'est jamais respecté faute de surveillance.

Au cours des dernières années, suite aux pressions et aux idées des cyclistes, on a investi des sommes importantes pour construire des aménagements cyclables. Particulièrement le ministère des Transports et les municipalités participantes qui, par le biais du programme 5-4, y ont insufflé pas moins de 10 millions. À Montréal, c'est plus de 5 millions de dollars qui ont été injectés dans la réalisation d'un vaste réseau cyclable. Résultat, le Québec est maintenant doté d'un réseau cyclable de plus de 350 km.

Ce programme doit être reconduit, notamment en augmentant les fonds disponibles et en incitant les municipalités à investir pour la construction d'aménagements cyclables. Le ministère des Transports doit assurer un soutien technique auprès des municipalités qui participent à ce programme.

Le ministère des Transports compte 7,804 fonctionnaires et 2,199 contractuels. Or, il n'y a pas une seule personne responsable du dossier bicyclette à plein temps. Pour tant, le ratio automobiliste/cycliste

le justifie amplement. Le ministère des Transports doit s'enrichir d'une personne responsable du dossier vélo et d'une autre dans chacune des 12 directions régionales de ce même ministère.

Il faut développer une expertise au sein des municipalités afin d'éviter les nombreuses erreurs de conception qui ont marqué la première phase d'implantation des aménagements cyclables.

En 1978, le ministère des Transports a publié un document réalisé par Robert Letarte et intitulé « Les aménagements cyclables, leurs normes, leur conception ». Il faut actualiser ce document, l'expérience pratique aidant, et faire en sorte qu'il devienne un règlement d'aménagement au même titre que celui (règlement 7) qui régit la moto-neige.

À Montréal et à Hull surtout, on commence à intégrer les différents tronçons d'aménagements cyclables. On ne peut en dire autant des autres municipalités dont les aménagements ont la fâcheuse habitude de tourner en rond et de se terminer en queue de poisson. On a plutôt l'impression de rouler sur quelques kilomètres tombés du ciel. Pour rendre le réseau québécois véritablement cyclable, il faut passer de 350 km aujourd'hui à 850 km d'ici 1990.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Léveillé

pas laisser croire non plus que son parti est opposé à la venue de nouveaux immigrants. Il se dit même qu'il serait moins coûteux et plus fonctionnel l'accueillir au Québec les enfants aînés des pays qui sont aux prises avec la famine, plutôt que d'englober ces millions dans l'expédition de no riture en Afrique.

Pour faire face à l'urgence, relever le défi et assurer le renouvellement de la nation québécoise, André Léveillé ne voit qu'une véritable solution: « Il faut que les Québécois fassent des enfants ». Une politique nataliste que M. Léveillé ne voit pas sans un encadrement minimal et une aide financière gouvernementale: des allocations familiales généreuses et des crédits d'impôts pour les familles nombreuses. Cette politique nataliste, André Léveillé souhaite qu'elle puisse se concrétiser sur la base de l'initiative privée. « Il faut que l'État sorte de la vie du citoyen ». AA titre d'exemple, s'il doit avoir un réseau de garderies au Québec, M. Léveillé voudrait que ce soit l'affaire de l'entreprise privée.

Qui est donc ce chef politique, relativement peu connu, et dont les idées ainsi mises de l'avant peuvent apparaître quelque peu incohérentes et extrémistes? C'est à la demande de l'ancien chef de l'Union nationale, Daniel Johnson père, que M. Léveillé a décidé de se lancer en politique active et il a été élu en 1986 député unioniste du comté de Maisonneuve, qu'il a représenté jusqu'aux élections de 1990. Sous le leadership des Loubier, Bellemare, LaSalle et Biron, la disparition progressive de l'UN l'a privé des joies de l'activité parlementaire.

Aujourd'hui âgé de 52 ans, André Léveillé tente un retour au jeu. Il vient de réaliser son rêve de toujours. Il se cherchait un parti, et l'Union nationale se cherchait un chef. Il ne manque plus qu'un programme, une organisation électorale, une équipe, une caisse, une base militante et une clientèle électorale. L'UN n'a rien de cela, ou si peu. Péniement, il est parvenu à recruter 19 candidats en vue de l'élection du 2 décembre et son parti s'est endetté pour la jolte somme de \$ 250,000, ce qui revient à dire qu'il est en faillite.

Qu'à cela ne tienne. Est-ce vraiment important pour un homme qui vit dans la nostalgie du passé? Pour André Léveillé, l'essentiel c'est de diriger un parti qui fut grand, qui a connu ses heures de gloires. D'ailleurs, en parlant de la position constitutionnelle de son parti, M. Léveillé dira avec fierté qu'elle « perpétue la ligne de pensée et d'action du fondateur de l'Union nationale, Maurice

Duplessis », qui réclamait d'Ottawa le « butin » du Québec. C'est ce qui fait qu'un quart de siècle plus tard, l'Union nationale dirigée par M. Léveillé ressuscite l'autonomie provinciale.

Après Duplessis, c'est Daniel Johnson père qui est l'autre point de référence de M. Léveillé, pas tellement pour rappeler qu'il réclamait l'égalité avec le Canada-anglais mais surtout pour soutenir que Daniel Johnson père a marqué l'histoire du Québec d'une œuvre politique impressionnante, qui ne saurait tolérer l'injurieuse comparaison avec les prétentions de son fils, Pierre-Marc. « Ce n'est pas lui mais son père, qui a réussi à faire des choses au Québec ».

Le profil de la pensée politique du chef de l'Union nationale serait incomplet sans un rappel de quelques-unes des autres idées qu'il a émises au cours de cette entrevue. Ainsi, M. Léveillé veut « libérer le citoyen du joug de l'État, qui envahit de plus en plus notre vie quotidienne ». Il accuse le Parti québécois d'avoir profané la foi d'une population « à 92 % catholique » et d'avoir banni la confessionnalité des écoles du Québec.

Les chefs des autres partis politiques n'inspirent que méfiance chez André Léveillé, pour qui le conservateur André Asselin est un « opportuniste » auquel il reproche d'avoir porté trois autres bannières, avant de se brancher et de fonder son propre parti. Quant à Pierre-Marc Johnson, le chef de l'UN ne le trouve pas très courageux, en ce qu'il se dit tantôt fédéraliste, tantôt souverainiste. Bref, M. Léveillé estime que le PQ, le PLQ et le PCQ, c'est « du pareil au même », et que pour les Québécois qui recherchent un véritable changement, il ne reste plus qu'une seule option: l'Union nationale.

◆ Joumbatt

et à la roquette antichar, se poursuivaient hier en début d'après-midi Beyrouth-ouest, malgré le cessez-le-feu décrété la veille entre les milices chlite et druze.

Des accrochages sporadiques entre les milices chlite et druze, notamment dans les quartiers résidentiels de Verdun et Moula, ont eu lieu hier matin. Des patrouilles communes d'Amal et du PSP se sont rendus, dans les « points chauds » pour faire taire les armes. Dans le quartier de Tallet al-Khayat, où se trouve le siège de la télévision libanaise, des miliciens montaient dans les immeubles à la recherche de tireurs embusqués sur les toits qui continuaient à sévir malgré le cessez-le-feu.

Dans le quartier de Dar al-Fatwa, les destructions sont énormes. Les commerçants inspectent les dégâts et évacuent ce qui peut être sauvé. Les fils électriques pendent au-dessus de rangées de voitures calcinées. De rares marchands de légumes vendent à la sauvette les quelques produits fanés de leur étalage.

Par ailleurs, M. Terry Waite, évêque de Cantorbéry,

qui oeuvre pour la libération des otages occidentaux détenus au Liban, a quitté Beyrouth hier pour se rendre aux États-Unis où il entend rendre compte des derniers développements de sa mission.

M. Waite, bloqué dans la capitale libanaise depuis quatre jours en raison des violents combats entre milices druze et chlite, a pris l'avion pour Athènes, où il fera escale avant de se rendre à New-York.

L'émissaire britannique doit rencontrer aujourd'hui des responsables du gouvernement américain et des membres du clergé à qui il fera part de ses négociations avec les ravisseurs de quatre Américains. M. Waite a annoncé que des progrès significatifs avaient été accomplis en un mois.

Mais il a ajouté que la situation des otages demeurait « très dangereuse » et a appelé à la patience. Douze otages occidentaux sont détenus au Liban, dont quatre Français.

◆ Boeing

à offrir toute l'aide nécessaire, a précisé M. Daniel Lawler, porte-parole du département d'État, précisant que trois Américains — deux femmes et un homme — figuraient parmi les passagers.

M. Lawler a ajouté qu'il ignorait si des troupes américaines avaient été dépêchées sur l'aéroport de La Valette, mais a ajouté: cela avait été envisagé et nous y étions préparés.

Les pirates de l'air ont tous été tués, a affirmé le porte-parole, qui a précisé que, selon le commandant de bord, ces pirates étaient cinq: quatre Palestiniens et un Tunisien. Le commandant a pu sauver sa vie en tuant un pirate avec une hachette qu'il avait dans son cockpit. Le copilote est vivant, mais blessé, a-t-il indiqué.

D'après le commandant, a indiqué M. Mifsud, les pirates étaient dans un état de grande démence. Au cours de la journée, à chaque fois qu'ils tiraient une balle dans la tête d'une victime, ils se pavanaient en chantant et en dansant.

Toujours selon le commandant de bord cité par le porte-parole, trois personnes, dont deux Israéliennes, ont été exécutées par les pirates hier. Les otages qui devaient être

exécutés ont été conduits devant la porte de l'appareil, où les pirates leur tiraient une balle dans la tête avant de les précipiter dans le vide, selon ce témoignage.

Des informations contradictoires avaient été données auparavant sur le nombre d'otages exécutés par les pirates de l'air. Selon les sources, ce nombre variait de un à sept.

Au Caire, quatre heures après l'assaut, les autorités et les médias égyptiens gardaient un silence absolu sur le bilan réel de l'opération. La télévision égyptienne, qui avait interrompu ses émissions pour annoncer l'assaut, avait alors affirmé que tous les otages présents au moment de l'attaque avaient été sauvés.

Le Boeing 737 avait été détourné samedi à 19h35 GMT peu après son départ d'Athènes pour Le Caire et s'était posé à Malte peu après.

Selon la police grecque, 97 personnes avaient embarqué à Athènes (91 passagers et six membres d'équipage). La liste des passagers au départ d'Athènes comportait 34 Égyptiens, 21 Philippins, 17 Grecs, 3 Américains, 2 Israéliens, 2 Français, 2 Australiens, 2 Canadiens, 2 Mexicains, 2 Marocains, 1 Ghanéen, 1 Espagnol, 1 Belge et 1 Tunisien, a précisé la police grecque.

Hier soir, avant l'assaut, il restait à bord entre 70 et 80 personnes.

Le détournement avait été revendiqué hier matin au Caire par une organisation s'intitulant *Révolution égyptienne*, un groupe peu connu qui n'avait jusqu'à présent revendiqué que deux attentats anti-israéliens en Égypte.

Pendant toute la durée du détournement, les pirates n'ont formulé aucune revendication, exigeant seulement que l'avion soit ravitaillé en carburant en annonçant qu'ils tueraient des otages s'ils n'obtenaient pas satisfaction.

Une source autorisée égyptienne a indiqué dans la nuit de hier à ce matin que l'Égypte était intervenue militairement contre les pirates du Boeing d'Egypt Air en application d'un accord de lutte anti-terroriste signé il y a trois mois avec Malte. Le contenu exact de cet accord n'a pas été précisé.

Selon la même source, Le Caire est lié par un accord similaire avec plusieurs pays méditerranéens, dont les noms n'ont pas été précisés.

Le détournement a été condamné par le Conseil central de l'OLP, réuni à Bagdad.

L'aéroport d'Athènes, où les pirates ont apparemment embarqué à bord du Boeing, a fait l'objet de plusieurs mises en cause, en raison de la faiblesse de ses dispositifs de sécurité. Le syndicat national français des pilotes de ligne va notamment demander un boycottage international de cet aéroport.

Au Caire, les médias égyptiens se sont bornés à faire état du succès de l'intervention des commandos d'élite de l'armée égyptienne à La Valette pour mettre fin au détournement de l'avion d'Egypt Air, en passant entièrement sous silence le tragique bilan de l'opération, relèvent ce matin les observateurs.

À Ottawa, le ministre des Affaires extérieures, M. Joe Clark, a vivement condamné le détournement du Boeing, dans lequel se trouvaient deux Canadiens.

« Le gouvernement canadien condamne vivement ce détournement et la prise d'otage des passagers, incluant une Canadienne et son enfant. Nous déplorons profondément cet acte qui a déjà causé des pertes de vie inutiles », a déclaré M. Clark dans un communiqué émis de son bureau d'Ottawa.

Le porte-parole de M. Clark, Sean Brady, a identifié les deux passagers canadiens: il s'agit de Valinda Leonard et de son bébé Andrew, âgé de 16 mois, qui sont originaires de l'Alberta.

On croit que Mme Leonard s'apprêtait à rendre visite à son mari, Edward, qui travaille en Arabie Saoudite pour la compagnie Agronomix.

Sur l'île, des dizaines de Maltais massés sur la terrasse vitrée au premier étage de l'aéroport, ont scruté pendant toute la soirée le Boeing détourné, l'oreille collée à leur radio-transistor.

Avant de devenir, hier soir, la scène d'un dénouement sanglant, l'aéroport de La Valette a été, tout au long de la journée, une source d'attraction pour les habitants de la ville.

Le moindre mouvement provoquait les rumeurs les plus folles. L'arrivée d'une camionnette près de l'avion était immédiatement interprétée comme une manœuvre du commando égyptien pour s'emparer

de l'appareil. « Ils attendaient l'aube pour attaquer, il faut que les pirates soient éliminés, ce n'est qu'un ravitaillement », pontifiait un policier perdu parmi les badauds, des propos vite démentis par les événements.

Sur la route qui longe l'aéroport, de petits groupes de curieux ont passé toute la journée sur les toits des maisons, commentant avec passion le décompte macabre des morts et des blessés.

◆ Moscou

liés à l'arrêt de la course aux armements et à la consolidation de la paix, la partie américaine n'ayant pas prouvé qu'elle était prête à prendre des grandes décisions. « Le programme de guerre des étoiles et les plans concernant les armements stratégiques offensifs restent gigantesques », ajoute le quotidien de l'armée.

Pour sa part, *Selska-a Jizn* (La Vie rurale) estime que le sommet de Genève « donnera une nouvelle impulsion au mouvement pacifiste, en particulier aux États-Unis » et se félicite que les deux parties aient affirmé « leur volonté de ne pas viser à la supériorité nucléaire ».

Troud, le quotidien des syndicats, publie une série de lettres de lecteurs exprimant leur « satisfaction » quant aux résultats du sommet qui, affirment-ils, « ont fait naître l'espoir et marqué la volonté de l'URSS et des États-Unis » de continuer à mener des négociations.

« Le bon sens a pris le dessus chez nos partenaires », écrit un ouvrier d'un kolkhoze, mais il leur reste à agir pour affaiblir la tension internationale.

Ailleurs dans le monde, les réactions de la presse et de diverses personnalités aux résultats du sommet de Genève entre le président des États-Unis, M. Ronald Reagan, et le numéro un soviétique, M. Mikhaïl Gorbatchev, sont également positives aussi bien à l'Ouest qu'à l'Est, sauf en Albanie, tandis que les commentaires chinois restent nuancés.

Aux États-Unis, la presse se félicite du ton « positif » des entretiens de Genève, même si le sommet n'a pas donné lieu à une percée spectaculaire dans les relations américano-soviétiques.

JOHNSON PRONONCE LE DISCOURS LE PLUS FÉROCE DE SA CAMPAGNE

«C'est nous, du PQ, qui incarnons le changement»

FRANÇOIS BARBEAU

LONGUEUIL — « La franchise a sa place en politique, M. Bourassa », a rappelé hier soir le premier ministre du Québec, M. Pierre Marc Johnson, dans son discours le plus féroce de la campagne, devant plus de 800 personnes réunies dans une polyvalente de Longueuil, dans la circonscription de Taillon.

M. Johnson s'adressait hier soir aux indécis, et son message a pris la forme d'une mise en garde contre ceux qui « veulent nous ramener neuf ans en arrière ». S'il y a des électeurs qui cherchent le changement, a-t-il fait remarquer, « c'est plutôt nous du Parti québécois qui incarnons le changement ». Le PQ, a-t-il rappelé, a toujours été, depuis sa fondation, un instrument de changement « qui a contribué plus que tout autre à nous faire prendre conscience que nous formions un peuple distinct, un peuple capable de s'affirmer dans la tolérance et l'ouverture ».

« C'est nous, a-t-il dit encore, qui avons fait que le Québec est devenu, après 15 ans de chamaille, un lieu de paix linguistique et sociale fondée sur un esprit de tolérance et de justice ».

Devant une foule survoltée, qui l'acclamait à chaque phrase, malgré un groupe qui scandait à tout propos « Nous autres on a un chef, eux autres y ont un chien chaud », M. Johnson a pris un moment avant de déclencher son attaque contre M. Bourassa. Le chef du PLQ, a-t-il rappelé, a déclaré dernièrement que le Parti libéral ne changeait jamais d'idée, qu'il ne remettrait jamais en cause le statut du Québec au sein de la Confédération canadienne, et il appelle cela de la stabilité politique.

« Moi, je dirais plutôt de la stagnation politique, parce que le propre d'une pensée politique c'est de la remettre en question », a-t-il déclaré.

Et M. Johnson de dresser un long bilan des réalisations de son parti depuis les dernières années: 211,000 emplois créés au cours des trois dernières années, 23,000 emplois protégés par la modernisation des usines de pâtes et papier, \$ 2,9 milliards d'investissements attirés au Québec, la réduction de l'écart du taux de chômage entre le Québec et le reste du Canada de 22 % à 11 %, des programmes d'habitation, des 35,000 nouvelles places en HLM, des remboursements d'impôts fonciers, etc. « C'est ça, le Parti québécois, un parti de changement », M. Johnson a

ensuite rappelé que le parti politique qu'il dirigeait avait « changé profondément le visage du Québec », qu'il l'avait fait avancer, progresser.

« Nous mêmes, a-t-il insisté, on a changé, au vu et au su de tous, ouvertement, démocratiquement et sereinement et que ça, c'est un bien meilleur gage d'avenir pour le Québec que ceux qui voudraient, avec fantaisie, irresponsabilité, irrespect, vous ramener neuf ans en arrière ».

M. Johnson a pris quelques instants pour ridiculiser l'équipe dont s'entoure M. Bourassa, une équipe qui, dit-il, score plus souvent dans ses propres buts que dans ceux de l'adversaire. Il a rappelé que M. Bourassa avait senti le besoin de contredire son expert constitutionnaliste, M. Rémiard, qui avait parlé de référendum. Il a rappelé aussi que M. Bourassa avait été obligé de corriger M. Ryan après que ce dernier eut parlé de \$ 150 millions par année que le PLQ injecterait dans l'éducation, montant qui a été réduit par la suite à \$ 35 millions. Il n'a pas manqué non plus de rappeler que l'expert économiste du PLQ, M. Pierre Macdonald, avait mis en doute les propos de son chef qui parlait de présenter un budget spécial vers la mi-décembre.

C'est là qu'il est tombé à bras raccourcis sur le chef du PLQ lui-même, en parlant de sa stratégie à trois volets. Le premier de ces volets, a-t-il donné en exemple, est de faire promettre par un de ses candidats d'indexer les prêts et bourses alors que cette indexation est en vigueur depuis 1976.

Le deuxième de ces volets, c'est la valse des millions, c'est promettre n'importe quoi.

Mais le pire, le dernier volet, c'est d'induire des dizaines de milliers de personnes en erreur, les assister socialement de moins de 30 ans, en leur promettant la parité de l'aide sociale. « Robert Bourassa, a-t-il crié, les leurre, et c'est injuste, et c'est démagogique. Il faut dénoncer Robert Bourassa ».

Il ne faut pas lui faire confiance, parce que je vous dis qu'il n'a pas changé, a ajouté M. Johnson. « C'est pire qu'il était. Comment avoir confiance dans le chef du Parti libéral qui a dépensé de l'argent pour des annonces disant qu'il exigeait un débat. Il peut l'avoir, le débat. Ça fait 11 jours qu'il a une proposition sur la table ». Et la salle de reprendre en chœur, comme elle l'avait déjà fait au début de son discours, le fameux slogan de « face à face » qui est curieusement devenu celui du PQ depuis quelques jours.

MOITIÉ PRIX POUR VOTRE MOITIÉ



L'avion à moitié prix.

Votre conjoint bénéficie d'une réduction de 50% lors de votre prochain voyage entre deux villes nord-américaines. Allez-y ensemble! Dans le grand confort de notre Première classe ou de notre service Connaisseur sans avoir à réserver à l'avance et sans séjour minimum.

Une voiture avec kilométrage illimité.

Au Canada, c'est une voiture Tilden pour 29,95 \$ CAN par jour. Aux États-Unis, c'est une voiture National Car pour 28,95 \$ US par jour. Dans les agences participantes.

TRANSPORTEUR OFFICIEL
VANCOUVER DU 2 MAI AU 31 OCTOBRE 1986.

L'hôtel à moitié prix.

Pour chaque jour de location Tilden, vous bénéficiez d'une réduction de 50% sur le prix courant d'une chambre dans plus de 50 hôtels au Canada.

Une offre spéciale Aéroplan.

Si vous êtes membre de l'Aéroplan, vous recevez un boni de 4 827 km (3 000 milles) supplémentaires. Aller-retour. Et si vous n'êtes pas encore membre, voici l'occasion rêvée de vous inscrire!

CONDITIONS:

- En vigueur au Canada jusqu'au 20 décembre 1985.
- En vigueur aux États-Unis du 1^{er} décembre 1985 au 31 janvier 1986.
- Cette réduction s'applique au conjoint de la personne qui voyage au plein tarif ou à un de ses enfants de 21 ans ou moins.

Pour de plus amples renseignements, consultez votre agent de voyages ou Air Canada et mentionnez le DRF 13010.



AIR CANADA

Usine AMC-Renault
Le Québec fait partie de la
liste des emplacements étudiés

MIVILLE TREMBLAY
de la Presse Canadienne

AMC-Renault choisira au début de l'an prochain un nouveau site pour une usine d'assemblage de voitures sous-compactes, et le Québec fait partie de la liste des endroits étudiés, a déclaré M. Jerry Sloan, vice-président des relations publiques de la compagnie.

Rejoint par téléphone à son bureau de Détroit, M. Sloan a expliqué à la Presse Canadienne que l'usine de Kenosha au Wisconsin, où sont assemblés les modèles *Alliance* et *Encore*, est trop vieille et que la compagnie souhaite la relocaliser « quelque part en Amérique du Nord ».

L'usine de Kenosha, près du lac Michigan, est en fait une ancienne fabrique de matelas de plusieurs étages qui fut construite en 1902 et, par la suite, convertie tant bien que mal pour l'assemblage de voitures. Elle est la plus ancienne usine de voiture encore en activité aux États-Unis.

« Il y a plusieurs mois, nous avons annoncé notre intention de construire une nouvelle usine et nous avons demandé à l'État du Wisconsin de nous aider. Cet État n'est pas aussi innovateur que le Canada à ce chapitre, et il n'est pas accouru pour nous assister. D'autres en ont eu connaissance et plusieurs États nous ont contacté pour nous faire des propositions », d'affirmer M. Sloan.

Ce dernier ne veut pas révéler la liste des États américains ou des provinces canadiennes qui ont

approché sa compagnie, mais il reconnaît que des discussions ont lieu depuis très longtemps avec le Québec, notamment à cause de l'entrepôt de pièces à Saint-Bruno en banlieue de Montréal. Il n'a pas voulu préciser davantage le montant de l'investissement requis.

« Nous espérons pouvoir décider d'un nouveau site au cours du premier trimestre de 1986 », a déclaré M. Sloan.

L'usine de Kenosha, qui produit environ 100.000 véhicules par année, va demeurer en activité jusqu'à la fin du cycle des modèles *Alliance* et *Encore* vers 1988-89. Et comme il faut trois ans pour en construire une nouvelle, la compagnie doit rapidement prendre une décision.

Mais, malheureusement, AMC-Renault se trouve dans une situation financière difficile; au cours des six premiers mois de 1985, la compagnie a essuyé des pertes de \$ 99 millions, dont \$ 70 millions au deuxième trimestre. Renault France, le principal actionnaire, connaît également les pires moments de son histoire.

Mais pour ce qui est de la filiale nord-américaine, son président, M. Jose Dedeurwaerder, a déclaré au début de septembre qu'il entrevoyait atteindre le seuil de rentabilité au cours du deuxième semestre. Les employés de Kenosha ont dû par contre accepter des concessions salariales et autres au cours de l'été.

Les activités les plus rentables de la compagnie sont celles de Toledo en Ohio, où sont fabri-

Voir page 10 : AMC-Renault

La grande différence entre RÉA et REÉR : l'un
permet une économie d'impôt, l'autre, un report

JOCELIN DUMAS

À l'approche de la période de la production des déclarations annuelles des revenus, vous êtes sans doute à la recherche de quelques moyens permettant de soustraire au moins une partie de votre pécule à la voracité du fisc. La solution, souscrire un REÉR ou un RÉA ? Avant de prendre une décision en catastrophe qui risque de simplement dilapider les économies difficilement accumulées, il faut au moins prendre quelques minutes pour considérer les différents paramètres de ces abris fiscaux. Ce bref examen étant fait, il vous sera plus facile de choisir l'instrument convenant le mieux à votre situation et répondant à vos objectifs de rendement.

Puisqu'il est question de « sauver » de l'impôt, disons-le franchement tout de suite, le REÉR n'a pas cette propriété. Il permet simplement de différer à plus tard une partie de l'impôt à payer maintenant. Le RÉA peut par contre se targuer de cette vertu miraculeuse à condition que le contribuable qui y participe conserve les actions acquises pendant la période requise de deux ans.

Notons que le REÉR comporte néanmoins un grand avantage. Les montants qui sont souscrits sont déductibles aux deux paliers de gouvernement, fédéral et provincial, tandis que la déduction en raison de l'acquisition d'actions RÉA n'est admissible qu'au Québec.

Par ailleurs, les intérêts payés sur un emprunt contracté pour acquérir un RÉA sont déductibles du revenu aux deux gouvernements alors que les intérêts payés sur un emprunt contracté pour contribuer à un REÉR ne sont tout simplement pas

déductibles. Si vous ne disposez pas de liquidités suffisantes et devez emprunter pour réduire votre facture d'impôt, c'est certainement un facteur important à considérer.

Dans le cas du REÉR, si la contribution excède \$ 5.500, le contribuable est passible d'un impôt supplémentaire mensuel équivalent à 1 % de l'excédent tant et aussi longtemps que cette somme n'aura pas été retirée du régime. Il y a donc application d'une pénalité lorsque le plafond de la déduction est dépassé, « curiosité » que l'on ne retrouve pas dans le cas du RÉA.

Tenant compte de ces quelques considérations, les avantages du RÉA apparaissent pratiquement inégalables. Sauf que... dans un REÉR il est possible d'inclure des placements qui offrent un rendement garanti alors qu'avec le RÉA, les placements en actions sont risqués et peuvent même s'avérer « très » risqués.

Dans le passé, les actions de compagnies émises dans le cadre de ce régime ont enregistré une performance boursière pour le moins respectable. En moyenne, ces titres se sont même appréciés d'un pourcentage supérieur aux indices boursiers canadiens. Malheureusement, le passé n'est pas toujours garant de l'avenir et plus d'un observateur s'interroge sur la qualité plutôt moyenne des titres écoulés sur le marché cette année.

Bref, si la préservation du capital constitue votre priorité, autant ne pas s'y mouiller et s'en tenir à des placements conservateurs tels que les certificats de dépôt garantis. Pour les plus frondeurs, il existera toujours des occasions d'investissement intéressantes.

Ils devront cependant tenir compte du fait que la déduction du coût d'achat des actions admissibles au RÉA sera diminué de 25 % à 50 % dès 1986. Les contribuables qui ont pris l'habitude d'acheter leurs titres à la fin de l'année pour les revendre au début de l'année suivante afin de récupérer leur investissement le plus rapidement possible devront tenir compte de cette baisse substantielle des taux de déduction en 1986. L'investissement requis pourrait alors être relativement élevé sans compter que l'an prochain le plafond maximum des contributions sera abaissé de \$ 20.000 à \$ 12.000.

Il faut aussi souligner que lorsque le particulier place une commande de vente auprès de son courtier, le retrait du régime s'effectue à la date de vente figurant sur la confirmation. Le courtier ne tient pas compte

ainsi de la date de règlement qui survient cinq jours après l'ordre de vente. Les contribuables doivent tenir compte de cette modalité afin de ne pas donner les instructions de vente avant le 31 décembre sur la foi que la transaction ne sera complétée qu'en janvier.

Après ces mises en garde, si le risque vous intéresse toujours, les planificateurs fiscaux recommandent généralement d'utiliser les actions du RÉA pour contribuer au REÉR, ce qui permet de maximiser l'économie d'impôt puisque les mêmes fonds servent à deux déductions au niveau provincial. Notons que la combinaison REÉR-RÉA que l'on juge même souvent à la base de toute planification financière personnelle est d'autant intéressante que le revenu du contribuable est élevé.

Au moins une fermeture imminente
Les raffineries sont trop
nombreuses au Canada

OTTAWA (PC) — À moins qu'une âme bien intentionnée ne se manifeste sous peu, le Canada perdra probablement sa 12e raffinerie des 11 dernières années.

Même si, comme l'on s'y attend, la raffinerie de Gulf Canada à Montréal devait fermer à la fin de l'année, certains spécialistes croient qu'il existera encore une surabondance de raffineries au

Canada.

Pour eux, il ne s'agit plus que de savoir où le sort frappera ensuite et quelle autre raffinerie devra cesser ses activités, comme celle de la société Gulf et ses prédecesseurs.

On croit que la prochaine fermeture interviendra plus probablement en Colombie-Britannique.

Voir page 10 : Raffineries

LES TITRES RÉA

Date d'inscription	Émetteur	Déduction	Montant (millions)	Prix à l'émission	Prix 18-11-85	Prix au marché 22-11-85	Var.
24-04-84	* Allgro	150 %	3,5 \$	5 \$	11 \$	11 \$	+ ½
16-12-83	* Amusecor Inc.	150 %	2,4 \$	200	71	72	+ 1
14-11-85	* Artopex	150 %	5,0 \$	5,0 \$	490	480	- 10
06-10-83	* Banque d'Épargne	100 %	22,2 \$	18 ½ \$	21 ½ \$	21 ½ \$	+ ½
22-06-84	* Bercley pr. conv.	150 %	4,0 \$	4 \$	440	440	—
28-05-85	* Bombardier B	75 %	28,6 \$	13 \$	12 ½ \$	12 ½ \$	- ½
27-11-84	* Biotech Electronics	150 %	7,0 \$	5 \$	385	390	+ 5
15-06-84	* Canam Manac Inc. A	100 %	9,5 \$	9 ½ \$	18 ½ \$	18 ½ \$	+ ½
08-12-84	* Cancom	150 %	20,0 \$	5 \$	6 ½ \$	6 ½ \$	+ ½
06-09-85	* Cascades	100 %	17,2 \$	10 ½ \$	10 ½ \$	11 \$	+ ½
22-03-84	* CB Pak Inc.	75 %	27,0 \$	12 ½ \$(3)	23 ½ \$	23 ½ \$	- ½
27-12-84	* CB Pak Inc.	75 %	24,0 \$	12 ½ \$	9 ½ \$	9 ½ \$	- ½
10-09-85	* Ciment St-Laurent A	50 %	14,0 \$	22 \$	22 ½ \$	23 ½ \$	+ 1 ½
03-10-84	* Circo Craft Inc.	150 %	23,1 \$	8 ½ \$	7 \$	7 \$	—
16-06-83	* Circuits Helix Inc.	100 %	7,1 \$	425 \$(3)	6 ½ \$	6 ½ \$	—
15-06-85	* CFCF Inc.	75 %	44,0 \$	13 ½ \$	15 ½ \$	15 ½ \$	—
08-12-83	* Comterm Inc.	150 %	28,5 \$	8 ½ \$	200	214	+ 14
23-04-85	* Consolidated Bathurst	50 %	100, \$	16 ½ \$	17 ½ \$	17 ½ \$	- ½
14-11-85	* Continental Pharma Cryosan A	150 %	5,0 \$	5,0 \$	—	—	—
14-11-85	* Continental Pharma Cryosan B	150 %	5,0 \$	5,0 \$	—	—	—
07-05-85	* Corp. Fin. Power	50 %	27,4 \$	27 ½ \$	28 ½ \$	29 ½ \$	+ 1 ½
24-10-85	* Corp. La Laurentienne	50 %	30,0 \$	10,0 \$	—	11 ½ \$	+ ½
11-12-84	* Datagram Inc.	150 %	3,0 \$	3 \$	365	380	+ 15
26-06-85	* Datamark	150 %	2,0 \$	2 \$	285	300	+ 15
15-06-85	* Dofor Inc.	50 %	25,0 \$	9 ½ \$	9 ½ \$	10 \$	+ ½
06-06-85	* Domtar	50 %	56,2 \$	17 ½ \$(6)	18 ½ \$	19 ½ \$	+ 1 ½
14-09-83	* Donohue Inc.	100 %	42,5 \$	10 ½ \$(1)	17 ½ \$	17 ½ \$	+ ½
22-03-83	* Dufresnoy Inc.	100 %	0,7 \$	60	28	—	—
18-12-84	* Entreprises Hartco	150 %	7,0 \$	7 \$	410	420	+ 10
30-09-85	* Équipements Denis	150 %	2,0 \$	2,0 \$	200	195	- 5
13-06-85	* Explorations a Prior	100 %	0,2 \$	8,0 \$	—	—	—
07-11-84	* FCA Internationale	100 %	12,5 \$	18 \$	21 \$	21 ½ \$	+ ½
07-08-85	* Gaz Métropolitain Inc.	100 %	75,9 \$	11 ½ \$	12 ½ \$	12 ½ \$	- ½
29-10-84	* Goodfellow	150 %	5,0 \$	5 \$	410	405	- 5
23-10-85	* Groupe Kaufel	150 %	6,3 \$	6,0 \$	6 ½ \$	6 ½ \$	- ½
16-10-85	* Groupe Totec	150 %	2,0 \$	2,0 \$	—	—	—
29-10-84	* Groupe Trans. GTC.	150 %	10,0 \$	8 ½ \$	12 ½ \$	12 ½ \$	+ ½
21-11-85	* Groupe Vidéotron	75 %	23,3 \$	7 ½ \$	—	7 \$	—
07-06-85	* Guardcor Invest.	150 %	10,0 \$	9 ½ \$(3)	8 \$	8 \$	—
16-03-83	* Guardian Trustco Inc.	100 %	1,3 \$	6 ½ \$	6 ½ \$	6 ½ \$	—
22-12-83	* Guardian T.pr.conv.b	150 %	5,0 \$	10 \$	8 ½ \$	8 ½ \$	+ ½
12-11-85	* IPL Inc.	150 %	5 ½ \$	5 ½ \$	—	7 \$	+ ½
05-10-84	* Industries Charan Inc.	150 %	3,5 \$	38 \$(3)	9 ½ \$	10 ½ \$	+ ½
21-11-83	* Le Groupe Forex Inc.	100 %	5,0 \$	5 \$	105	103	- 2
08-12-83	* Magasins Château	150 %	10,4 \$	11 ½ \$	24 \$	22 ½ \$	- 1 ½
27-07-83	* Mines d'Or Klena Ltée	100 %	25,0 \$	25 \$	25 \$	25 ½ \$	+ ½
08-11-83	* Louvem Inc.	150 %	5,0 \$	450 \$(3)	127	135	+ 8
25-03-84	* Louvem Inc. pr. conv.	150 %	8,0 \$	5 \$	200	205	+ 5
15-11-85	* M-Corp Inc.	150 %	4,8 \$	14 ½ \$	—	14 \$	+ ½
22-10-85	* MPA Vidéo Inc	150 %	3,5 \$	425	405	430	+ 25
09-04-84	* McNeill, Mantha Inc.	150 %	3,0 \$	300	500	495	- 5
30-12-84	* Mines D'Or Val	150 %	2,2 \$	150	160	165	+ 5
20-06-83	* Mines Dumagami Inc.	100 %	10,7 \$	7 ½ \$(3)	365	390	+ 25
20-02-85	* Mines J.A.G. Ltée	100 %	0,5 \$	160	40	35	- 5
22-03-84	* Montreal Trustco	75 %	27,5 \$	12 ½ \$	16 \$	16 \$	—
27-03-84	* Morgan Trustco	100 %	6,0 \$	6 \$	300	340	+ 40
10-07-85	* Multidev Immoillia Inc.	150 %	2,5 \$	3 \$(3)	330	325	- 5
08-12-83	* Muscocho pr. conv.	150 %	4,0 \$	8 \$	13 ½ \$	13 ½ \$	- ½
22-11-84	* Perkins	150 %	7,2 \$	5 ½ \$	445	430	- 15
15-11-84	* Petro-Sun pr.conv.ar1	150 %	4,0 \$	3 ½ \$(3)	240	240	—
20-11-85	* Premier Choix-TVEC	150 %	6,0 \$	5,0 \$	—	475	—
17-10-85	* Promatek Ltée	150 %	3,9 \$	325	315	315	—

Date d'inscription	Émetteur	Déduction	Montant (millions)	Prix à l'émission	Prix 18-11-85	Prix au marché 22-11-85	Var.
14-09-83	* Pro-Optic	150 %	2,0 \$	200	175	190	+ 15
16-06-83	* Quebecor	100 %	13,0 \$	4,33 \$(2)	11 ½ \$	12 \$	+ ½
19-09-85	* Radiomutuel	100 %	12,0 \$	5 \$	475	445	- 30
12-07-85	* Ressources Alguebelle	100 %	9,0 \$	5 \$	390	380	- 10
20-06-85	* Ressources AuNore	150 %	12,0 \$	250 \$(3)	200	200	—
16-10-85	* Ressources la Pause	100 %	0,3 \$	70	—	—	—
15-07-85	* Ressources Yorbeau	150 %	2,2 \$	70	77	76	- 1
06-07-83	* Sensormatic Canada	150 %	2,5 \$	8 ½ \$	345	355	+ 10
17-06-85	* Sumabus Inc.	100 %	10,0 \$	5 \$	7 \$	7 \$	—
09-04-85	* Techmire Ltée	150 %	2,6 \$	4 \$	340	310	- 30
21-12-84	* Télé-Capitale	100 %	23,0 \$	5 \$	8 ½ \$	8 ½ \$	- ½
12-12-83	* Tembec Inc.	100 %	10,0 \$	5 \$(3)	285	300	+ 15
05-11-84	* UAP Inc.	100 %	8,0 \$	17 ½ \$	22 \$	22 \$	—
27-12-84	* Unigesco pr.conv. 1	100 %	8,0 \$	6 \$	8 \$	8 ½ \$	+ ½
16-09-85	* Unigesco B	100 %	55,0 \$	4,50 \$(3)	415	410	- 5
11-10-85	* Visway Transport	150 %	11,2 \$	7 ½ \$	6 ½ \$	6 ½ \$	—
15-10-85	* Volcano	150 %	15,0 \$	7 ½ \$	5 ½ \$	6 \$	+ ½

ÉMISSIONS EN COURS DE VALEURS ADMISSIBLES AU R.É.A.Q.

Prospectus	Date	Émetteur	Déduction	Montant (millions)	Prix à l'émission	Prix 18-11-85	Prix au marché 22-11-85	Var.
xx-10-85	* ACSI	150 %	2,0 \$	2,0 \$	—	—	—	—
xx-10-85	* Armtext Pr. conv.	150 %	2,0 \$	2,0 \$	—	—	—	—
07-11-85	* Biltrite	100 %	10,8 \$	8,0 \$(3)	—	—	—	—
29-07-85	* Central Dynamics	150 %	3,0 \$	—	—	—	—	—
05-11-85	* Donohue	50 %	—	—	—	—	—	—
11-10-85	* Groupe Cogeco	100 %	7,0 \$	—	—	—	—	—
31-10-85	* Idéal Métal	150 %	—	—	—	—	—	—
30-10-85	* Industries Charan	100 %	10,0 \$	—	—	—	—	—
08-10-85	* Lambert-Somec	150 %	5,0 \$	4,0 \$	—	—	—	—
24-10-85	* Lavalin Tech.	100 %	10,0 \$	4 ½ \$(3)	—	—	—	—
xx-10-85	* Matco Mart Inc.	150 %	2,5 \$	—	—	—	—	—
22-11-85	* Memotec Data	150 %	10,5 \$	7 ½ \$(3)	—	—	—	—
xx-10-85	* Office Equipement	100 %	10,0 \$	8,0 \$	—	—	—	—
04-11-85	* Ordinateurs Hypocrat	150 %	2,0 \$	3,3 \$	—	—	—	—
xx-xx-85	* Restaurants Sportscene	150 %	2,5 \$	—	—	—	—	—
05-11-85	* Boutiques San Francisco	150 %	6,0 \$	—	—	—	—	—
xx-08-85	* Sico Inc.	100 %	27,5 \$	—	—	—	—	—
xx-10-85	* Uni-Select	150 %	3,0 \$	3,0 \$	—	—	—	—

PROGRAMME DE RÉINVESTISSEMENT ET D'ACHAT D'ACTIONS

Prochaine date limite	Émetteur	Déduction	Montant trimestriel maximal	Dividende annuel	Prix au 18-11-85	Prix au 22-11-85	Var.
15-12-85	Alcan	50 %	2 000 \$	2,8 US \$	34 ½ \$	37 \$	+ 2 ½
23-11-85	Banque de Montréal	50 %	20 000 \$(4)	1,96 \$	33 \$	33 ½ \$	+ ½
23-11-85	Banque Royale	50 %	7 500 \$	2,00 \$	33 ½ \$	33 ½ \$	- ½
28-11-85	Canadien Pacifique	50 %	20 000 \$(5)	0,48 \$	17 ½ \$	17 ½ \$	+ ½
18-11-85	Dominion Textile	100 %	4 000 \$	0,48 \$	13 ½ \$	13 ½ \$	+ ½
13-12-85	Domtar	50 %	4 000 \$	0,88 \$	18 ½ \$	19 ½ \$	+ 1 ½
15-11-85	Ent. Bell Canada	50 %	20 000 \$(4)	2,28 \$	42 ½ \$	43 ½ \$	+ ½

Indice RÉA — Lévesque, Beaubien (1,000 en janvier 1982)

2086 2097 + 11

- * Premier appel public à l'épargne.
(1) La compagnie a subdivisé son capital sur la base de 2 pour 1.
(2) La compagnie a subdivisé son capital sur la base de 6 pour 1.
(3) Bon de souscription exclus (valeur estimée).
(4) Par exercice.
(5) Par année.
(6) Crédits d'impôt exclus et tenant compte du fractionnement par deux.
Compilation par LE DEVOIR.

EN 1985, GAINS EN CAPITAL NON IMPOSABLES DE

Saviez-vous qu'en 1985... vous pouvez réaliser des gains en capital de 20 000 \$ complètement libres d'impôt, tant au provincial qu'au fédéral ? Il se pourrait qu'il soit très avantageux pour vous de profiter de ces exemptions.

Consultez-nous pour obtenir plus de renseignements.

Montréal (P.V.M.) 397-2000, (Sun Life) 397-2111, Québec 522-1591, Trois-Rivières 379-3600



RICHARDSON GREENSHIELDS DU CANADA LIMITÉE

20 000 \$
AU PROVINCIAL ET AU FÉDÉRAL

LE DEVOIR ECONOMIQUE / L'AUTOMOBILE

La galvanisation intégrale des carrosseries de la 5000 témoigne de l'avant-gardisme d'Audi

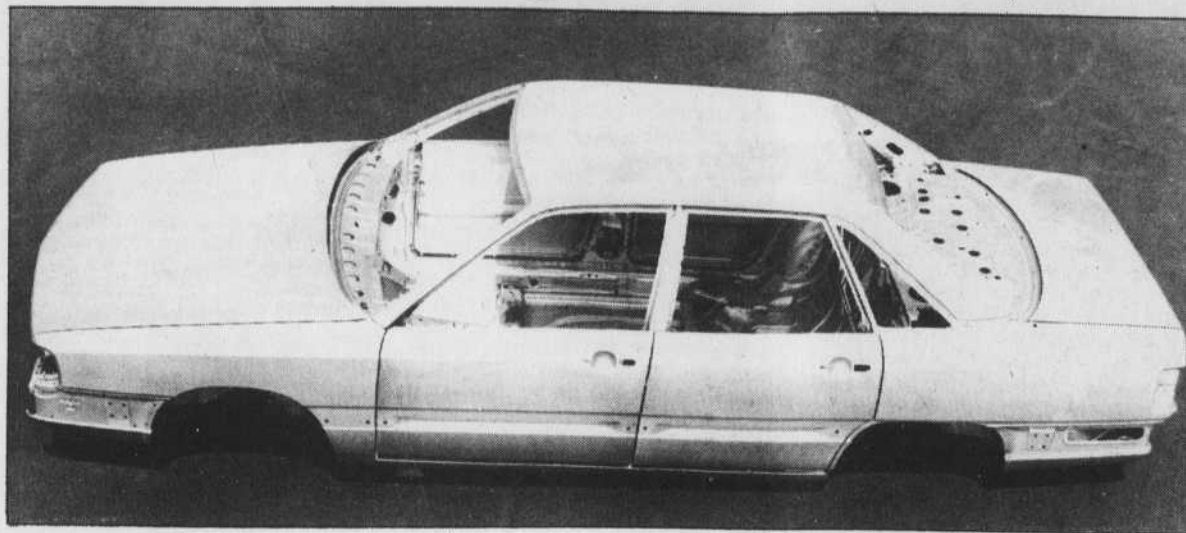
DANIEL HÉRAUD
collaboration spéciale

Depuis quelques années, la marque Audi se signale par ses prises de position avant-gardistes, tant au niveau commercial, avec l'établissement de sa garantie totale « À la carte », que technique, en standardisant la traction intégrale dans sa gamme de voitures de sport et de luxe. Aujourd'hui, Audi va plus loin encore, en proposant une meilleure protection contre la corrosion, en galvanisant intégralement les carrosseries de ses modèles 5000. Déjà, dans l'histoire, de multiples dispositions ont été prises pour protéger les coques de la rouille, comme la phosphatation, l'application du primaire dans des bains de cataphorèse, l'enduit des bas de caisse avec du PVC et le traitement des corps creux, afin d'accroître la longévité des véhicules. La galvanisation des tôles de carrosserie sur les deux faces vient aujourd'hui s'ajouter à ces mesures traditionnelles. Outre l'« effet de barrière », le zinc qui recouvre les tôles d'acier galvanisé doit son effet protecteur à une réaction électrochimique. Pour les Audi 5000, cette galvanisation sur les deux faces est réalisée soit par trempé, soit par électrolyse, afin de garantir un état de surface optimal. Les tôles traitées de cette manière présentent l'avantage de retarder pendant de nombreuses années le début de la corrosion qui pourrait se manifester à des endroits délicats. Cette méthode garantit une protection intégrale et les surfaces présentent moins d'irrégularités que celles traitées selon les moyens conventionnels.

Au soudage par points, le zinc, en fondant, forme une bague qui ceinture le point de soudure et assure une protection efficace contre la corrosion par effet de soudage supplémentaire et accroît la rigidité des assemblages. Les réparations à la suite d'un accident peuvent être exécutées avec les moyens usuels offerts dans n'importe quel atelier.

Jusqu'à maintenant, 36 % seulement de la carrosserie des Audi 5000 était réalisée en tôle recouverte d'une couche de protection sur les deux faces. Des voitures expérimentales ont été mises en circulation dans tout le Canada pendant des années pour étudier ce phénomène particulier. Audi a même installé à Ingolstadt (Allemagne) un Centre d'Épreuve de Corrosion pour mettre au point la protection la plus efficace qui soit actuellement offerte.

L'effet protecteur du zinc appliqué



sur l'acier n'est pas nouveau puisque nombre d'objets courants de la vie quotidienne sont ainsi protégés (poignées d'éclairage public, conduites d'eau, glissières de sécurité d'autoroute, etc.). La carrosserie des Audi 5000 est désormais constituée de tôles d'acier qui sont recouvertes de zinc sur les deux faces de l'acier. Les projections de gravier qui détériorent la peinture jusqu'à la tôle ne sont plus le point de départ de problème de corrosion puisque la tôle ainsi traitée peut rester nue longtemps sans dommage. Sur les bords découpés des pièces, l'effet cathodique du zinc empêche longtemps la formation de rouille. La galvanisation sur les deux faces des pièces de carrosserie est une technique d'avenir qui simplifie grandement les mesures de protection contre la corrosion. S'il coûte cher à appliquer au niveau de la matière première, il épargne cependant nombre de mesures telles que le dégraissage, le traitement au phosphate de zinc par pistolet ou immersion, l'application du primaire par bain de cataphorèse, la protection des soubassements au PVC, l'étanchéification des joints au PVC, la pose d'une couche d'apprêt souple résistant au gravillonnage, le traitement de conservation par couche de cire chaude dans les corps creux de la carrosserie, ainsi que le traitement anti-corrosion du compartiment moteur à la cire.

Étant donné qu'une voiture est constamment exposée aux contraintes mécaniques et aux agents atmosphériques tels que fumées chargées de soufre et de dioxyde de carbone, pluie, brouillard, neige, glace, humidité, calcium, boue, gravier et pous-

sière, la corrosion est un phénomène quasiment inévitable. Le verbe corroder, d'origine latine, signifie « ronger » ou « détruire lentement ». C'est l'oxygène de l'air, combiné aux agents polluants énumérés plus haut qui attaquent toutes les surfaces métalliques. La corrosion est un processus chimique extrêmement complexe qui découle aussi des contraintes exercées sur les automobiles.

Un point délicat de la protection des voitures contre la corrosion est représenté par les corps creux. Toute carrosserie comporte dans les montants, les longerons, les bas de caisse et les passages de roues, des cavités de formes et d'importances diverses dans lesquelles la condensation peut se former et où de l'eau peut même pénétrer par gravitation ou dépression. Les polluants pénètrent eux aussi dans les corps creux, qui deviennent de véritables cellules humides. Ce phénomène de corrosion de l'intérieur vers l'extérieur est très répandu et difficile à traiter. C'est donc lors de la conception et de la fabrication qu'une protection efficace doit être envisagée.

L'importance de la protection par la galvanisation repose sur les effets dits « cathodiques » et « de barrière » du zinc. L'effet de barrière doit son nom au fait que la rouille rouge ne peut se former sur l'acier que si la couche de zinc a été éliminée par la corrosion de surface. Il convient de préciser que la corrosion du zinc est beaucoup plus lente que celle du fer. Alors que la rouille fait éclater ce dernier, elle ne produit que des dommages limités sur le zinc et n'endommage même pas la peinture, dans la plupart des cas. L'effet cathodique

de la tôle d'acier galvanisé réside dans une réaction électrochimique. La particularité du zinc est d'être plus négatif que le fer. Si un accident de surface brise le film de zinc et que l'acier est mis à nu, un élément galvanique se forme à cet endroit selon un procédé identique au phénomène de cicatrisation de la peau, qui veut que le zinc « se sacrifie » pour l'acier en se laissant détruire par la corrosion, qui ne touche alors que l'acier, qui reste intact.

Dans l'aciérie, la production « en continu » d'acier galvanisé s'effectue soit par revêtement électrolytique, soit au trempé. Dans le premier cas, le ruban de tôle défile devant des anodes (électrodes positives) alors que l'espace séparant la tôle des électrodes est rempli d'un électrolyte conducteur qui renferme des ions de zinc, qui sont appliqués sur l'acier par le courant électrique. On obtient de cette manière un film protecteur d'une épaisseur uniforme variant de 7,5 à 10 microns.

Dans le procédé de galvanisation au trempé, le ruban d'acier traverse un bain de zinc liquide maintenu à une température de 450 degrés Celsius. À la surface de la tôle, il se forme alors une couche d'alliage de zinc et de fer d'environ 1 ou 2 microns faisant office de soutien pour la couche de zinc pur qui se dépose ensuite. Un jet d'air servant de « raclette » élimine le zinc liquide excédentaire de manière à obtenir une couche d'épaisseur régulière de 10 microns. Étant donné que les « fleurs de zinc » caractéristiques de ce traitement qui apparaissent à la surface sont inacceptables sur des pièces de carrosserie automobile, différents systèmes astucieux sont employés pour éviter ce phénomène.

En ce qui concerne les méthodes de fabrication, Audi a déjà acquis une certaine expérience lors de la fabrication en petite série dans son usine de Nerckarsulm de carrosseries ainsi traitées pour les modèles 924 et 944 de Porsche. L'application en série de carrosseries entièrement galvanisées a cependant demandé certaines adaptations. Ainsi, il a fallu, entre autres, modifier la lubrification des matrices de formage, calculer de nouveaux paramètres de soudage afin de garantir une qualité optimale des assemblages et modifier le traitement précédant l'application de la peinture, ainsi que l'ordre chronologique de certaines opérations.

Les Audi 5000 1986 sont les premières voitures de grande série à offrir une coque entièrement galvanisée. Cette solution a pour but d'augmenter la durabilité, donc la valeur de la carrosserie, en simplifiant l'entretien et en réduisant les frais de réparation. Ce procédé sera apprécié après plusieurs années d'usage et conservera à ces modèles une plus-value appréciable à la revente.

LOCATION 85

299\$ par mois
taxe en sus

L'AutoBail

Basé sur comptant de 1 000\$ ou échange

New Yorker **1985**

TRACTION AVANT, AIR CLIMATISÉ,
MOTEUR TURBO

Champ/ain

DODGE CHRYSLER LIMITÉE

Pour Informations:
M. Guy Robert
761-4801

3350, Wellington, Ve-dun 761-4801

OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE

AVIS D'AUDIENCE PUBLIQUE

TRANSCANADA PIPELINES LIMITED — ACCÈS AUX SERVICES

L'Office national de l'énergie tiendra une audience publique, conformément au paragraphe 20(3) et à la Partie IV de la Loi sur l'Office national de l'énergie, en vue de répondre à la demande citée dans le paragraphe 7 de l'Entente sur les marchés et les prix du gaz naturel en date du 31 octobre 1985, pour étudier:

- i) Si le déplacement d'un volume de gaz par un autre ne pourrait pas entraîner une répétition inappropriée des frais liés à la demande.
- ii) Si la politique d'accès au service-T, telle qu'exposée par l'Office dans les Motifs de la décision relative aux tarifs de transport de TransCanada Pipelines Limited, est encore appropriée, compte tenu notamment des opinions des parties intéressées sur le partage équitable des frais de gaz à "prendre ou à payer".

L'audience aura également lieu en vertu du paragraphe 17(1) de la Loi sur l'ONÉ, afin de réexaminer certains éléments de la récente décision de l'Office portant sur les droits de la TransCanada. Ces questions sont précisées dans l'ordonnance d'audience de l'Office n° RH-5-85.

L'audience sera limitée à l'étude des questions précisées dans l'Ordonnance d'audience.

L'audience débutera le **lundi 13 janvier 1986, à 14h00**, dans la **salle d'audience de l'Office, au 473, rue Albert, à Ottawa.**

Toute partie qui souhaite participer à l'audience doit déposer un mémoire, incluant toute preuve écrite qu'elle désire soumettre, et donnant des commentaires sur l'une ou l'ensemble des questions précisées, auprès du Secrétaire de l'Office et elle doit en signifier un exemplaire auprès de la TCPL, B.P. n° 54, Commerce Court West, Toronto (Ontario) M5L 1C2. Un exemplaire du mémoire doit également être signifié à toutes les autres parties intéressées à l'audience.

Les parties qui désirent s'envoyer qu'une lettre de commentaires sur les questions précédentes doivent communiquer par écrit avec le Secrétaire de l'Office et envoyer un exemplaire de cette lettre à la TCPL au plus tard le 11 décembre 1985.

Les mémoires doivent parvenir au Secrétaire de l'Office et à la TCPL au plus tard le 11 décembre 1985 et auprès de toutes les autres parties intéressées, au plus tard le 18 décembre 1985. Le Secrétaire publiera une liste des parties intéressées peu après le 11 décembre 1985.

On peut obtenir des renseignements sur les procédures à suivre concernant la présente audience (ordonnance d'audience n° RH-5-85) en français et en anglais, en écrivant au Secrétaire de l'Office ou en téléphonant au Bureau de distribution de l'Office, au numéro (613) 998-7204.

Veuillez mentionner l'ordonnance RH-5-85 dans toute correspondance avec l'Office sur cette question.

Le Secrétaire
J.S. Klenavac
Office national de l'énergie
473, rue Albert
Ottawa (Ontario)
K1A 0E5

12 novembre 1985

◆ Raffineries

que, où la demande pourrait être facilement satisfaite grâce à un pipeline qui acheminerait les produits pétroliers à partir des installations immenses et hautement efficaces d'Edmonton.

« Si l'industrie devait poursuivre sa rationalisation, il conviendrait de surveiller de près cette région », a déclaré M. Robert Reid, un analyste du marché pétrolier chez McLeod Young Weir, une firme de Toronto.

De son côté, M. David Black, du ministère fédéral de l'Énergie, a expliqué que malgré le modernisme et la productivité des installations canadiennes, les Canadiens utilisent de moins en moins d'essence et d'autres produits pétroliers.

Les 29 raffineries encore en activité peuvent produire beaucoup plus que ne l'exige le marché intérieur et celui des exportations.

◆ AMC-Renault

quéées les Jeep Cherokee. La gamme des Comanche a d'ailleurs été récemment déplacée à la vieille usine de Brampton en Ontario afin d'accommoder la forte demande. Dans cette dernière usine sortent également les dernières voitures Eagle, qui ont largement fait leur temps.

C'est en 1987 que seront produites les voitures X-58 de catégorie intermédiaire dans la nouvelle usine de Brampton que l'on construit présentement au coût de \$675 millions.

On sait depuis longtemps que le Québec négocie avec Renault. M. Rodrigue Biron, ministre de l'Industrie et du Commerce, a toujours affirmé que son ministère menait des pourparlers avec toutes les compagnies d'automobiles dans le monde. Mais de façon plus spécifique, lors de son voyage en France en mai dernier, l'ancien ministre des Finances, M. Yves Duhaime, avait offert d'investir dans AMC-Renault si cette dernière acceptait d'implanter une usine d'assemblage au Québec.

Le Québec absorbe environ 72 % des ventes réalisées au Canada, mais le total de ces dernières constitue moins de 10 % du chiffre d'affaires nord-américain.

Ces derniers jours, une rumeur a circulé à l'effet que l'annonce d'un important projet serait faite par AMC-Renault relativement à Saint-Bruno; mais tant les porte-parole québécois qu'américains de la compagnie affirment que rien n'est attendu pour les prochains jours ou les prochaines semaines.

N'empêche qu'une décision finale n'a pas encore été prise concernant l'entrepôt de pièces de Saint-Bruno, dont la compagnie avait annoncé la fermeture pour la fin août, mais qui est toujours ouvert, suite à des pressions exercées par le gouvernement du Québec. La rumeur, particulièrement fertile en cette période électorale, veut que le centre de pièces soit transformé en un important centre de distribution pour tout le pays.

Au cours de la période de 12 mois qui a pris fin en août, les raffineries du pays ont fonctionné aux trois quarts de leur capacité de production.

M. Reid a souligné que la fermeture de la raffinerie Gulf comblerait dans l'immédiat ce besoin de l'industrie de réduire les activités.

Le directeur national du Syndicat des travailleurs de l'Énergie et de la Chimie, M. Reg Basken, s'attend bien à la fermeture de la raffinerie de Gulf, mais soutient que l'industrie pétrolière a depuis longtemps rajusté sa production.

« En vérité, la rationalisation de l'industrie a déjà été effectuée », a dit M. Basken.

Selon lui, des fermetures en série placeront le pays dans une situation difficile lorsque la demande augmentera de nouveau.

Si les raffineries se sentent obligées de fermer à ce point, le gouvernement devrait restreindre l'exportation de brut et encourager la vente de produits raffinés, a soutenu M. Basken.

Analyste chez McCarthy Securities de Toronto, M. Richard Carl, a soutenu de son côté que chaque fois que l'industrie fermait suffisamment de raffineries pour rétablir l'équilibre entre l'offre et la demande, la demande chutait de nouveau.

C'est exactement ce qui se produit maintenant, a-t-il souligné.

Huit raffineries ont fermé leurs portes à travers le pays en 1983, dont trois dans la métropole.

D'un seul coup, l'utilisation de la capacité — soit le rapport entre la production réelle et la production potentielle — est passée de 71 % à 77 %.

Les bénéfices de l'industrie au détail et ceux des raffineries se sont mis à augmenter, mais dès le premier trimestre de 1985, la diminution incessante de la demande provoquait une nouvelle chute des profits, a expliqué M. Carl.

L'an dernier, l'Impériale a réalisé des profits de \$146 millions sur ses ventes au détail et le raffinage, mais selon M. Carl, la société éprouvera beaucoup de difficultés à réaliser \$75 millions de bénéfices cette année.

Le Point: les sujets de l'heure

- Maisonneuve/Dorion: confrontation entre deux candidates.
- Qu'advient-il de l'état providence?
- Entrevues avec les principaux chefs des partis politiques.
- Hull-Gatineau-Abitibi: les électeurs se prononcent...
- Grande Vallée: un coin méconnu du Québec.
- Bilan de la campagne.

Avec Simon Durivage, Madeleine Poulin et Pierre Nadeau.
Du lundi au vendredi à 22h27



À la télévision de
Radio-Canada

SANTÉ

NOUVELLES BRÈVES

■ Cancer du foie guéri par l'alcool ?

CHIBA, Japon (AFP) — L'alcool serait bon pour le foie... du moins selon un médecin japonais qui dit avoir guéri des cancers du foie par injection d'alcool, un ennemi mortel de l'organe, dans les cellules malades.

Treize malades sur 15 traités par la nouvelle méthode au cours des trois dernières années ont été complètement guéris ou ont vu le nombre de leurs cellules cancéreuses spectaculairement réduit, affirme le professeur Masao Ohfuji, assistant à l'Université de Chiba au nord de Tokyo.

La méthode consiste à injecter entre trois et quatre cc d'alcool éthylique, un agent à l'origine de cirrhoses mortelles, à trois ou quatre reprises, affirme le médecin cité par l'agence Kyodo.

■ Québec octroiera \$ 1.5 million pour contrer le SIDA

QUÉBEC (PC) — Le gouvernement du Québec octroiera \$1.5 million cette année à divers organismes intéressés à lutter contre le SIDA.

Le programme, élaboré par le ministère québécois de la Santé et des Services sociaux, concerne la Croix-Rouge, le Laboratoire de santé publique du Québec, le Comité SIDA-Québec et les centres hospitaliers autorisés.

La Croix-Rouge recevra \$1 million pour procéder aux tests sanguins de dépistage du SIDA. La société devra vérifier tous les dons de sang reçus, mais se limitera à tester le sang manipulé par son organisme. Celui traité par les hôpitaux sera vérifié par eux-mêmes.

Le Comité SIDA-Québec recevra \$250,000 pour poursuivre ses études, évaluer les dossiers des personnes atteintes et surtout informer la population.

Le Laboratoire de santé publique du Québec recevra \$159,700 cette année et \$77,000 les années suivantes pour procéder à des tests supplémentaires sur le sang provenant de dons.

■ Une autopsie sur trois révèle un diagnostic inexact

QUÉBEC (PC) — Environ une autopsie sur trois révèle l'inexactitude du diagnostic posé par le médecin avant le décès de son patient.

Cette donnée étonnante ressort des propos tenus par le Dr Claude Delage de l'hôpital Hôtel-Dieu à Québec, et qui étaient rapportés hier dans le journal *Le Soleil*.

Le recours à l'autopsie devient de plus en plus rare, a déploré le Dr Delage. À l'établissement où il travaille, environ la moitié des cas de décès faisaient l'objet d'une autopsie au début des années 80. Aujourd'hui, la proportion est tombée à 35 % et les pathologistes ne pratiquent plus que 175 autopsies par année, contre 300 au début de la décennie.

■ Troisième greffe du coeur sur un nouveau-né

LOS ANGELES (AFP) — Un nouveau-né est devenu mercredi dernier à Los Angeles le troisième bébé dans le monde à recevoir le coeur d'un autre enfant et les médecins avaient vendredi bon espoir pour sa survie, a-t-on appris à l'hôpital universitaire Loma Linda, proche de Los Angeles.

L'opération a été effectuée par le Dr Leonard Bailey, celui qui avait fait l'objet d'une controverse en octobre 1984 pour avoir transplanté un coeur de babouin chez une enfant de 12 jours, Baby Fae, qui n'avait survécu que 20 jours.

Un porte-parole de l'hôpital, M. Dick Shaefer, a simplement indiqué que le bébé — dont on ne sait s'il s'agit d'une fille ou d'un garçon — était né avec une malformation de la partie gauche du coeur, comme Baby Fae.

Les hommes sont quelquefois eux aussi atteints du cancer du sein

(PC) — La mastectomie, excision ou amputation d'un sein touché par le cancer, est généralement associée à la femme seulement. Pourtant, l'homme est parfois atteint du même mal, lui aussi.

Le cancer du sein n'atteint que 1 % des hommes souffrant du cancer. Malgré tout, estime M. Deane Draney, 67 ans, qui a dû subir une mastectomie l'été dernier, les hommes devraient être informés des dangers qu'ils courent à ce sujet.

M. Draney se souvient du jour où, alors qu'il prenait une douche, il constata que le mamelon de son sein droit était rentré dans les chairs. Un peu plus tard, il découvrit une petite bosse sur sa poitrine.

Un chirurgien, qui pratiqua une biopsie sur l'excroissance, découvrit qu'elle était cancéreuse. M. Draney dut retourner à l'hôpital.

« Ils m'ont hospitalisé et m'ont enlevé le sein », ajoute-t-il.

Le Dr William Onerheim, le chirurgien qui a opéré M. Draney, affirme que la tumeur cancéreuse au sein est pratiquement la même chez l'homme que chez la femme. « Pourtant, les hommes sont rarement conscients du danger qu'une telle tumeur représente.

« En règle générale, les hommes ne se préoccupent pas de l'apparition d'une telle tumeur, affirme le Dr Onerheim. Très souvent, lorsqu'ils se présentent au médecin, la tumeur est au stade de l'ulcération » ou elle est si avancée que le seul recours est la mastectomie.

Le traitement est le même pour l'homme que pour la femme. Un problème se présente toutefois chez l'homme, qui n'a pas autant de peau que la femme sur la poitrine. Le médecin doit prélever de la peau sur la cuisse du patient pour la greffer sur la poitrine, à l'endroit de la mastectomie, de façon à refermer la plaie béante.

Selon le Dr Onerheim, l'homme, par ailleurs, ne subit évidemment pas les mêmes problèmes psychologiques que la femme lors d'une mastectomie, car le sein n'est pas, chez lui, un attribut sexuel.

« C'est très différent, toutefois, lorsque l'homme doit subir une castration. »

Selon le médecin, des nodules — bosses dans la région des seins — peuvent apparaître chez l'homme lorsque celui-ci prend des médicaments spécifiques au traitement d'un ulcère ou d'autres types de drogues. Les bébés et les jeunes en période

de puberté peuvent aussi avoir de tels nodules sur la poitrine.

« Nous ne nous inquiétons pas de tels nodules, à cet âge », précise le Dr Onerheim, ajoutant que l'apparition de ces bosses, sur des enfants, provoque souvent d'inutiles inquiétudes.

Malgré tout, dit-il, toute personne

découvrant un nodule ou une bosse anormale sur sa poitrine doit se faire examiner au plus tôt.

« Si vous découvrez un tel nodule, faites-vous examiner immédiatement. Si vous faites traiter une tumeur rapidement, vous avez 90 % de chances de ne pas subir une rechute au cours des cinq années suivantes. »

entrée libre

Traduction simultanée pour les conférences en anglais

LE DEVOIR
cité 98.5

vous invitent aux Conférences
Hydro-Québec avec la collaboration
de l'Université de Montréal



Aménager l'environnement urbain

PLACES ET ESPACES PUBLICS

tous les mercredis
à 18 h
jusqu'au 27 novembre

NOVEMBRE

* 27: William H. Whyte (New York) The revenge of the street

- Capacité: 425 places
- ouvert au grand public

Bibliothèque nationale du Québec
Salle Saint-Sulpice,
1700, rue Saint-Denis/Montréal
Métro Berri-de-Montigny 873-4553 / 873-7982

Aussi à Québec, le jeudi à 17 h 30
à l'implanthéâtre, 2 Crémazie

Les femmes consomment 70 % des tranquillisants prescrits

(PC) — Les femmes stressées consomment la plus grande part des 10 millions de prescriptions de tranquillisants émises chaque année au Canada. Les médecins s'expliquent très mal le phénomène.

Certaines femmes prétendent que les médecins prescrivent les tranquillisants aux femmes de façon routinière sous prétexte que « les femmes sont émotionnellement plus faibles » tandis que d'autres prétendent que cette forte consommation procède de ce que les femmes se confient plus facilement que les hommes à leur médecin.

En 1980, le ministère fédéral de la Santé avait invité les médecins à réduire les prescriptions de calmants bénins. Certains psychiatres prétendent que, depuis lors, leur consommation a diminué. Les tranquillisants bénins tels l'Ativan, le Valium et le Librium sont tous des dérivés

de la benzodiazépine.

Un récent sondage a révélé que 3.06 % des Canadiens, soit environ 775,000 personnes, utilisent quotidiennement de ces médicaments. De 66 % à 70 % de ces utilisateurs sont par ailleurs des femmes.

Les psychiatres sont incapables d'expliquer le phénomène.

« Nous ne savons pas si c'est parce que les femmes souffrent plus que les hommes ou si c'est parce qu'elles se plaignent plus qu'eux », affirme Mme Suzanne Lamarre, psychiatre et directrice du service d'urgence de l'hôpital Douglas à Verdun.

« Je crois personnellement que les deux explications sont valables. »

Elle-même et plusieurs psychiatres croient toutefois que les hommes médecins font preuve de sexisme lorsqu'ils sont appelés à traiter les troubles émotifs des femmes.

Investors

JAPANESE GROWTH FUND LTD

Dividende no 21

Avis est par les présentes donné qu'un dividende supplémentaire de 5¢ par action a été déclaré sur les capital-actions, en circulation, de la Compagnie, payable le 27 novembre 1985, aux actionnaires inscrits à la clôture des livres le 26 novembre 1985.

PAR ORDRE DU CONSEIL

B.S. Toni
Secrétaire6 novembre 1985
Winnipeg, Manitoba

Investors

DIVIDEND FUND LTD

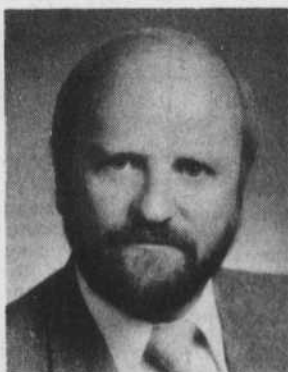
Dividende no 36

Avis est par les présentes donné qu'un dividende supplémentaire de 15¢ par action a été déclaré sur les capital-actions, en circulation, de la Compagnie, payable le 27 novembre 1985, aux actionnaires inscrits à la clôture des livres le 26 novembre 1985.

PAR ORDRE DU CONSEIL

B.S. Toni
Secrétaire6 novembre 1985
Winnipeg, Manitoba

Le Groupe

Cegerco
INC.

Jeannot HARVEY, ing., M.B.A.



Albert Bourdages, ing.

Monsieur Jeannot Harvey, ing., M.B.A., président-directeur général du GROUPE CEGERCO INC., a le plaisir d'annoncer la nomination de Monsieur Albert Bourdages, ing., au poste de vice-président ingénierie et gestion de projets industriels.

À ce titre, Monsieur Bourdages sera responsable de la coordination et le contrôle de la qualité des services d'ingénierie fournis aux clients ainsi que de la supervision de la gestion, à partir de la conception jusqu'à la réalisation globale de projets industriels.

Monsieur Bourdages apporte à la compagnie, plus de 35 années d'expériences des plus diversifiées dans les domaines de l'ingénierie et de la gestion de projets industriels.

Il est Bachelier ès Sciences appliquées de l'École Polytechnique de Montréal en mécanique et électricité. De 1951 à 1966, il a œuvré à son compte à titre d'ingénieur-conseil en mécanique et électricité du bâtiment. En 1966, il présida à la fondation de la société Lemieux, Morin, Bourdages, Doucet, Simard & Associés (LMBDS-SIDAM) pour laquelle il œuvra jusqu'en mai dernier.

LE GROUPE CEGERCO INC. comprend CEGERCO INC., consultants en gestion de projets et gestion de travaux de chantier, CIMES EXPERTS-CONSEILS INC., consultants en ingénierie, mécanique, électricité, structure et GENISAG CONSTRUCTION (1985) INC., entreprise générale de construction spécialisée dans les projets clé en main.

LE GROUPE CEGERCO INC. a des bureaux à Montréal, Québec, Baie-Comeau, Jonquière et Chicoutimi.

On peut rejoindre Monsieur Bourdages à nos bureaux de Chicoutimi au numéro de téléphone: (418) 543-4938.

Cegerco

Votre Carte-client traverse la frontière.

À compter d'aujourd'hui, vous pouvez obtenir de l'argent comptant aux U.S.A. en deux temps, trois mouvements.

C'est royalement pratique! La Banque Royale se joint au réseau de guichets automatiques PLUS SYSTEM. Peu importe où vous irez chez nos voisins du Sud, vous trouverez toujours un guichet automatique identifié PLUS SYSTEM pas très loin: dans les aéroports, les centres d'affaires et les principaux endroits de villégiature. En tout, il y a 6 000 guichets! Vous pouvez y retirer, chaque jour, l'équivalent de 500\$ canadiens en argent U.S. et il ne

vous en coûtera que 2\$ additionnels par transaction. Tout ce que vous avez besoin, c'est d'avoir une Carte-client de la Banque Royale... et si vous n'avez pas encore votre carte, c'est facile à obtenir. Venez nous voir.

Dans chaque succursale Royale, vous pouvez obtenir un bottin vous indiquant tous les endroits où se trouvent les guichets automatiques PLUS SYSTEM aux États-Unis.

*La Banque Royale est un usager inscrit de cette marque.



BANQUE ROYALE



LA BANQUE OFFICIELLE D'EXPO 86

Parlez-moi d'une banque... Royale!

INFORMATIONS INTERNATIONALES

Accusé d'espionnage par les USA, Israël n'a encore fourni aucune explication

JERUSALEM (AFP) — L'heure est à l'espionnage aux États-Unis :

Pendant que Washington déposait hier une protestation officielle auprès du gouvernement chinois au sujet de l'activité d'un employé de la CIA à la retraite qui espionnait pour Pékin, Israël a promis pour sa part hier soir de faire toute la lumière sur l'accusation d'espionnage portée contre lui par les États-Unis, à la suite de l'arrestation jeudi à Washington de M. Jonathan Pollard, un employé civil de la marine américaine « travaillant pour le compte d'Israël » selon des responsables américains.

Dans un communiqué officiel, le porte-parole du ministère israélien des Affaires étrangères a déclaré : « Les dirigeants politiques israéliens ont été choqués et profondément consternés à la suite des informations reçues de Washington selon lesquelles un employé de la marine américaine a été accusé d'espionnage au profit d'Israël ».

Selon le communiqué, « un acte de cette nature aux États-Unis est en totale contradiction avec la politique du gouvernement israélien ». Celle-ci, explique le communiqué, s'interdit toute activité d'espionnage contre les États-Unis, « du fait des relations traditionnelles d'amitié existant entre les deux pays ».



Shimon Peres

« Une enquête approfondie est en cours pour déterminer s'il y a eu une quelconque entorse à cette politique », précise le document en ajoutant : « si une telle entorse s'est produite les conclusions nécessaires seront tirées ».

Trois jours après l'arrestation par le FBI d'un employé civil de la marine américaine, M. Jonathan Pollard, pour espionnage au profit d'Israël, le gouvernement israélien est en état de choc, incapable de reconnaître sa faute ou de plaider non coupable.

Une fuite de la radio d'état isra-

lienne faisait également état d'un message du premier ministre, M. Shimon Peres, au chef de la diplomatie américaine, M. George Schultz, indiquant en substance qu'il n'entraîne pas dans les habitudes d'Israël d'espionner un pays ami.

Il reste qu'Israël n'est toujours pas en mesure d'opposer le moindre démenti aux accusations américaines.

Un « espion » entre Israël et les États-Unis, les alliés indéfectibles, c'est désormais plus qu'une bavure mais pas encore un scandale, notent les observateurs.

« Ça cafouille » note crûment un haut fonctionnaire, désireux de garder l'anonymat, et qui a affirmé à l'AFP que l'équipe dirigeante ne sait pas comment se sortir d'un très mauvais pas. « Des têtes devraient tomber, reste à savoir lesquelles », poursuit-il.

La radio israélienne a indiqué — au conditionnel — que M. Pollard, employé de la marine américaine, aurait notamment transmis, moyennant \$50,000 US, des informations collectées par la Vte flotte sur les mouvements des troupes de pays arabes. Des informations clés sur l'espace vital d'Israël.

Les arrestations jeudi et vendredi à Washington de deux Américains accusés d'espionnage s'ajoutent à la

liste déjà fournie d'affaires d'espionnage révélées cette année aux États-Unis où les autorités se disent pourtant mieux armées actuellement pour lutter contre ce fléau.

Rappelons que vendredi, c'est un ancien employé d'origine chinoise de la CIA (Services de renseignement), M. Larry Wu-Tai Chin, qui a été interpellé près de Washington. Naturalisé américain, il avait travaillé 31 ans à la CIA, et « s'est livré à des activités d'espionnage (au profit de Pékin) pendant une longue période », a indiqué le directeur-adjoint du FBI (Sûreté fédérale), M. William Baker.

Le Chinois et M. Pollard avaient accès à des informations « top secret » dans leurs domaines respectifs. M. Pollard, 31 ans, travaillait dans les services de contre-espionnage de la marine. M. Chin, 63 ans, était chargé de l'analyse des émissions de la république populaire de Chine au service des écoutes de la CIA.

Les autorités américaines avaient d'abord été stupéfaites d'apprendre qu'un ancien spécialiste des communications de la marine, M. John Walker, avait dirigé pendant 18 ans une sorte de réseau d'espionnage familial au profit de l'URSS. Le cas Walker est sans doute la plus grosse affaire de l'année.

L'élection au Honduras a lieu dans une certaine confusion

TEGUCIGALPA (AFP) — Commencées avec quelque retard et une certaine confusion, les élections générales au Honduras se sont néanmoins déroulées dans une atmosphère bon enfant.

Un peu partout dans les 6,429 bureaux de vote répartis dans tous les chefs-lieux de canton du pays, de petits problèmes d'organisation ont entraîné des retards dans le début des opérations de vote. Les premières projections significatives devraient être connues aux environs de minuit aujourd'hui.

Distribution tardive des urnes, manque de certains éléments, absence de représentants du tribunal électoral ou de surveillants de partis politiques ont provoqué une certaine confusion au début de la journée.

De surcroît, l'utilisation, pour marquer le doigt de chaque électeur, d'une encre indélébile fabriquée aux États-Unis et fournie gracieusement par l'Agence

interaméricaine de développement — AID — a provoqué une vive polémique.

Il a fallu des appels à la radio de responsables du Tribunal national des élections (TNE) et de chimistes pour rassurer tout le monde sur la validité du procédé.

D'autre part, les doutes sur le mode de désignation du président ont finalement été levés : le parti ayant obtenu le maximum de voix, en additionnant celles qui se sont portées sur tous ses candidats sera élu président.

Très tôt dans la matinée, hier, autobus, camionnettes ou voitures particulières arborant les drapeaux et emblèmes des divers candidats ont commencé à silloner la ville pour amener les électeurs jusqu'aux bureaux de vote et pallier l'absence de transports en commun. Les deux favoris, le nationaliste, M. Rafael Leonardo Callejas, et le libéral, M. Jose Azcona, ont par ailleurs montré les immenses moyens dont ils disposent.

LES ANNONCES CLASSÉES 286-1200

LES ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30

Pour modifier, annuler ou placer votre annonce, téléphonez avant 14h30 pour l'édition du lendemain.

Pour placer votre annonce par la poste: C.P. 6033, succ. Place d'Armes, Mt, H2Y 3S6

NOUS ACCEPTONS

PAR TÉLÉPHONE

286-1200

Ameublement

BUREAU pour exécutif, 600\$. Armoire en pin, 500\$ comme meubles. 274-2749. 26-11-85

MOBILIER DE SALLE À MANGER, marque Carrière, 6 chaises en velours brun, buffet, vaisselle avec section bar. 850\$ 524-6128. 26-11-85

Animaux

Chats Persans blancs, enregistrés, très beaux. Pierre: 259-6371. 30-11-85

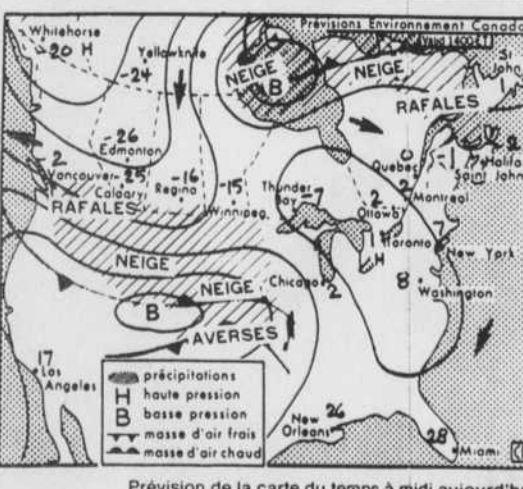
CHIOTS DACHSHUND (saucisse), enregistrés, choix de couleurs, 2½ mois, 250\$. 433-3506. 26-11-85

Antiquités

MOBILIER salle à manger Chippendale, 12 morceaux et mobilier salle à manger Hepple White 9 morceaux. Maison Berri, 1029 Berri. — 842-6450. 20-12-85

ABSOLUTEMENT BESOIN, horloges antiques, montres de poche, et montres-bracelets. — 489-3017. 16-12-85

LA METEO



Prévision de la carte du temps à midi aujourd'hui.

Situation générale: une crête de haute pression sur le Midwest américain se battra sur le Québec et amènera de l'air plus sec. Sur le nord-ouest du Québec et sur le bas du fleuve des nuages persisteront mais il y aura de belles éclaircies. De plus, il y aura des averses de neige le long des côtes de la péninsule gaspésienne et sur la vallée du Saguenay. Mardi une perturbation s'approchera du Québec et apportera de la neige sur nos régions situées à l'ouest. Les températures demeureront sous les normales saisonnières.

MONTREAL

Ensoleillé avec passages nuageux. Max.: -1. Mardi: neige fondante. LEVER DU SOLEIL 7 h 07 COUCHER: 16 h 17

QUEBEC

Abitibi, Témiscaming, réservoirs Cabonga et Gouin: ensoleillé avec fréquents passages nuageux. Vents modérés par moments. Max.: -5. Mardi: neige passagère. Pontiac, Gatineau, La Lièvre, Lau-

App./logements

PLATEAU MONT-ROYAL, 7 pièces, bas, libre tir décembre, 585\$ mois. 521-9494. 26-11-85

ANJOI, très grand 4½ chauffé, eau chaude fournie. Libre, 1er janvier 360\$, 18h, métro 351-0624. 26-11-85

CHABOT, coin Bélanger, logement neuf, chauffage, 2½ - 3½, rénovés. 374-9984. 30-11-85

P.A.T., bas 5½ avec cour et cave, 400\$ par mois 645-0986. 26-11-85

PRÉS ST-DENIS, 3753 av Laval coin Des Pins est, 7½, 550\$, libre 1er décembre. Après 18h: 731-9812. 26-11-85

BAS DUPLEX 5½, avec garage, pas de sous-sol. 525\$ / mois. — 729-4572. 30-11-85

FATIGUES DE CHERCHER??? Meublé ou non. LOGE-INFO, 495-2458. 7210 St-Denis (H2A). 20-12-85

LONGUEUIL, GRAND 5½, TRIPLEX neuf, sur Desmarais Libre 1er déc. — 4508. — 468-0731. 04-12-85

LONGUEUIL, GRAND 5½, TRIPLEX neuf, près Boul. Taschereau, 450\$, libre 1er déc. — 468-0731. 04-12-85

TOPAZS 84, blanche, 2 portes, automatique, 25 000 km, air climatisé, belle équipe, 7 000\$. Discutable. Fast vendre. Daniel, 932-9418. 26-11-85

MAZDA 626, 84 — 33 000 km, 5 vitesses, A-1, 9 500\$. Jour: 340-4281. 26-11-85

PONY 1985, 19 000 km, prix à discuter, échange acceptée 478-5778. 26-11-85

RENAULT 5, GTL 82, 4 portes, 35 000 km, 4 000\$ discutable. Parfait état 495-1122. Laissez message. 26-11-85

DATSON SENTRA 83, automatique, 2 portes, 40 000 km, 5 000\$. 585-0946 entre 18h et 21h. 26-11-85

AUDI 4000, 1982, 54 000 km. Carte Audi, excellente condition. 10 000\$. 689-1045. 26-11-85

CAMION NISSAN 1984, diesel, boîte à broche, radiaux neufs, 70 000 km. 6 000\$. 477-6477. 26-11-85

CAVALIER 84, CS, automatique, bonne condition, prix négociable, 19h à 22h: 722-1196. 26-11-85

HONDA ACCORD 81, plusieurs options, très propre, 3 500\$ discutable. 561-5993. 27-11-85

PONTIAC LE MANS 1979, 2 portes, pas de rouille, 66 000 km. AM/FM stéréo cassette. Très bonne condition. 2 600\$. — 332-4249. 27-11-85

MERCURY MARQUIS 75, bon état, prix à discuter. — 488-4308. 27-11-85

HONDA CIVIC 80, 4 portes, 4 vitesses, très propre, A-1, 141 000 km. 2 500\$. Après 18h. — 430-0143. 27-11-85

FORD ESCORT 85, garantie, livr. 86, Carrosserie garantie 5 ans. Demande 6 500\$. Appeler: 930-9238. 29-11-85

HONDA PRELUDE 84, 5 vitesses, air. Toute équipée. 10 900\$. — 631-7128. 27-11-85

MALIBU CLASSIC 75 — 48 000 km, mécanique très bonne condition. 750\$ discutable. — 321-4116. 27-11-85

CHRYSLER LE BARON 1983, — 51 000 km, moteur 2.6 litres. — 681-8472. 27-11-85

CHRYSLER NEWPORT 76, vrai bijou, à vendre ou à échanger. Demande 500\$. — 669-7764. 26-11-85

BUICK REGAL LIMITEE 83, très propre, équipée, 9 700\$. — 44 000 km. — 521-3539. 26-11-85

App./Logements

COURT TERME, meublé, superbes apps. et maisons, tout inclus, 3 à 12 mois. Troc-Vacances. — 238-4194. J.N.O.

LONGUEUIL, grand 5½, insonorisé, près autobus, triplez neuf, préférence, entrée privée, stationnement. — 463-3485. Soir et congé, 651-6547. 1er déc. et 15 déc. 29-11-85

ROSEMONT, très beau 5½, très grand sous-sol semi-fini, meublé, tout confort, près services, janvier à juin. 550\$. 728-5815. 03-12-85

VIEUX-MONTREAL, superbe "lost", bien situé, 2 000 pi. car, foyer, garage. 900\$/mois. — 648-7836. 02-12-85

ST-HUBERT, près Laurier 5180, 4½, chauffé, entrée laveuse/sécheuse. — 450\$. — 669-7379. 30-11-85

VIEUX MONTREAL, cour Leroy et, foyer, cuisinière, lave-vaisselle, 700\$/mois après 18h. 338-0580. 02-12-85

Astrologie

MICHE VOYANTE reconnue. Lignes de main, tarot, passé, présent, avenir. Laissez message. 271-7487. 26-11-85

NUMEROLOGIE, lignes de main, bi-rythmie, carte du ciel, tarot, boule de cristal. Cours. — 289-6329. 02-12-85

ASTROLOGIE, tarots, règlements problèmes, français-espagnol. — 651-0233. 29-11-85

NUMEROLOGISTE, CARTOMANIE, clairvoyant, résolution des problèmes, Maurice 466-1198. 14-12-85

Automobiles

CADILLAC FLEETWOOD BROUGHAM D'ELEGANCE, 84, impeccable, 68 000 km. 24 500\$. 622-2429. 02-12-85

RENAULT 12, 1979. Très bon état. Radio AM/FM, 2 pneus d'hiver, 1 200\$ ferme. 842-4113. 26-11-85

DATSON STANZA 82, automatique, neuve, 5 portes, hayon, 35 000 km, 5 000\$, taxe incluse. Jour G. Rivallée, 873-4004, soir: 527-4065. 26-11-85

DODGE RAM 4x4, 77, 318, automatique, 108 000 km, prix à discuter. 663-4826. 27-11-85

TOPAZS 84, blanche, 2 portes, automatique, 25 000 km, air climatisé, belle équipe, 7 000\$. Discutable. Fast vendre. Daniel, 932-9418. 26-11-85

MAZDA 626, 84 — 33 000 km, 5 vitesses, A-1, 9 500\$. Jour: 340-4281. 26-11-85

PONY 1985, 19 000 km, prix à discuter, échange acceptée 478-5778. 26-11-85

RENAULT 5, GTL 82, 4 portes, 35 000 km, 4 000\$ discutable. Parfait état 495-1122. Laissez message. 26-11-85

DATSON SENTRA 83, automatique, 2 portes, 40 000 km, 5 000\$. 585-0946 entre 18h et 21h. 26-11-85

AUDI 4000, 1982, 54 000 km. Carte Audi, excellente condition. 10 000\$. 689-1045. 26-11-85

CAMION NISSAN 1984, diesel, boîte à broche, radiaux neufs, 70 000 km. 6 000\$. 477-6477. 26-11-85

CAVALIER 84, CS, automatique, bonne condition, prix négociable, 19h à 22h: 722-1196. 26-11-85

HONDA ACCORD 81, plusieurs options, très propre, 3 500\$ discutable. 561-5993. 27-11-85

PONTIAC LE MANS 1979, 2 portes, pas de rouille, 66 000 km. AM/FM stéréo cassette. Très bonne condition. 2 600\$. — 332-4249. 27-11-85

MERCURY MARQUIS 75, bon état, prix à discuter. — 488-4308. 27-11-85

HONDA CIVIC 80, 4 portes, 4 vitesses, très propre, A-1, 141 000 km. 2 500\$. Après 18h. — 430-0143. 27-11-85

FORD ESCORT 85, garantie, livr. 86, Carrosserie garantie 5 ans. Demande 6 500\$. Appeler: 930-9238. 29-11-85

HONDA PRELUDE 84, 5 vitesses, air. Toute équipée. 10 900\$. — 631-7128. 27-11-85

MALIBU CLASSIC 75 — 48 000 km, mécanique très bonne condition. 750\$ discutable. — 321-4116. 27-11-85

CHRYSLER LE BARON 1983, — 51 000 km, moteur 2.6 litres. — 681-8472. 27-11-85

CHRYSLER NEWPORT 76, vrai bijou, à vendre ou à échanger. Demande 500\$. — 669-7764. 26-11-85

BUICK REGAL LIMITEE 83, très propre, équipée, 9 700\$. — 44 000 km. — 521-3539. 26-11-85

Automobiles

CAMARO 2-20, 1984, excellente condition, 45 000 km. — 11 950\$. — 1-436-7665. 29-11-85

Bureaux à louer

VIEUX-MONTREAL, partageons bureau avec professionnel, 800 pi. car. Jean Leduc, 288-2705. 28-11-85

CARRÉ ST-LOUIS, métro Sherbrooke, disponibles 175 à 3 500 p.c., loyers raisonnables. — 327-5600. 11-12-85

VOISIN DES GALERIES D'ANJOI, espace à bureau de 1 533 pi. car, à louer. S'adresser à: (416) 872-5320. 05-12-85

PLACE D'ARMES, app. 1600 pi. car, air climatisé, tapis, draperies, entretien quotidien, 1er janvier 849-4372. 27-11-85

Chalets à louer

A L'ESTERLE, magnifique maison, 3 chambres, 2 salles de bain, foyer, vue panoramique sur lac. Idéal ski de fond, à proximité des pentes. Saison. Après 18h. — 622-5936. 26-11-85

A RAWDON, chalet, foyer, 2 chambres, ski. Saison, 2 000\$. — 335-7135 ou 1-834-2636. 28-11-85

SUR LAC BROME, maison, décembre à juillet, 700\$ par mois + chauffage. — 272-2724. 27-11-85

SUTTON, CHALET SUISSE à louer. Fin de semaine — semaine — Mois. Après 6h. — 538-3128. 27-11-85

ORFORD-SUR-LE-LAC, moderne, 3 chambres, foyer, lave-vaisselle, 1er étage, saison 3 000\$. Jour: 849-2301 week-end: 1-297-3870. 02-12-85

PIEDMONT, foyer, 1 chambre à coucher. Saison ou année. — 1-224-5568. 26-11-85

Chalets à vendre

LAC NOMINIQUE, 4½, hiver/été. Terrain 50 x 100, 7 000\$ ou meilleure offre. 1-819-623-5456. 27-11-85

LAC QUENOUILLÈS, chalet meublé, hivernisé, chauffage électrique. Très propre. Terrain 125 x 100. 30 000\$. 256-0686. 26-11-85

MAZDA 626, 84 — 33 000 km, 5 vitesses, A-1, 9 500\$. Jour: 340-4281. 26-11-85

PONY 1985, 19 000 km, prix à discuter, échange acceptée 478-5778. 26-11-85

RENAULT 5, GTL 82, 4 portes, 35 000 km, 4 000\$ discutable. Parfait état 495-1122. Laissez message. 26-11-85

DATSON SENTRA 83, automatique, 2 portes, 40 000 km, 5 000\$. 585-0946 entre 18h et 21h. 26-11-85

AUDI 4000, 1982, 54 000 km. Carte Audi, excellente condition. 10 000\$. 689-1045. 26-11-85

CAMION NISSAN 1984, diesel, boîte à broche, radiaux neufs, 70 000 km. 6 000\$. 477-6477. 26-11-85

CAVALIER 84, CS, automatique, bonne condition, prix négociable, 19h à 22h: 722-1196. 26-11-85

HONDA ACCORD 81, plusieurs options, très propre, 3 500\$ discutable. 561-5993. 27-11-85

PONTIAC LE MANS 1979, 2 portes, pas de rouille, 66 000 km. AM/FM stéréo cassette. Très bonne condition. 2 600\$. — 332-4249. 27-11-85

MERCURY MARQUIS 75, bon état, prix à discuter. — 488-4308. 27-11-85

HONDA CIVIC 80, 4 portes, 4 vitesses, très propre, A-1, 141 000 km. 2 500\$. Après 18h. — 430-0143. 27-11-85

FORD ESCORT 85, garantie, livr. 86, Carrosserie garantie 5 ans. Demande 6 500\$. Appeler: 930-9238. 29-11-85

HONDA PRELUDE 84, 5 vitesses, air. Toute équipée. 10 900\$. — 631-7128. 27-11-85

MALIBU CLASSIC 75 — 48 000 km, mécanique très bonne condition. 750\$ discutable. — 321-4116. 27-11-85

CHRYSLER LE BARON 1983, — 51 000 km, moteur 2.6 litres. — 681-8472. 27-11-85

CHRYSLER NEWPORT 76, vrai bijou, à vendre ou à échanger. Demande 500\$. — 669-7764. 26-11-85

BUICK REGAL LIMITEE 83, très propre, équipée, 9 700\$. — 44 000 km. — 521-3539. 26-11-85

DEVENEZ ESTHÉTICIEN(NE) Cours jour ou soir 270-2817 Inscription maintenant pour cours du soir Permis éducation 749086 30-11-85

Cours

INFORMATIONS INTERNATIONALES

Washington favorise une aide clandestine aux rebelles angolais

WASHINGTON (AFP) — Le gouvernement américain, après un long débat sur l'opportunité et la façon de fournir une aide à l'Unita (le mouvement d'opposition armée au gouvernement marxiste angolais), est désormais favorable à une assistance clandestine à cette organisation, a-t-on appris à Washington.

Le président, M. Ronald Reagan, a en effet clairement laissé entendre que son gouvernement préférerait une aide clandestine à l'assistance humanitaire et militaire ouverte proposée par certains parlementaires. « Nous pensons tous qu'une opération clandestine serait plus utile de notre point de vue et aurait plus de chances de succès actuellement que la proposition (d'aide) ouverte qui a été faite au Congrès », a déclaré le président lors d'une réunion avec des journalistes de télévision et des éditeurs, consacrant au sommet de Genève.

Un responsable du département d'État, cité samedi par le *New York Times*, a précisé que M. Reagan faisait allusion à une récente décision secrète du gouvernement visant à s'opposer à une assistance publique aux insurgés de l'UNITA et à examiner au contraire la possibilité de

fournir à ce mouvement une aide clandestine par l'intermédiaire de la CIA. Il a toutefois ajouté qu'aucun plan définitif n'avait été adopté.

Le quotidien de *New-York* souligne que certains responsables américains ont été pris par surprise par la déclaration du président qui a apparemment divulgué une information qui aurait dû demeurer secrète.

Un porte-parole du département d'État, M. Dan Lawler, s'est contenté pour sa part d'indiquer que la « question de savoir comment aborder la situation en Angola faisait toujours l'objet d'un examen ».

Depuis plusieurs semaines un intense débat a lieu au sein du gouvernement et au Congrès sur l'opportunité d'aider l'organisation de M. Jonas Savimbi et sur la façon de procéder.

Ce débat a été rendu possible à la suite de l'annulation par le Congrès l'été dernier de l'amendement Clark de 1976 qui mettait fin à l'aide secrète apportée à l'époque par les États-Unis aux factions non-communistes angolaises, et interdisait toute aide future.

Plusieurs projets à l'étude au Congrès prévoient notamment de fournir quelque \$27 millions US d'aide hu-

manitaire à l'UNITA et la même somme en assistance militaire.

Jusqu'à récemment le département d'État, contrairement au Pentagone et la CIA, avait été opposé à la fourniture d'une aide à l'organisation de M. Savimbi, estimant que cela risquerait d'assimiler les États-Unis à l'Afrique du Sud, qui aide l'Unita et de compromettre la recherche d'une solution pacifique aux conflits d'Afrique australe.

Selon certaines informations, le secrétaire d'État, M. George Shultz, qui était hostile à l'idée d'une aide à l'Unita, se serait rangé récemment du côté de ceux qui sont favorables à une assistance clandestine, à condition vraisemblablement que cette aide demeure clandestine.

M. Reagan a donné ces précisions sur l'aide à l'Unita, comme on lui demandait pourquoi M. Shultz ne souhaitait pas aider ce mouvement alors que le gouvernement Reagan soutient ceux qu'il appelle les « combattants de la liberté » dans le monde.

Dans une allocution samedi, le président américain a d'ailleurs répété que Washington continuerait à soutenir les « combattants de la liberté » dans le monde.

Francfort

Attentat dans un centre US

FRANCFORT (AFP) — Un attentat à la voiture piégée contre un centre d'achats militaire américain a fait hier après-midi 23 blessés dont trois grièvement, a annoncé la police de cette ville.

La plupart des victimes, hommes, femmes et enfants, dans ce quartier animé, sont des Américains et deux au moins sont des ressortissants ouest-allemands, a précisé la police. Elle a indiqué que l'attentat a fait au moins 3 blessés graves. Selon des témoins, deux enfants de dix ans ont été blessés par des éclats de verre. Les blessés américains ont été admis dans les hôpitaux militaires américains de la région.

La bombe, dont la police n'a pas encore déterminé la fabrication, avait été cachée dans une BMW de couleur sombre garée sur un terrain vague servant de parking et contigu au magasin d'achats militaires PX (post exchange), devant une entrée de bureaux fermée. La voiture a été totalement détruite.

Selon la police, 42 autres véhicules ont été endommagés par l'explosion qui a soufflé les vitres dans un rayon de 200 mètres. Le mur du magasin a été ébranlé et les pompiers ont dû poser des étais pour le renforcer.

Un mur de huit mètres de long et de trois mètres de haut d'une station service voisine s'est en outre effondré, sans faire de blessés.

Aucun mouvement n'avait revendiqué hier en milieu d'après-midi l'action terroriste. La police a souligné la violence de la déflagration.

Les enquêteurs s'interrogent sur la manière dont la voiture, la plaque d'immatriculation allemande, a été introduite sur le parking du magasin.

L'attentat semble porter la marque du mouvement d'extrême gauche ouest-allemand, la Fraction armée rouge (RAF), qui avait commis le 8 août dernier sur la base américaine Rhin-Main de Francfort un attentat semblable : une voiture piégée avait explosé sur un parking, faisant deux morts et 20 blessés.

Les protestants de l'Ulster engagent l'épreuve de force contre Thatcher

BELFAST (AFP) — L'épreuve de force est engagée entre le gouvernement de Mme Margaret Thatcher et les protestants d'Irlande du Nord, qui ont manifesté par dizaines de milliers ce week-end à Belfast contre l'accord anglo-irlandais.

Selon les organisateurs, la démonstration de force protestante, samedi après-midi, a été plus importante que le grand rassemblement de 1912, au cours duquel 100.000 personnes avaient affirmé leur fidélité à la couronne d'Angleterre. La police n'a pas donné d'estimations sur l'ampleur du rassemblement.

Une effigie de Mme Thatcher, « coupable de trahison », a été brûlée pendant le défilé, qui réunissait des notables de l'Ordre d'Orange, des groupes para-militaires, les traditionnelles fanfares protestantes et une multitude de manifestants de tous genres, arborant un badge, « l'Ulster dit non ».

Des centaines de soldats et policiers en armes et gilets pare-balles encadraient le défilé.

« Margaret Thatcher estime que la république doit avoir le droit d'intervenir dans les affaires de la province. Nous disons jamais, jamais, jamais », a déclaré le pasteur-député Ian Paisley, qui dirige le Parti démocratique unioniste, extrémiste (DUP).

Le DUP et l'OUF (parti unioniste officiel) de M. James Molyneux ont condamné l'accord anglo-irlandais signé à

la mi-novembre par Mme Thatcher et le premier ministre irlandais, M. Garret Fitzgerald.

Cet accord qui vise à désamorcer la violence politique en Irlande du Nord, grâce à une meilleure concertation entre Londres et Dublin, est ressentie par la majorité protestante d'Ulster comme une « ingérence » inadmissible de la république dans les affaires de la province britannique.

Les protestants, majoritaires en Ulster, soupçonnent Mme Thatcher de vouloir brader l'Irlande du Nord et d'être favorable à une réunification de l'île.

Ayant démontré le large soutien dont ils bénéficient dans l'opinion nord-irlandaise, MM. Molyneux et Paisley vont poursuivre la lutte sur le terrain politique pour tenter de barrer la route à Mme Thatcher.

Cependant, l'accord devrait être ratifié cette semaine à la Chambre des communes. Le texte a déjà reçu l'approbation du Parlement irlandais, le Dail.

Quatorze des 15 élus du DUP et de l'OUF siégeant au Parlement britannique ont annoncé qu'ils démissionneraient, tandis que des démarches ont été engagées devant les tribunaux pour tenter de déclarer l'accord anticonstitutionnel.

Des représentants des deux partis doivent rencontrer Mme Thatcher aujourd'hui, mais le révérend Paisley et M. Molyneux n'y participeront pas.

Après 10 ans, les disciples de Franco restent forts

MADRID (AFP) — Plusieurs dizaines de milliers de personnes (plus d'un million selon les organisateurs, 50.000 selon le gouvernement) ont manifesté hier à Madrid pour commémorer le 10e anniversaire de la mort du général Franco.

Le cortège, qui s'est immobilisé un long moment en raison d'une fausse alerte à la bombe, a parcouru — sans autre incident — la grande artère centrale de Madrid, le Paseo de la Castellana, puis s'est dispersé devant une statue équestre de Franco, où a été lue une prière en mémoire du « generalissimo ».

Sous une mer de drapeaux, toutes les familles de la vieille droite espagnole (« la droite des cavernes ») disent ses adversaires) se sont retrouvées au coude à coude, encadrées par un solide service d'ordre : anciens combattants de la division Azul.

Salvador :

17 morts

SAN SALVADOR (AFP) — Au moins 15 guérilleros et deux membres des forces gouvernementales ont péri lors d'affrontements qui se sont déroulés au Salvador au cours des dernières 24 heures, a annoncé hier un porte-parole militaire à San Salvador.

Cinq guérilleros et un soldat sont morts lors du plus violent de ces accrochages, qui s'est produit dans le nord du pays près de Comalapa (département de Chalatenango), a-t-on précisé de même source.

Cet incident est le dernier d'une série d'affrontements sporadiques entre la guérilla et les forces de l'ordre. Il vient confirmer la difficulté du pari — impossible ? — du président, M. Jose Napoleon Duarte, qui s'était fait élire en promettant de ramener la paix dans un pays qui vit depuis plus de cinq ans au rythme de la guerre civile. Les efforts de médiation du clergé pour amener le gouvernement et la guérilla à négocier ont jusqu'à présent été vains.

Les observateurs estiment que la mission de M. Duarte apparaît encore plus difficile depuis l'épisode de l'enlèvement de sa fille, Ines, au mois de septembre. Le président a obtenu la libération de sa fille et de son amie mais non sans avoir relâché plusieurs guérilleros prisonniers. Les critiques n'ont pas tardé à fuser, au sein de la droite de l'armée, pour dire que le président n'avait pas la main assez dure. Jusqu'à ce moment, le président n'avait pas mal réussi à calmer les partisans de la manière forte.

(volontaires sur le front de l'Est pendant la seconde guerre mondiale), jeunes gens portant le béret rouge des « requêtes » (combattants carlistes durant la guerre civile), officiers en civil et anciens de la phalange (mouvement d'extrême droite sur lequel s'est appuyé le franquisme), en chemise bleue.

Plusieurs personnalités de l'ancien régime — notamment la duchesse de Franco, fille du général, et son mari, le marquis de Villaverde — ont ouvert la marche ainsi que Blas Pinar, dirigeant de « Fuerza Nueva », aujourd'hui dissous, et Pilar Primo de Rivera, sœur du fondateur de la phalange.

Les manifestants étaient en majorité de très jeunes gens, d'allure martiale, portant des insignes franquistes ou des croix celtiques et scandant des slogans hostiles au gouvernement (« Gonzalez à Moscou »), la communauté européenne (« Europe non, Espagne oui ») et à la « monarchie libérale ».

Une grande banderole annonçait que la semaine du 25 au 30 novembre serait « la première semaine de l'exaltation des valeurs militaires ».

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS

Fondée en 1892

Conseils en propriété intellectuelle
Agents de brevets d'invention
et de marques de commerce

1514, Docteur Penfield,
Montréal, Canada, H3G 1X5

Tél.: (514) 934-0272,
Télex: 05-268656, Cable: MARION

Samson Belair

Comptables agréés

Montréal Bureau 3100
Tour de la Bourse
H4Z 1H8
(81-1515)

Laval Bureau 510
2 Place Laval
H7N 5N6
(688-8910)

Longueuil Bureau 200
125, Boul. Ste-Foy
J4J 1W7
(670-4270)

Bureaux dans les principales villes
du Québec et du Canada

Affiliation internationale - Moore, Stephens & Co.

Résultats

Tirage du 23-11-84		no complémentaire 21	
2	7	12	27
29	44		
Prochain tirage: 27-11-85			
6/6	2	686	530,10\$
5/6 +	20	25	935,60\$
5/6	511	776,20\$	
4/6	25 609	29,80\$	
3/6	347 874	10,00\$	
Gros lot (approx.):			
1 000 000,00			
Ventes totales:		14 511 078,00\$	

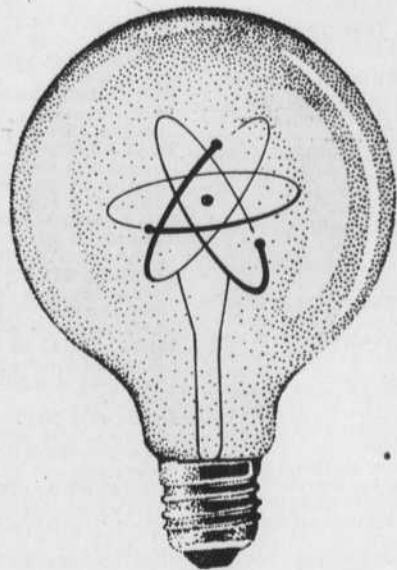
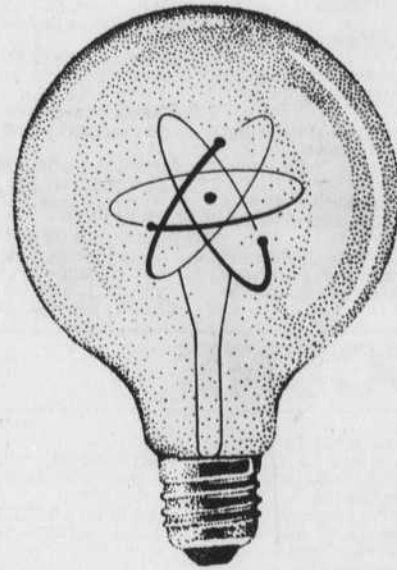
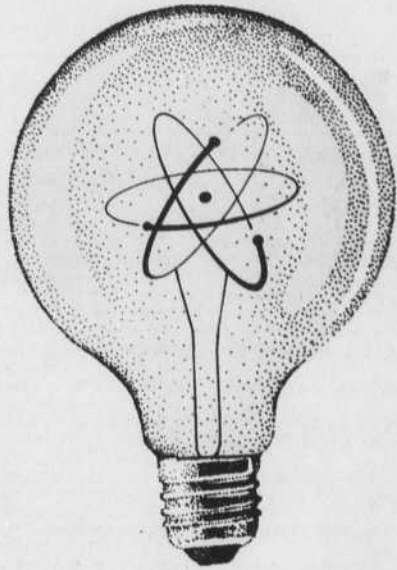
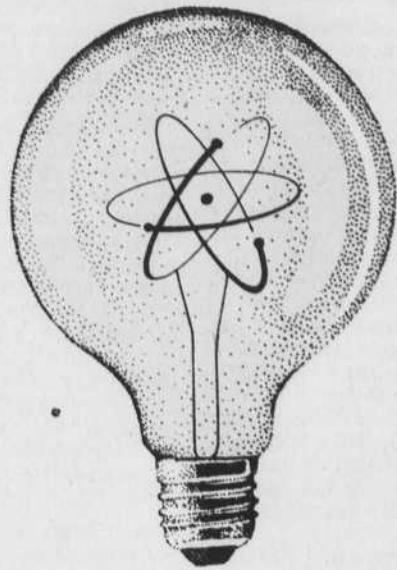
Super Loto		Tirage du 24-11-85	
NUMÉROS	LOTS	NUMÉROS	LOTS
14404290	1 000 000\$	2371146	1000 000\$
404290	50 000\$	371146	50 000\$
04290	5 000\$	71146	5 000\$
4290	500\$	1146	500\$
290	100\$	146	100\$
90	10\$	46	10\$
1855057	1 000 000\$	2461433	1 000 000\$
855057	50 000\$	461433	50 000\$
55057	5 000\$	61433	5 000\$
5057	500\$	1433	500\$
057	100\$	433	100\$
57	10\$	33	10\$

5 lots de 100 000\$ (numéros non-décomposables):	
603A623	065B582
383B058	656B113
756B189	
Tirage du 22-11-85	
6/6	0
5/6 +	5
5/6	115
4/6	5 407
Prochain gros lot	
746 000,00\$	
approx.	
Ventes totales: 1 848 289,00\$	
Mise-tôt 6 20 24 27	
252 198,40\$	

Provincial		Quotidienne		Midi	
Tirage du 22-11-85		Semaine du 18-11-85		Tirage du 22-11-85	
NUMÉROS	LOTS	NUMÉROS	LOTS	NUMÉROS	LOTS
5609969	500 000\$	3	4	729383	50 000\$
609969	50 000\$	LUNDI 113	6421	29383	5 000\$
09969	1 000\$	MARDI 155	2663	9383	250\$
9969	100\$	MERCREDI 398	3861	383	50\$
969	25\$	JEUDI 755	8442		
969	10\$	VENDREDI 754	0974		
		SAMEDI 663	0974		

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets.
En cas de disparité entre cette liste de numéros gagnants et la liste officielle,
cette dernière a priorité.

Eurêka! toute la lumière sur la science dans le métro



Expo-énergie du 27 novembre au 1er décembre

Dans le cadre de la Semaine des sciences, la S.T.C.U.M. vous invite à l'EXPO-ÉNERGIE, à la station Berri-De Montigny. Une exposition énergétique construite sur 5 grands thèmes: l'air, le son, la lumière, l'alimentation et, particulièrement, la technologie du métro.

Animations et représentations scientifiques vous feront découvrir dans un langage clair les principes fondamentaux et les manifestations de l'énergie dans la vie de tous les jours.

On vous attend!
Station Berri-De Montigny
Merc. et Sam.: 11h00 à 18h00
Jeu. et Ven.: 11h00 à 20h00
Dim.: 11h00 à 16h00

La S.T.C.U.M. vous facilite la vie

ARTS ET SPECTACLES

Colette, à Radio-Québec

Une belle et affectueuse évocation

REVUE

BRUNO BOUTOT

La vie de Colette est sans doute un des plus beaux romans d'une femme de ce siècle. Mariée jeune, c'est sous le nom de son mari que sont publiés ses premiers écrits (exploitation !). Ledit mari la trompe et elle le surprend en flagrant délit dans une fumerie d'opium (sexe ! drogue !). Elle découvre les amours saphiques (libération-sexe !), signe ses livres de son nom (libération-identité !), divorce (libération-société !), vit de sa plume (libération-argent !). Son grand amour suivant est la fleur de son temps : riche, aristocrate et éditeur d'un grand quotidien (violons ! couple modèle et moderne !). Elle finit sa vie en étant reconnue grand écrivain (statue !), seule avec ses chats (sagesse !), et est la première femme à qui la France fait des funérailles nationales (apothéose ! pleurs !).

La vie de Colette est une vie passionnée, faite de grandes amours, de

grands chagrins, de grandes audaces et d'un immense talent. Avec de tels ingrédients, des Américains auraient fait une mini-série haute en couleurs, en rebondissement, en émotions et en tensions dramatiques. Oh ! ils auraient sans doute pris des libertés avec l'Histoire pour construire un « meilleur » scénario, mais on aurait tremblé, souri, frissonné, applaudi.

Le *Colette* en quatre parties, que présente Radio-Québec à partir de ce mercredi (à 21 h), a cependant été fait par des Français. Ça ne s'intitule pas « mini-série » mais « drame ». Alors même que les réseaux francophones et les réseaux américains nous soumettent depuis quelques semaines à des mini-séries en rafale, la différence de culture — et de traitement — est saisissante. Ce n'est pas, dès lors, la tension dramatique qui prime (intensité !), suspense ! on revient après ces quelques messages ! mais le souci de l'évocation affectueuse (respect... esthétique... admiration...).

Les acteurs sont bons, les décors sont très beaux, la photographie et la lumière sont magnifiques. Il n'y a

pas vraiment de tension dramatique, mais une succession de scènes choisies et très soigneusement tournées. La première scène commence avec Colette âgée, feuilletant un album de photos. Et c'est exactement comme cela qu'est bâtie la série : une suite de moments-clés évoqués avec tendresse et respect. Ceux et celles qui ont lu Colette se délecteront en passant avec elle quatre soirées au coin du feu, et avec de si belles images !

Quant à ceux et celles qui ne la connaissent pas, il faut espérer qu'ils se laisseront séduire et guider par les images. Mais, ils se demanderont sans doute comment une vie si riche en passions peut donner lieu à une évocation toute en émotions feutrées. C'est à souhaiter que des Nord-Américains tournent un *Colette* à leur manière, qui séduise les Nord-Américains, selon leurs critères de séduction télévisée. Alors, ils auront peut-être envie de lire Colette et, plus tard, pendant une soirée d'hiver, un chat sur les genoux, ils ronronneront de plaisir en regardant les quatre heures du *Colette* français.

CINEMA

ASTRE I: (327-5001) — "Jagged edge" 7 h 15, 9 h 15
ASTRE II: — "Death Wish III" 7 h 15, 9 h 15
ASTRE III: — "Back to the future" 7 h 10, 9 h 15
ASTRE IV: — "Sale temps pour un fil" 9 h 30
ASTRE V: — "Ninja 3, la domination" 7 h 15
BERRI I: (288-2115) — "La tentation d'Isabelle" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15
BERRI II: — "Escalier C" 12 h 30, 2 h 40, 4 h 50, 7 h 9 h 20
BERRI III: "Rendez-vous" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15
BERRI IV: — "Le Matou" 1 h 4, 4 h 7, 9 h 30
BERRI V: — "Les anges se fendent la gueule" 12 h 30, 2 h 20, 4 h 10, 6 h 7 h 50, 9 h 40
BONAVENTURE I: (861-2725) — "Remo Williams, the adventure begins" 1 h 45, 4 h 15, 7 h 9 h 30
BONAVENTURE II: — "The kiss of the spider woman" 1 h 30, 4 h 7, 9 h 30
BROSSARD I: (455-5906) — "Fletch aux trousses" 9 h 20, "Touché" 7 h 20
BROSSARD II: (455-5906) — "Partir et revenir" 7 h 9 h 15
BROSSARD III: "Invasion U.S.A." 7 h 25, 9 h 30
CINEMA CAPITOL: (849-0041) — "Une crime pour une passion" 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10
CARTIER-LAVAL: (663-5124) — "Fletch aux trousses" 9 h
CHAMPLAIN I: (524-1555) — "Bolerio" 9 h 05
CHAMPLAIN II: — "Les jours et les nuits de China Blue" 9 h 20 — "Les amants de Maria" 7 h 25
CINEMA V: 5550 ouest Sherbrooke (489-5559) — "Hair" 7 h — "Witness" 7 h 15 — "A view to a kill" 9 h 30 — "Stranger than paradise" 9 h 45

CINEMA DE PARIS: (875-1882) — "Death Wish III" 1 h 30, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15
CINEMA DU VILLAGE: 1220, Ste-Catherine est (523-3239) — "The bigger the better" 1 h 2 h 15, 3 h 30, 4 h 45, 6 h 15, 8 h 30, 9 h 45 (jusqu'à 14 nov.)
CINEMATHÈQUE QUÉBÉCOISE: (842-9763) — "CINÉPLEX I: (849-4518) — "War in love" 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h
CINÉPLEX II: — "St-Elmo's fire" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15
CINÉPLEX III: — "Joshua then and now" 2 h, 4 h 30, 7 h 9 h 30
CINÉPLEX IV: — "Teen wolf" 1 h 20, 3 h 20, 5 h 20, 7 h 20, 9 h 20
CINÉPLEX V: — "Invasion U.S.A." 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15
CINÉPLEX VI: — "Fright night" 1 h 35, 3 h 35, 5 h 35, 7 h 35, 9 h 35
CINÉPLEX VII: — "Godzilla" 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
CINÉPLEX VIII: — "Back to the future" 1 h, 3 h, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 30
CINÉPLEX IX: — "Carmen" 2 h, 5 h, 8 h
CINEMA MONTREAL I: (521-7870) — "Rambo II, la mission" 2 h 05, 5 h 05, 9 h 30 — "L'enfer de la violence" 12 h 15, 4 h, 7 h 40
CINEMA MONTREAL II: — "Les griffes de la nuit" 3 h, 6 h 15, 9 h 35 — "Lune de sang" 1 h 20, 4 h 40, 8 h
COMPLEXE DES JARDINS I: (288-3141) — "Amadeus" 12 h 05, 14 h 55, 17 h 45, 20 h 35
COMPLEXE DES JARDINS II: — "Le fil de Beverly Hills" 12 h 15, 18 h 30, 20 h 45 — "Indiana Jones, et le temple maudit" 14 h 20, 18 h 35
COMPLEXE DES JARDINS III: — "Rêves sensuels d'un auteur" 12 h 10, 14 h 55, 17 h 50, 20 h 25 — "L'initiation de Virginie" 12 h 20, 16 h 05, 18 h 50, 21 h 35
COMPLEXE DES JARDINS IV: — "La rose

pourpre du Caire" 12 h 30, 14 h, 15 h 30, 17 h, 18 h 30, 20 h, 21 h 30
COMPLEXE JUV-FAVREAU/ O.N.F.: 200 ouest Boul. Dorchester, Mtl (283-8229)
CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: (848-3878) — "L'argent de poche" 20 h 30
CREMAZIE: (388-4210) — "Trois hommes, un couffin" 7 h 30, 9 h 30
DAUPHIN I: (721-6060) — "Le balser de la femme araignée" 7 h, 9 h 15
DAUPHIN II: "Partir et revenir" 7 h 15, 9 h 30
DORVAL I: (631-8587) — "Live and die in L.A." 7 h 10, 9 h 30
DORVAL II: "Bad medicine" 7 h 15, 9 h 20
DORVAL III: "Target" 7 h, 9 h 15
DECARIE I: (341-3190) — "Transylvania" 7 h, 9 h 30
DECARIE II: — "Remo Williams, the adventure begins" 7 h 20, 9 h 40
ÉLYSEE I: (842-6053) — "Camila" 6 h 50, 9 h, 11 h 15
ÉLYSEE II: — "Péril en la demeure" 7 h 15, 9 h 15
FAIRVIEW I: (697-8095) — "One magic christmas" 6 h, 7 h 45, 9 h 30
FAIRVIEW II: — "A nightmare on Elm street part 2" 6 h, 7 h 50, 9 h 40
GREENFIELD I: (671-6129) — "Elvis Gratton" 6 h 05, 7 h 55, 9 h 45
GREENFIELD 2: — "To live and die in L.A." 7 h 10, 9 h 30
GREENFIELD 3: — "Hold up" 7 h 9 h 20
IMPERIAL: (288-1020) — "After hours" 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10
JEAN-TALON: (725-7000) — "Les griffes de la nuit" 9 h 15 — "L'exécuteur, exterminateur" 7 h 30
KENT I: (489-9707) — "One magic christmas" 6 h, 7 h 45, 9 h 30
KENT II: — "After hours" 7 h, 9 h
CINEMA DU PARC I: (844-9470) — "Live and die in L.A." 7 h 10, 9 h 30
CINEMA DU PARC II: — "After hours" 7 h, 9 h
CINEMA DU PARC III: — "That was then this is now" 7 h 25, 9 h 30

SUR SCENE

L'AIR DU TEMPS: 191 ouest St-Paul (842-2003) — Jazz tous les soirs — spectacles à 10h, 11h30 et 00h45 — Les dim. lun. et mar. Le Quartet Guy Nadon avec Guy Nadon, batterie, Jean Cyr, basse, Claude Doyotte, guitare, et Ron Dilauro, trompette, spectacles à 10h, 11h30 et 00h45 — Bob Rollins Quintet — Bob Rollins au piano, Cisco Normand, batterie — Raymond Guilbault, basse, Alan Penfold, trompette, et Jean-Pierre Zanella, saxophone, 27 au 30 nov., spectacles à 22h, 23h30 et 00h45
BAR 2080: 2080 rue Clark, Mtl (285-0007) — Michael Gauthier, guitariste de jazz, en spectacle, du jeu, au dim. à compter de 22h
LA BUTTE SAINT-JACQUES: 50 ouest rue St-Jacques, Mtl (842-3009) — Masquerade présente : Stalag — de Paul Vandenberghe, 26 au 28 nov. à 20h30
CAFÉ-CONCERT LA BELLE ÉPOQUE: St-Ti-mothée — Trois femmes pour un homme — production du Café-Concert, m. en s. Philippe Grenier, à compter du 25 oct., du jeu, au dim. à 21h
CAFÉ-CONCERT LA CHACONNE: 342 est rue Ontario, Mtl (843-8620) — Tous les mardis soirs, spectacle de danses flamenco avec Sonia Del Rio, et Antonio Rodriguez, guitariste, à 21h
CAFÉ DE LA PLACE: (Place des arts, 842-2112) — « A cinquantaine ans, elle découvrait la mer » de Denise Chalem, m. en s. Monique Duceppe, du 13 nov. au 14 déc. et les 26-27-28 déc. et 2-3-4 janv., du mar. au sam. à 20h
CAFÉ-THÉÂTRE QUARTIER LATIN: 4303 St-Denis, Mtl (843-4384) — « Tranzat » spectacle de Jean Cuesteau, Philippe Noireaut et Clotilde, du 20 nov. au 15 déc., du mar. au dim. à 22h
CAFÉ THÉLÈME: 311 est Ontario, Mtl (845-7832) — Christopher Columbus, 28 au 30 nov. à 21h30
CLUB BALATTOU: 4372 St-Laurent, Mtl (845-5447) — Tous les ven. et sam. spectacle populaire africain, de 21h à 03h
CLUB MILES: 1200 Bishop (861-4656) — Tous les soirs Ensemble Elder Léger, à 17h30
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE MONTREAL: 100 est rue Notre-Dame, Mtl — Salle Germaine Malépart: Récital de percussion, classe de Guy Lachapelle, le 25 nov. à 12h
L'ESKABEL: 1235 rue Sanguinetti, Mtl (849-7164) — « Air froid » d'après l'oeuvre de Howard Phillips Lovecraft, m. en s. par Mario Boivin, du 15 nov. au 15 déc., du mar. au dim. 20h30
ESPACE LIBRE: 1945 rue Fullum, Mtl (521-4191) — Omnibus présente : 2 contes parmi tant d'autres pour une tribu perdue — de René-Daniel Dubois, m. en s. Jean Asselin, du 12 nov. au 8 déc., mar. au sam. 20h30, dim. 15h
HÔTEL MERIDIEN: 4 complexe Desjardins, Mtl (285-1450) — Bar du Foyer: Deux pianistes sont en vedette, Claude Forty, du lun. au ven. de 17h à 20h — Fred Neylor, du mar. au sam. de 20h à 24h
HÔTEL DE LA MONTAGNE: 1430 de la Montagne (288-5656) — Charles Bensoussan, lun. au ven. 17h à 21h — Carol Parisien, mer. au sam. 21h à 01h
LE GRAND HÔTEL: 777 Université (879-1370) — Bar La Verrière: piano-bar avec Roland Devèze mar. au sam. 19h00 à 0000 — Diner-Théâtre « Hats! » écrit et m. en s. de Roger Peace, du 5 sept. au 31 déc., Diner et Théâtre: merc.-jeu. 19h, sam. dim. 18h30; Fin de soirée sam. 23h30; Théâtre uniquement, mer. jeu. et dim. 21h (879-1370 loc. 3204)
HÔTEL REINE ELISABETH: Café Arthur, Mtl (851-3511) — « L'enfer à l'envers » comédie musicale, du mer. au ven. 21h30, sam. 22h30
LA CROISSETTE: 1201 o. Dorchester (878-2000) — John Shear, pianiste du dim. au ven. 18h à 23h
LA LICORNE: 2075 Boul. St-Laurent, Mtl (843-4166) — Le Théâtre de la Manufacture présente « Les Grands Soleils » de Jacques Ferron, sous la dir. d'Albert Millaire, le 25 nov. à 20h30 — « Le party de Paline » du 22 nov. au 21 déc., mar. au sam.

20h30
L'IMPROMPTU: 1201 O. Dorchester (878-2000) — Jacques Ouellet, pianiste-animateur, du lun. au sam. de 21h à 02h
MAISON DE LA CULTURE MAISONNEUVE: 4120 est rue Ontario, Mtl (872-4213) — Conférence « Jean Roy sur l'photographie » le 25 nov. à 20h — « A l'été » de Jeanne, Mtl (843-6615) — Opéra-Fête présente « Le système magistère » du 1 au 30 nov., mer. au sam. à 21h
RESTAURANT LA FORGE: 8375 Christophe-Colomb, Mtl (727-3729) — Ghislaine, organiste et chanteuse animatrice, en spectacle du jeu, au dim. de 19h30 à 24h
RISING SUN: 286 ouest Ste-Catherine, Mtl (861-0657) — Blue Monday Jam Session avec Jimmy James Band, le 25 nov.
SALLE WILFRID PELLETIER: PDA (842-2112) — L'Opéra de Montréal présente « Cavalleria Rusticana » de Mascagni, et « Suor Angelica » de Puccini, 25-30 nov. à 20h
SALLE SAINT-LOUIS DE FRANCE: 3767 rue Berri, Mtl (845-5211) — « La noce » en prolongation du 3 au 7 déc., sem. 20h30, sam. 17h, et 21h
SALON DE CENT: 1647 rue St-Denis, Mtl (288-4811) — « Sans mur » spectacle musical avec Geneviève Mauffette, Pierre Nadeau et Bill Gagnon, du 5 au 27 nov., du dim. au mer. à 20h30
STUDIO-THÉÂTRE ALFRED-LALIBERTÉ: UQAM 1455 St-Denis, Mtl — « Marie Asphalte » de Serge Gagné, m. en s. Claude Poissant, du 26 au 30 nov. à 20h30
TANGENTE: 3655 St-Laurent, ste 303, Mtl (842-3532) — Dulcinée Langlois présente « Cercle vicieux ou l'histoire de la fille qui n'arrêta pas de courir » du 20 nov. au 1 déc., du mer. au dim. à 20h30
THÉÂTRE D'AUJOURD'HUI: 1297 rue Papineau, Mtl (523-1211) — Les Folies Allées présentent « Mademoiselle Autobody » du 7 au 30 nov., mar. au sam. 20h30, dim. 15h
THÉÂTRE CALIXA-LAVALLÉE: 3819 Calixa-Lavallée, Mtl (872-3947) — « Bastionia An 2000 » texte de Rodrigo Gonzalez, adaptation et traduction de Lucie Lapointe, 28 au 30 nov. à 20h
THÉÂTRE CENTAURE: 453 St-François-Xavier, Mtl (288-3161) — « The zen of an intelligent machine » de William Kuhns, du 7 nov. au 22 déc., mar. au sam. 20h, dim. 19h, matinée le sam. 14h
THÉÂTRE FELIX LECLERC: 1456 est Ste-Catherine, Mtl (521-4650) — « Même jour, même heure, l'an prochain » de Bernard Stieglitz, traduction François Tassé, m. en s. Jean-Yves Laforce, du 7 nov. au 1 déc.
THÉÂTRE MAISONNEUVE: PDA (842-2112) — Orchestre métropolitain du Grand-Montréal, chef d'orchestre Marc Bélanger, le 25 nov. à 20h
THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE: 84 ouest Ste-Catherine, Mtl (861-0563) — « La cuisine » d'Arnold Wesker, m. en s. Guillermo De Andrea, à compter du 21 nov.
THÉÂTRE DENISE PELLETIER: 4353 est Ste-Catherine, Mtl (253-8974) — « Le seigneur des anneaux » m. en s. André Viens, du 24 oct. au 30 nov., les ven. et sam. à 20h30 (supplémentaires 6-7 déc. à 20h30, 1 et 8 déc. à 14h)
THÉÂTRE PORT ROYAL: PDA (842-2112) — « Le gars de Québec » de Michel Tremblay, sous la dir. de Gilbert Lepage, du 30 oct. au 7 déc. du mar. au ven. 20h, sam. 17h, et 21h (supplémentaires les 12-13 déc. à 20h, 14 déc. à 17h, et 21h)
THÉÂTRE DE QUATRE SOUS: 100 est ave des Pins, Mtl (845-7277) — « Being at home with Claude » création québécoise de René-Daniel Dubois, m. en s. Daniel Roussel, du 13 nov. au 8 déc., du mar. au sam. 20h, le dim. à 15h
THÉÂTRE DU RIDEAU VERT: 4664 St-Denis, Mtl (844-1793) — « Avant la nuit, Offenbach » de Michel Garneau, m. en s. Michelle Rossignol, du 19 nov. au 22 déc., mar. au ven. 20h, sam. 17h, et 21h, dim. 15h

Société de musique contemporaine du Québec

Une oeuvre insuffisante pour un interprète éblouissant

MUSIQUE

JEAN-PHILIPPE BEAUDIN

Ensemble de la Société de musique contemporaine du Québec, placé sous la direction de Serge Garant; avec la participation du clarinettiste Roger Heaton, artiste invité. Programme : Christopher Fox, *Reeling* (1982); Denis Smalley, *Clarinet Threads* (1985); Horatiu Radulescu, *The Inner Time, op. 42.2* (1983); Hans Werner Henze, *Le Miracle de la rose* (« Imaginary Theatre II ») (1981). Concert présenté en collaboration avec le British Council, le jeudi 21 novembre, à la salle Pollack.

Le clarinettiste britannique Roger Heaton est un artiste éblouissant. Spécialisé dans l'interprétation de la musique contemporaine, il tire de son instrument, sans le moindre effort apparent, des sonorités aussi étranges que fascinantes. Son extraordinaire habileté

technique et le naturel avec lequel il exécute le répertoire moderne méritent d'être cités : il est en effet assez rare de rencontrer un musicien qui se joue des difficultés avec autant d'aisance et de bonheur.

Mais un instrumentiste accompli ne peut livrer la plénitude de son talent que s'il se mesure à des oeuvres capables de lui rendre justice. Ce n'est malheureusement pas ce qui s'est produit, jeudi dernier, au concert de la Société de musique contemporaine du Québec, où Heaton a joué des pages de Fox, Smalley, Radulescu et Henze.

Disons tout de suite que *Reeling* et *The Inner Time, op. 42.2* ne sont pas des oeuvres dont on parlera très longtemps. Fox et Radulescu ont, de toute évidence, très peu à dire musicalement. Par contre, *Clarinet Threads*, de Denis Smalley, proposait une démarche nettement plus intéressante; mais, là encore, on nota une certaine pauvreté de la conception particulière-

ment évidente dans l'élaboration du discours musical.

La deuxième partie du concert avait été consacrée à l'audition d'une seule oeuvre, *Le Miracle de la rose*, que Hans Werner Henze composa, en 1981, en s'inspirant du roman du même nom de Jean Genet (et non pas Genêt, comme on a malencontreusement orthographié ce nom dans le programme) qui chante la beauté et la grandeur d'un adolescent assassin. Sous-titré « Imaginary Theatre II », *Le Miracle de la rose* se présente comme un poème symphonique en sept mouvements; écrit pour clarinette solo accompagnée d'une formation de chambre, il comporte en outre un programme où se trouve décrite, dans le détail, la vision surréaliste de l'exécution du meurtrier Harcomone, héros de Genet.

En dépit du caractère nettement contemporain de l'écriture de Henze, *Le Miracle de la rose* demeure une page de conception essentiellement romantique.

Le Centre d'essai des auteurs dramatiques 1965-1985

20 ans 20 lundis

LA MANUFACTURE présente en lecture publique

LES GRANDS SOLEILS de JACQUES FERRON

Mise en scène: Albert Millaire

Le lundi 25 novembre à 20h30

LA LICORNE 2075 boul. St-Laurent

Entrée gratuite. RÉSERVATIONS: 843-4166

TOUS LES MARDIS! \$250

"Aller voir 'CAMILA', un film éblouissant qui vous séduit par ses images... c'est l'éros, version infernale..." — Vincent Canby, N.Y. TIMES

SELECTION MICHELLE 1985

FESTIVAL MONDIAL CINÉMA

NOMINATION MEILLEUR FILM ÉTRANGER OSCAR 1984

Jean Talon président

un film de MARIA-LUISA REMBERG

avec SUSU PECORARO et IMANOLARIAS

ÉLYSEE 1

35 MILLION 842-8051

Version espagnole avec sous-titres français

SABELLE ANAN

CHRISTOPHE LAMBERT

6 h 15 DES SÉRIES QUI NE FAUT PAS RATER!

LE PARISIEN 5

12.55 - 3.05 - 5.20

840 St-Catherine 101-102-103-104

7.30 - 9.45

DEPARDIEU

MAURICE PALAT

LE PARISIEN 5

12.55 - 3.05 - 5.20

840 St-Catherine 101-102-103-104

7.30 - 9.45

PÉRIL EN LA DEMEURE

MICHEL DREUILLE

CHRISTOPHE LAMBERT

NICOLE GARCIA

ÉLYSEE 2

7.15 - 9.15

35 MILLION 842-8051

"Une fête du coeur et de l'humour."

— LE FIGARO —

3 HOMMES et un couffin

ROLAND GREGG, MICHEL BOUQUENAT, ANDRÉ DUBOIS

LE NOUVEAU film de Coline Serreau

CRÉMAZIE

ST-DENIS - CRÉMAZIE 388-4210

Lun. à ven.: 7:30 - 9:30

Sam.-dim.: 1:30 - 3:30 - 5:30 - 7:30 - 9:30

Mon choix... ma façon de vivre.

SPORTS

HOCKEY

Ligue nationale

Samedi	Ce soir	Les meneurs
Boston 5, Philadelphie 4	Minnesota à Buffalo	(Parties d'hier non comprises)
Rangers 5, Islanders 0	Mardi	Gretzky, Edm. 15 31 46
Hartford 8, Winnipeg 1	Calgary à Québec	Naslund, Can. 15 19 34
Washington 3, Québec 0	Winnipeg à New Jersey	Lemieux, Phil. 13 21 34
Montréal 4, Calgary 3	Toronto à St. Louis	Propp, Phil. 15 18 33
Edmonton 3, New Jersey 2	Chicago à Vancouver	Anderson, Edm. 16 15 31
Toronto 9, Detroit 3	Mercredi	Fraser, Chi. 13 17 30
Chicago 7, St. Louis 3	Buffalo à Detroit	Tanti, Vcr. 12 17 29
Minnesota 4, L. Angeles 2	Montréal à Washington	Linseman, Bos. 8 21 29
	Calgary à Rangers	Kerr, Phil. 21 7 28
	Winnipeg à Philadelphie	Skirko, Vcr. 15 13 28
	Toronto à Pittsburgh	Gartner, Was. 14 14 28
	Islanders à Minnesota	Sundstrom, Vcr. 5 23 28
	Vancouver à Edmonton	Broten, Min. 11 15 26
	Hartford à Los Angeles	Messier, Edm. 11 15 26
		Murray, Chi. 11 14 25
		Crowder, Bos. 11 14 25
		Francis, Har. 10 15 25
		Perreault, Buf. 9 16 25
		Savard, Chi. 12 12 24
		Nicholls, LA. 10 14 24
		Kurri, Edm. 10 14 24
		Boschman, Wpg. 11 12 23
		Christian, Was. 11 12 23
		Hawchuck, Win. 11 12 23
		Trotter, Is. 8 15 23
		Simmer, Bos. 14 8 22
		Pavelich, Ran. 12 10 22
		Bossy, Is. 12 10 22
		MacLean, Wpg. 11 11 22
		Quinn, Cal. 9 13 22
		Coffey, Edm. 7 15 22
		Suss'son, Was. 6 16 22
		Foligno, Buf. 12 9 21
		Haworth, Was. 11 10 21
		Turnbull, Wpg. 10 11 21
		Taylor, LA. 8 13 21
		Stastny, P. Qué. 7 14 21
		Smith, Can. 4 17 21
		Bourque, Bos. 4 17 21
		McInnis, Cal. 3 18 21
		Sutter, Phil. 3 18 21
		Vaive, Tor. 12 7 19
		Dahlin, Can. 11 8 19
		Sandstrom, Ran. 10 9 19
		Richer, Can. 9 10 19
		Pederson, Bos. 9 10 19
		Williams, LA. 6 13 19
		Tonelli, Is. 6 13 19
		Craven, Phil. 6 13 19
		Laughlin, Was. 6 13 19
		Poulin, Phil. 4 15 19
		Goulet, Qué. 11 7 18

HOCKEY

LIGUE NATIONALE

Division Prince-de-Galles

Section Charles Adams	pj	g	p	n	bp	bc	pts
BOSTON	21	11	6	4	89	72	26
BUFFALO	20	12	7	1	79	60	25
QUÉBEC	20	10	9	1	79	72	21
MONTREAL	20	9	8	3	81	80	21
HARTFORD	19	9	10	0	68	77	18

Section Lester Patrick	pj	g	p	n	bp	bc	pts
PHILADELPHIE	20	16	4	0	97	61	32
WASHINGTON	21	12	6	3	82	65	27
RANGERS NY	20	10	9	1	77	62	27
ISLANDERS NY	19	8	7	4	73	75	20
NEW JERSEY	19	8	10	1	69	76	17
PITTSBURGH	20	6	11	3	71	75	15

Division Clarence Campbell

Section James Norris	pj	g	p	n	bp	bc	pts
ST-LOUIS	19	8	8	3	66	75	19
CHICAGO	20	8	10	2	82	88	18
MINNESOTA	20	5	10	5	73	79	15
DETROIT	20	4	12	4	65	103	12
TORONTO	20	4	13	3	74	89	11

Section Connie Smythe	pj	g	p	n	bp	bc	pts
EDMONTON	21	15	4	2	103	73	32
CALGARY	20	10	7	3	88	73	23
VANCOUVER	22	9	11	2	89	92	20
WINNIPEG	21	8	11	2	79	102	18
LOS ANGELES	20	5	14	1	67	102	11

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

CLASSEMENT	pj	g	p	n	bp	bc	pts
VERDUN	28	19	8	1	151	131	39
DRUMMONDVILLE	30	17	10	3	142	127	37
HULL	28	18	10	0	137	107	36
ST-JEAN	30	15	13	2	146	150	32
CHICOUTIMI	29	14	12	3	159	132	31
LAVAL	27	14	13	0	152	155	28
SHAWINIGAN	28	12	14	2	135	143	26
T-RIVIÈRES	29	11	16	2	146	164	24
LONGUEUIL	28	8	18	2	120	137	18
GRANBY	28	7	20	1	129	172	15

Section Lester Patrick

Haw'chuck, Win	11	12	23
Trottier, Isl.....	8	15	23
Simmer, Bos.....	14	8	22
Pavelich, Ran....	12	10	22
Bossy, Isl.....	12	10	22
MacLean, Wpg ..	11	11	22
Quinn, Cal.....	9	13	22
Coffey, Edm.....	7	15	22
Gust'sson, Was.	6	16	22
Foligno, Buf.....	12	9	21
Haworth, Was....	11	10	21
Turnbull, Wpg...	10	11	21
Taylor, LA.....	8	13	21
Stacy, D. Buf....	3	15	21

Section James Norris

Bourque, Bos....	4	17	21
McInnis, Cal.....	3	18	21
Sutner, Phi.....	3	18	21
Vaive, Tor.....	12	7	19
Dahlin, Can....	11	8	19
Sandstrom, Ran.....	10	9	19
Richer, Can....	9	10	19
Pederson, Bos..	9	10	19
Williams, LA.....	6	13	19
Tonelli, Isl.....	6	13	19
Craven, Phi.....	6	13	19
Laughlin Was....	6	13	19
Poulin, Phi.....	4	15	19
Goulet, Qué....	11	7	18

LHJMQ

Vendredi	pj	g	p	n	bp	bc	pts
Hull 5, Verdun 3	28	19	8	1	151	131	39
Chicoutimi 3, Shawinigan 1	30	17	10	3	142	127	37
Drumville 8, Longueuil 2	28	18	10	0	137	107	36
Granby 7, T-Rivières 5	30	15	13	2	146	150	32
Laval 5, St-Jean 1	29	14	12	3	159	132	31
	27	14	13	0	152	155	28
	28	12	14	2	135	143	26
	29	11	16	2	146	164	24
	28	8	18	2	120	137	18
	28	7	20	1	129	172	15

Victoire difficile de 4-3 sur les Flames

Le Canadien rejoint les Nordiques

DANIEL CAZA

(PC) — Le Canadien a complété sa deuxième tranche de 10 matches en l'emportant 4-3, samedi soir, aux mains des Flames de Calgary, devant 18,084 spectateurs au Forum.

Voilà de quoi satisfaire l'entraîneur Jean Perron, puisque ses hommes ont subi un seul revers (5-4 contre les Oilers d'Edmonton en prolongation), durant cette période.

« Si on m'assurait d'amasser 13 points par tranche de 10 matches, je ne m'inquiéterais pas de notre position au classement à la fin de la saison », a déclaré Perron.

Le Canadien a ainsi rejoint les Nordiques de Québec au troisième rang de la section Adams.

Perron désirait cette victoire autant que les millions qu'il n'a pas gagnés au dernier tirage de la 6-49. Sur-tout après avoir perdu une partie qu'il aurait dû remporter contre les Oilers. Mais il a fallu que le Canadien s'ajuste au style des Flames pendant au moins 40 minutes pour y arriver.

Ce sont finalement les buts de Mats Naslund et de Sergio Momesso qui ont rompu l'égalité de 2-2, au début de la troisième période.

Hakan Loob a redonné espoirs aux Flames à moins de quatre minutes de la fin, mais Patrick Roy, qui a re-

poussé 36 lancers, a résisté à leurs attaques répétées.

Kjell Dahlin et Bobby Smith ont ajouté les autres filets du Canadien.

Du côté des Flames, les deux premiers buts ont été marqués par Dan Quinn et Perry Berezan.

Après deux périodes, le compte était égal, mais les Flames avaient nettement dominé, totalisant 25 tirs contre 10.

Après que Smith eut ouvert le pointage à 3:13 du premier engagement, à la suite d'une bête du défenseur Jamie Macoun, le Canadien a tenu le coup jusqu'à mi-chemin du match.

Cependant, les Flames ont alors réussi deux buts en 37 secondes pour prendre l'initiative 2-1.

Quinn a d'abord saisi un retour de lancer d'Al MacInnis pour déjouer Roy à 12:28.

Puis, à 13:05, le tir des poignets de Berezan a fait bien mal paraître le gardien du Tricolore.

Ces deux buts ont fait en sorte d'animer davantage les hostilités. Jusqu'à ce moment, les deux équipes avaient joué de manière serrée et le spectacle en avait souffert.

« Je n'aurais pas payé le coût d'un billet pour assister à ces deux premières périodes, a convenu Naslund. Heureusement, nous nous sommes réveillés à temps ».

Si la deuxième moitié du second tiers s'est révélée intéressante, le 11e but de la saison de Dahlin, pendant une supériorité numérique, a promis de l'action au troisième.

Ainsi, le Tricolore a laissé de côté son plan de match défensif au vestiaire et il s'est lancé à la poursuite des défenseurs des Flames dès le début de la troisième période.

Cet échec-avant s'est avéré très efficace, puisqu'il lui a permis de prendre les devants 4-2.

Mario Tremblay a d'abord enlevé le disque à Joel Otto dans le coin de la patinoire pour le remettre à Naslund dans l'enclave.

Le plus âgé des deux Suédois n'a évidemment pas raté sa chance et il a signé sa 15e réussite.

Une minute et 15 secondes plus tard, Momesso a été laissé seul devant le filet de Réjean Lemelin. Smith l'a aperçu du coin de l'oeil et



Ryan Walter, du Canadien, et Jamie Macoun, des Flames, se bousculent le long de la clôture pour prendre possession de la rondelle.

sa passe n'a pas manqué de précision. Lemelin n'a jamais pu se défendre.

Les Flames ont combattu jusqu'à la toute fin. Après le but de Lobb, ils ont constamment occupé le territoire montrealais.

Roy a toutefois continué de briller lui aussi. « Patrick a gagné des points, a d'ailleurs commenté Perron. Et ce n'est pas la première fois qu'il nous gagne un gros match cette

saison ».

■ Outre DeBlois, Tremblay et Kurvers, Steve Rooney, Claude Lemieux, Chris Nilan, Mike Lalor, Petr Svoboda, Brian Skrudland, Sergio Momesso, Doug Soetaert et Steve Penney ont participé à l'exercice optionnel d'hier. L'entraîneur Jean Perron n'est même pas présent au Forum. C'est Jacques Laperrière qui s'est chargé de commander l'entraînement.

AVIS PUBLICS

LE CAVALIER A REQU MANDAT DE VENDRE PAR VOIE D'ENCAIN PUBLIC (EN BLOC) Les biens nantis dans l'affaire: LES VÊTEMENTS CLUB-TEX L'EE Lieux d'encan: 505 Sauvé O, suite 106 Montréal (Québec) Date de l'encan: Le 28 novembre 1985 à 12:00 (midi) Seront vendus: 6 machines à coudre 3 mises à prix: \$4,000.00 C. Termes: Comptant sur adjudication ENCAINEMENTS LE CAVALIER 1306 Basin St. Montréal (Québec) H3C 1W2 Tél.: 935-8875

PRENEZ AVIS que la requérante, Canadien Pacifique Express & Transport Ltd., détentric du permis M-305413, s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation d'offrir les services suivants par permis spécial: TRANSPORT RESTREINT - LONGUE DISTANCE - ROUTE RESTREINTE CONTRAT De St-Raymond à la frontière Québec-Etats-Unis (tous ports de sortie) pour le transport de marchandises pour le compte de la Compagnie de Papiers St-Raymond (1983) Inc. Destination: Tous les points des États-Unis. Condition: Ce permis sera opéré conjointement avec le permis complémentaire requis. Droit additionnel: La détentric pourra utiliser l'Ontario en corridor. TRANSPORT RESTREINT - LONGUE DISTANCE - ROUTE RESTREINTE CONTRAT De St-Raymond à la frontière Québec/Ontario (tous ports de sortie) pour le transport de marchandises pour le compte de la Compagnie de Papiers St-Raymond (1983) Inc. Destination: Tous les points de l'Ontario. Condition: Ce permis sera opéré conjointement avec le permis complémentaire requis. Durée: 364 jours. La requérante demande de plus, conformément à l'article 85 du règlement sur les règles de pratique et de régulation interne de la Commission que la décision prenne effet à la date où elle sera rendue. Toute personne intéressée à faire opposition à la présente demande devra la faire dans les cinq (5) jours suivant la dernière parution de cet avis en s'adressant à la Commission des transports du Québec. Me Jocelyn Lecle, MARTINEAU WALKER Procureurs de la requérante 1ère parution: 25 novembre 1985 2ème parution: 26 novembre 1985

PRENEZ AVIS que la requérante, Canadien Pacifique Express & Transport Ltd., détentric du permis M-305413, s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation d'offrir les services suivants par permis spécial: TRANSPORT RESTREINT - LONGUE DISTANCE - ROUTE RESTREINTE CONTRAT De St-Raymond à la frontière Québec-Etats-Unis (tous ports de sortie) pour le transport de marchandises pour le compte de la Compagnie de Papiers St-Raymond (1983) Inc. Destination: Tous les points des États-Unis. Condition: Ce permis sera opéré conjointement avec le permis complémentaire requis. Droit additionnel: La détentric pourra utiliser l'Ontario en corridor. TRANSPORT RESTREINT - LONGUE DISTANCE - ROUTE RESTREINTE CONTRAT De St-Raymond à la frontière Québec/Ontario (tous ports de sortie) pour le transport de marchandises pour le compte de la Compagnie de Papiers St-Raymond (1983) Inc. Destination: Tous les points de l'Ontario. Condition: Ce permis sera opéré conjointement avec le permis complémentaire requis. Durée: 364 jours. La requérante demande de plus, conformément à l'article 85 du règlement sur les règles de pratique et de régulation interne de la Commission que la décision prenne effet à la date où elle sera rendue. Toute personne intéressée à faire opposition à la présente demande devra la faire dans les cinq (5) jours suivant la dernière parution de cet avis en s'adressant à la Commission des transports du Québec. Me Jocelyn Lecle, MARTINEAU WALKER Procureurs de la requérante 1ère parution: 25 novembre 1985 2ème parution: 26 novembre 1985

PRENEZ AVIS que la requérante, Canadien Pacifique Express & Transport Ltd., détentric du permis M-305413, s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation d'offrir les services suivants par permis spécial: TRANSPORT RESTREINT - LONGUE DISTANCE - ROUTE RESTREINTE CONTRAT De St-Raymond à la frontière Québec-Etats-Unis (tous ports de sortie) pour le transport de marchandises pour le compte de la Compagnie de Papiers St-Raymond (1983) Inc. Destination: Tous les points des États-Unis. Condition: Ce permis sera opéré conjointement avec le permis complémentaire requis. Droit additionnel: La détentric pourra utiliser l'Ontario en corridor. TRANSPORT RESTREINT - LONGUE DISTANCE - ROUTE RESTREINTE CONTRAT De St-Raymond à la frontière Québec/Ontario (tous ports de sortie) pour le transport de marchandises pour le compte de la Compagnie de Papiers St-Raymond (1983) Inc. Destination: Tous les points de l'Ontario. Condition: Ce permis sera opéré conjointement avec le permis complémentaire requis. Durée: 364 jours. La requérante demande de plus, conformément à l'article 85 du règlement sur les règles de pratique et de régulation interne de la Commission que la décision prenne effet à la date où elle sera rendue. Toute personne intéressée à faire opposition à la présente demande devra la faire dans les cinq (5) jours suivant la dernière parution de cet avis en s'adressant à la Commission des transports du Québec. Me Jocelyn Lecle, MARTINEAU WALKER Procureurs de la requérante 1ère parution: 25 novembre 1985 2ème parution: 26 novembre 1985

PRENEZ AVIS que la requérante, Canadien Pacifique Express & Transport Ltd., détentric du permis M-305413, s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation d'offrir les services suivants par permis spécial: TRANSPORT RESTREINT - LONGUE DISTANCE - ROUTE RESTREINTE CONTRAT De St-Raymond à la frontière Québec-Etats-Unis (tous ports de sortie) pour le transport de marchandises pour le compte de la Compagnie de Papiers St-Raymond (1983) Inc. Destination: Tous les points des États-Unis. Condition: Ce permis sera opéré conjointement avec le permis complémentaire requis. Droit additionnel: La détentric pourra utiliser l'Ontario en corridor. TRANSPORT RESTREINT - LONGUE DISTANCE - ROUTE RESTREINTE CONTRAT De St-Raymond à la frontière Québec/Ontario (tous ports de sortie) pour le transport de marchandises pour le compte de la Compagnie de Papiers St-Raymond (1983) Inc. Destination: Tous les points de l'Ontario. Condition: Ce permis sera opéré conjointement avec le permis complémentaire requis. Durée: 364 jours. La requérante demande de plus, conformément à l'article 85 du règlement sur les règles de pratique et de régulation interne de la Commission que la décision prenne effet à la date où elle sera rendue. Toute personne intéressée à faire opposition à la présente demande devra la faire dans les cinq (5) jours suivant la dernière parution de cet avis en s'adressant à la Commission des transports du Québec. Me Jocelyn Lecle, MARTINEAU WALKER Procureurs de la requérante 1ère parution: 25 novembre 1985 2ème parution: 26 novembre 1985

PRENEZ AVIS que la requérante, Canadien Pacifique Express & Transport Ltd., détentric du permis M-305413, s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation d'offrir les services suivants par permis spécial: TRANSPORT RESTREINT - LONGUE DISTANCE - ROUTE RESTREINTE CONTRAT De St-Raymond à la frontière Québec-Etats-Unis (tous ports de sortie) pour le transport de marchandises pour le compte de la Compagnie de Papiers St-Raymond (1983) Inc. Destination: Tous les points des États-Unis. Condition: Ce permis sera opéré conjointement avec le permis complémentaire requis. Droit additionnel: La détentric pourra utiliser l'Ontario en corridor. TRANSPORT RESTREINT - LONGUE DISTANCE - ROUTE RESTREINTE CONTRAT De St-Raymond à la frontière Québec/Ontario (tous ports de sortie) pour le transport de marchandises pour le compte de la Compagnie de Papiers St-Raymond (1983) Inc. Destination: Tous les points de l'Ontario. Condition: Ce permis sera opéré conjointement avec le permis complémentaire requis. Durée: 364 jours. La requérante demande de plus, conformément à l'article 85 du règlement sur les règles de pratique et de régulation interne de la Commission que la décision prenne effet à la date où elle sera rendue. Toute personne intéressée à faire opposition à la présente demande devra la faire dans les cinq (5) jours suivant la dernière parution de cet avis en s'adressant à la Commission des transports du Québec. Me Jocelyn Lecle, MARTINEAU WALKER Procureurs de la requérante 1ère parution: 25 novembre 1985 2ème parution: 26 novembre 1985

PRENEZ AVIS que la requérante, Canadien Pacifique Express & Transport Ltd., détentric du permis M-305413, s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation d'offrir les services suivants par permis spécial: TRANSPORT RESTREINT - LONGUE DISTANCE - ROUTE RESTREINTE CONTRAT De St-Raymond à la frontière Québec-Etats-Unis (tous ports de sortie) pour le transport de marchandises pour le compte de la Compagnie de Papiers St-Raymond (1983) Inc. Destination: Tous les points des États-Unis. Condition: Ce permis sera opéré conjointement avec le permis complémentaire requis. Droit additionnel: La détentric pourra utiliser l'Ontario en corridor. TRANSPORT RESTREINT - LONGUE DISTANCE - ROUTE RESTREINTE CONTRAT De St-Raymond à la frontière Québec/Ontario (tous ports de sortie) pour le transport de marchandises pour le compte de la Compagnie de Papiers St-Raymond (1983) Inc. Destination: Tous les points de l'Ontario. Condition: Ce permis sera opéré conjointement avec le permis complémentaire requis. Durée: 364 jours. La requérante demande de plus, conformément à l'article 85 du règlement sur les règles de pratique et de régulation interne de la Commission que la décision prenne effet à la date où elle sera rendue. Toute personne intéressée à faire opposition à la présente demande devra la faire dans les cinq (5) jours suivant la dernière parution de cet avis en s'adressant à la Commission des transports du Québec. Me Jocelyn Lecle, MARTINEAU WALKER Procureurs de la requérante 1ère parution: 25 novembre 1985 2ème parution: 26 novembre 1985

PRENEZ AVIS que la requérante, Canadien Pacifique Express & Transport Ltd., détentric du permis M-305413, s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation d'offrir les services suivants par permis spécial: TRANSPORT RESTREINT - LONGUE DISTANCE - ROUTE RESTREINTE CONTRAT De St-Raymond à la frontière Québec-Etats-Unis (tous ports de sortie) pour le transport de marchandises pour le compte de la Compagnie de Papiers St-Raymond (1983) Inc. Destination: Tous les points des États-Unis. Condition: Ce permis sera opéré conjointement avec le permis complémentaire requis. Droit additionnel: La détentric pourra utiliser l'Ontario en corridor. TRANSPORT RESTREINT - LONGUE DISTANCE - ROUTE RESTREINTE CONTRAT De St-Raymond à la frontière Québec/Ontario (tous ports de sortie) pour le transport de marchandises pour le compte de la Compagnie de Papiers St-Raymond (1983) Inc. Destination: Tous les points de l'Ontario. Condition: Ce permis sera opéré conjointement avec le permis complémentaire requis. Durée: 364 jours. La requérante demande de plus, conformément à l'article 85 du règlement sur les règles de pratique et de régulation interne de la Commission que la décision prenne effet à la date où elle sera rendue. Toute personne intéressée à faire opposition à la présente demande devra la faire dans les cinq (5) jours suivant la dernière parution de cet avis en s'adressant à la Commission des transports du Québec. Me Jocelyn Lecle, MARTINEAU WALKER Procureurs de la requérante 1ère parution: 25 novembre 1985 2ème parution: 26 novembre 1985

PRENEZ AVIS que la requérante, Canadien Pacifique Express & Transport Ltd., détentric du permis M-305413, s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation d'offrir les services suivants par permis spécial: TRANSPORT RESTREINT - LONGUE DISTANCE - ROUTE RESTREINTE CONTRAT De St-Raymond à la frontière Québec-Etats-Unis (tous ports de sortie) pour le transport de marchandises pour le compte de la Compagnie de Papiers St-Raymond (1983) Inc. Destination: Tous les points des États-Unis. Condition: Ce permis sera opéré conjointement avec le permis complémentaire requis. Droit additionnel: La détentric pourra utiliser l'Ontario en corridor. TRANSPORT RESTREINT - LONGUE DISTANCE - ROUTE RESTREINTE CONTRAT De St-Raymond à la frontière Québec/Ontario (tous ports de sortie) pour le transport de marchandises pour le compte de la Compagnie de Papiers St-Raymond (1983) Inc. Destination: Tous les points de l'Ontario. Condition: Ce permis sera opéré conjointement avec le permis complémentaire requis. Durée: 364 jours. La requérante demande de plus, conformément à l'article 85 du règlement sur les règles de pratique et de régulation interne de la Commission que la décision prenne effet à la date où elle sera rendue. Toute personne intéressée à faire opposition à la présente

SPORTS

Ils mettent fin à une disette de 21 ans

Les Lions remportent la coupe Grey

BERNARD CYR

(PC) — Comment expliquer que la 73e édition du match de la Coupe Grey a donné lieu à du bon football, quand il y a un écart de 13 points à la marque finale.

C'est pourtant la meilleure façon de décrire la victoire de 37-24 des Lions de la Colombie-Britannique sur les Tiger-Cats de Hamilton, hier après-midi au Stade olympique de Montréal, dans le match de championnat de la Ligue canadienne de football.

Les Lions ont ainsi mis fin à une disette de 21 ans sans gagner la coupe, la plus longue de la ligue. Ce déshonneur revient maintenant aux Roughriders de la Saskatchewan, qui n'ont pas touché à la coupe depuis 1966.

Ce sont trois longs jeux qui ont fait la différence dans le match, des passes de touché de 84 et 59 verges de Roy Dewalt à Ned Armour et de 66 verges à Jim Sandusky.

Le botteur Lui Passaglia a com-

plété le pointage avec cinq placements, trois transformations et un simple. Cette performance et un superbe jeu d'instinct lui ont valu le titre de joueur canadien du match.

Passaglia a réussi son simple avec 40 secondes à faire au match, sur une tentative de placement de 37 verges.

S'il avait réussi, il aurait égalé le record de six placements en un match réalisé en 1977 par Don Sweet, des Alouettes de Montréal.

Dewalt, qui a lancé trois passes de touché et totalisé 394 verges de gains par la voie des airs sur seulement 14 passes complétées, a été choisi le joueur offensif par excellence.

James Parker, qui remportait la Coupe Grey pour la quatrième fois de sa carrière, a quant à lui mérité le titre de meilleur joueur défensif.

Les Tiger-Cats, menés en attaque par Ken Hobart, ont disputé un bon match, bien meilleur que l'an dernier quand les représentants de la ville de Hamilton avaient été humiliés 47-17 par les Blue Bombers de Winnipeg.

Hobart a gagné 110 verges au sol,

mais n'a vu que 10 de ses 32 passes être captées, pour des gains de 174 verges.

Le jeu du match

Si les touchés de Armour et Sandusky ont été fort spectaculaires, c'est probablement Passaglia qui a réussi le jeu-clé de la rencontre.

Les Tiger-Cats venaient de prendre une avance de 14-13 au pointage, après avoir effacé un déficit de 13 points, à la 13e minute du deuxième quart, quand Passaglia, en formation de botté de dégagement, a couru 13 verges pour gagner un premier jeu.

Sur le jeu suivant, et 40 secondes seulement après le deuxième touché des Tiger-Cats, Dewalt lançait une passe de touché de 59 verges à Armour, pour redonner aux siens une priorité de 20-14.

« Il y a eu plusieurs jeux importants dans le match, mais j'admets que cette course de 13 verges nous a probablement redonné le momentum, a dit Passaglia dans un vestiaire en folie. Nous menions 13-0, ils

ont pris l'avance et je devais botter de ma ligne de 35 ».

« Ce n'était pas un jeu planifié, j'ai été forcé de courir, a expliqué le botteur. J'ai vu le numéro 65 (Mitchell Price) s'approcher de moi et je savais qu'il allait bloquer le ballon. J'ai réagi instinctivement ».

Qui sait quelle allure aurait pris le match si Price avait effectivement bloqué le ballon et si les Tiger-Cats avaient marqué un troisième touché consécutif.

Ce sont plutôt les Lions qui ont tourné la situation à leur avantage, comme réussissent toujours à le faire les équipes championnes.

Les Lions ont même ajouté à leur avance avant la fin du deuxième quart, quand Parker a frappé solidement Hobart et recouvré le ballon à 22 verges des buts des Tiger-Cats.

Un placement de 24 verges de Passaglia a permis aux Lions de rentrer au vestiaire avec une avance de neuf points, 23-14.

« Nous étions en excellente position à la mi-temps. Nous menions par neuf points et nous nous apprêtions à recevoir le botté d'envoi, pour amorcer le troisième quart. J'ai simplement mentionné aux gars de conserver le même rythme », a indiqué le pilote Don Matthews.



Le quart-arrière Roy Dewalt et le receveur Mervyn Fernandez, des Lions, exhibent fièrement la coupe Grey après leur éclatante victoire de 37-24 sur les Tiger-Cats de Hamilton.

Payton égale le record de Simpson et de Campbell

2e jeu blanc d'affilée pour les Bears

CHICAGO (AP) — L'incroyable Walter Payton a inscrit un touché sur une course de 40 verges et a enregistré une septième rencontre de plus de 100 verges au sol, hier, aidant les Bears de Chicago à remporter une deuxième victoire d'affilée par blanchissage et une 12e cette saison, 36-0 devant les Falcons d'Atlanta.

Seuls les Bears de 1934 (13 victoires d'affilée en début de calendrier) et les Dolphins de 84 (14 victoires) ont réalisé des séquences supérieures à celle de l'édition 85 des Bears de Chicago.

chissages d'affilée. Nous sommes en mesure de marquer 60 points. Nous ne savons pas encore la valeur exacte de l'équipe et c'est ce qui me fait le plus peur ».

La course de touché de Payton a été le fait saillant d'une poussée de 20 points des Bears au deuxième quart. Elle a été suivie d'une passe de 50 verges de Steve Fuller à Willie Gault, plaçant le ballon à la ligne d'une verge. Sur le jeu suivant, William « The Refrigerator » Perry franchissait la zone des buts. Il s'agissait du troisième touché de la sai-

son pour l'ailier défensif qui fait du blocage pour Payton à l'attaque.

Les Bears méritent par ailleurs une deuxième victoire d'affilée par blanchissage. Les Bears n'ont pas permis un point au cours des 10 derniers quarts et n'ont pas accordé de touché à leurs 13 derniers.

Pour leur part, les Falcons se retrouvent avec une fiche de 2-10. Leur meilleure poussée à l'attaque s'est arrêtée à 18 verges des buts quand Gerald Riggs — 30 courses pour 110 verges —, a été plaqué à court du premier jeu.

Un record pour Clash

Il faut d'autre part souligner la performance de Darnell Clash, qui a établi hier un record pour un match de la Coupe Grey avec 105 verges de gains sur 12 retours de bottés de dégagement.

Bernie Ruoff, le botteur des Tiger-Cats, a conservé une excellente moyenne de 46,3 verges par botté, mais Clash retranchait continuellement de 10 à 12 verges à ses longs bottés, de sorte que l'attaque des Lions avait presque toujours une bonne position sur le terrain.

Comme les Lions, les Tiger-Cats ont marqué trois touchés, deux sur

des passes de Hobart, de 35 verges à Ron Ingram et 12 verges à Steve Stabler.

Un plongeon d'une verge de Johnny Shepherd a par ailleurs procuré une avance de 14-13 aux perdants, mais ils n'ont détenu cette avance que pendant 40 secondes et ne l'ont jamais obtenue par la suite.

Ruoff a obtenu les six autres points des siens, avec un placement

et trois transformations.

Les deux prochaines éditions du match de la Coupe Grey seront présentées au Stade de la B.C. Place, à Vancouver.

Si les Lions parviennent à conserver leurs joueurs vedettes, ils pourraient bien être de cette classique encore l'an prochain. Jusqu'à preuve du contraire, ils sont les nouveaux champions de la Ligue canadienne.

Coupe du monde de golf par équipes Le Canada victorieux par 5 coups

LA QUINTA, Californie (AP) — Les Canadiens Dan Halldorson et Dave Barr ont remporté avec une priorité de cinq coups la 32e édition de la coupe du monde de golf par équipes.

Halldorson, un résident de Brandon au Manitoba, qui avait fait équipe avec Jim Nelford dans le gain canadien en coupe du monde de 1980, a remis un compte final de 74. Barr, ancien vainqueur du titre individuel de la compétition, a pour sa part joué la normale (72).

Le pointage de 146 a permis aux Canadiens de terminer la compétition de quatre rondes avec un total de 559 coups, 17 coups sous la normale, sur le parcours de l'hôtel La Quinta.

Il s'agit de la troisième victoire canadienne en coupe du monde par équipes. George Knudson et Al Balding avaient été les premiers à ramener le titre en sol canadien en 1968.

Les États-Unis, représentés par Tom Kite et Lanny Wadkins, n'ont pas été en mesure de réduire l'écart de cinq coups qui les distançait du premier rang à l'aube de la quatrième ronde. De fait, l'avance des Canadiens s'est accrue à huit coups à la mi-parcours. Wadkins et Kite ont joué des comptes de 74 et ont conclu la compétition au troisième rang, avec un total de 564.

Au deuxième rang se retrouvent les Britanniques Howard Clark (70) et Paul Way (73) qui ont terminé avec un total de 563.

Le Pays de Galles a conclu en quatrième position avec 567 coups, suivis des Japonais Joe et Jett Ozaki, à 571.

Les Américains n'ont pas réalisé de birdies sur le premier neuf du parcours. Aucune des 31 équipes n'a par ailleurs été en mesure de chauffer les Canadiens. La priorité finale aurait pu être plus grande, n'eût été de trois boguys successifs d'Halldorson en fin de parcours.

Dans la compétition individuelle, le Britannique Howard Clark a remporté le trophée Internationale en raison d'une victoire par cinq coups sur l'Irlandais Christy O'Connor jr.

Clark a conclu avec un total de 272 coups, 16 coups sous la normale, cinq de mieux que l'Irlandais et six de mieux que le Canadien Halldorson (278).

INTER

Tirage du 22-11-85

NUMEROS LOTS

161797 250 000\$

61797 2 500\$

1797 250\$

797 50\$

97 10\$

Numeros non-décomposables:

044011 25 000\$

907271 25 000\$

755226 25 000\$

Numeros mobiles:

29113 2 500\$

9353 250\$

445 50\$

RÉSULTATS

1 LOT BONI DE 100 000 \$

10 LOTS BONIS de 25 000 \$ chacun

351B074

numéros non-décomposables

119A635	700A857	580A352
750A914	598A165	428A182
476B757	615B543	549B937

1011 LOTS BONIS DE 500 \$ chacun

numéros non-décomposables

100A043	209A778	316A284	421A232	533A729	614A423	724A887	854A201	1598270	2538361	3758770	4968283	5858198	6948526	7928007
104A818	211A209	318A088	422A833	534A088	616A115	726A655	858A634	1618219	2538423	3758996	4998481	5858569	6958095	7958362
105A046	212A085	318A282	422A859	534A366	620A639	726A839	863A994	1658451	2578548	3768039	5008266	5858865	6968937	7958613
106A262	212A595	318A472	423A669	534A603	621A095	731A585	865A611	1688059	2578620	3768433	5028972	5858977	6988450	7968454
106A561	214A245	319A393	424A032	535A406	622A113	731A646	866A732	1698744	2578923	3798689	5048710	5868391	6988740	7968619
107A336	216A092	324A713	425A997	535A965	622A461	733A128	866A728	1718909	2588063	3808836	5068928	5868442	7008620	8008817
109A191	216A568	325A720	427A758	538A612	623A995	740A577	867A224	1738728	2638868	3838902	5078244	5868739	7018670	8018108
109A340	216A769	325A782	428A269	542A430	625A406	742A569	872A303	1748085	2658612	3848024	5078415	5878448	7038377	8018371
112A769	217A322	325A850	429A960	544A276	627A041	743A688	874A532	1748223	2668206	3878229	5078496	5888330	7088721	8028995
113A035	217A954	332A813	432A603	544A604	632A302	749A629	876A569	1753550	2688901	3878977	5078909	5898875	7118255	8038039
117A245	218A705	333A736	434A230	547A424	634A356	749A983	876A637	1808475	2688939	3888663	5158345	5968723	7128265	8058154
117A796	219A006	334A488	436A909	547A551	634A547	751A426	878A286	1808746	2708587	3908025	5158484	5998833	7138783	8078149
118A334	223A993	335A670	437A319	548A448	639A261	753A686	878A741	1828276	2708974	3968252	5158874	6008335	7138953	8078391
118A472	225A333	336A881	440A511	550A517	639A591	755A920	879A760	1858219	2718405	3968298	5188363	6088694	7158061	8088537
118A868	225A822	338A541	442A642	550A616	640A848	756A166	884A986	1858365	2718887	3978509	5188608	6098692	7168234	8128761
121A299	225A963	340A117	443A838	551A513	642A889	756A227	885A847	1878575	2728959	3988263	5198800	6138165	7178139	8148188
122A590	231A779	343A408	448A480	553A763	643A141	756A691	887A619	1908081	2748452	3988420	5258960	6168954	7178844	8178377
124A068	232A067	343A983	450A155	554A666	648A298	757A891	887A673	1908563	2768250	4048095	5298937	6188251	7208366	8178548
125A596	232A756	348A006	452A692	555A529	648A665	763A635	887A790	1918579	2768871	4048716	5308440	6198239	7218179	8228240
127A986	236A684	348A011	453A706	557A366	649A317	770A376	891A685	1928370	2798946	4068469	5308507	6228711	7218484	8238529
136A068	238A101	348A427	455A128	557A907	649A483	772A488	894A105	1928684	2808402	4098336	5328865	6238234	7258438	8248910
139A800	241A357	348A563	458A761	558A846	649A574	776A685	895A425	1928835	2828221	4108411	5328928	6238795	7268019	8258772
139A807	241A807	353A274	459A451	559A497	651A120	777A442	1008376	1938877	2838216	4128493	5358610	6248046	7268046	8308028
140A107	242A186	355A132	459A593	559A520	652A049	777A540	1068529	1948044	2858081	4148133	5358743	6258757	7268050	8318789
141A349	242A677	356A306	460A363	560A457	654A490	779A844	1068568	1948853	2868940	4148800	5388203	6278837	7298151	8338964
142A711	244A136	356A938	462A854	561A129	654A527	780A175	1118748	1968150	2908426	4168029	5418006	6278867	7308209	8358267
144A863	247A967	358A936	465A820	561A576	658A375	780A308	1128139	1968212	2918132	4188402	5418197	6288314	7318499	8358324
145A401	249A225	362A114	468A497	562A127	658A861	783A023	1138106	2038267	2918393	4268012	5418387	6348872	7318343	8368564
146A083	250A751	363A341	468A835	565A694	659A828	784A623	1138366	2048551	2918942	4278708	5418526	6378830	7318719	8378276
146A665	255A663	364A277	470A711	565A931	663A166	784A129	1148072	2048552	2928673	4318928	5428880	6388397	7328635	8382625
148A358	255A680	364A287	471A078	567A643	663A941	787A153	1158427	2078262	2978112	4338796	5448891	6398658	7358408	8398741
152A199	257A067	364A301	475A575	568A119	666A585	790A671	1168660	2078869	3018716	4368408	5458418	6428742	7398185	8408490
153A646	259A055	365A371	476A216	570A357	668A304	794A138	1188039	2078903	3028612	4378906	5458697	6448430	7398253	8418427
154A361	259A205	367A149	477A751	571A703	668A731	796A094	1188841	2088587	3048970	4428843	5488699	6458590	7398619	8518200
156A140	259A283	367A674	478A478	573A037	671A762	796A866	1198542	2088877	3058563	4458680	5488925	6478541	7418680	8518780
159A546	260A589	368A059	486A219	574A336	672A557	798A226	1218695	2088788	3058637	4458926	5508132	6518098	7428046	8528116
160A178	261A090	370A002	487A050	575A870	676A081	799A039	1238052	2108491	3108056	4478575	5508283	6528129	7448656	8538733
162A264	261A704	371A030	487A963	577A767	676A775	800A220	1248579	2108499	3128485	4508443	5508882	6528474	7468270	8548783
162A746	262A136	371A075	488A675	578A757	677A862	802A255	1268450	2128056	3128723	4558539	5528252	6578763	7498307	8638075
164A154	265A463	371A704	494A683	579A206	677A899	803A005	1268940	2128115	3208509	4558938	5538697	6588593	7508736	8638089
164A694	265A710	372A740	498A531	580A862	679A025	804A075	1288078	2128438	3218917	4568742	5538850	6598425	7528520	8638193
165A767	267A504	373A570	499A686	583A763	679A206	808A813	1288109	2138473	3248788	4578220	5558752	6598832	7528621	8638412
168A748	267A821	374A592	500A690	583A808	680A588	813A210	1288376	2148755	3248788	4578220	5558752	6598832	7528621	8638412
169A900	268A851	375A937	501A981	584A155	682A707	814A294	1308691	2188236	3338650	4598601	5588377	6618651	7578602	8668313
170A338	271A224	378A367	502A230	586A010	684A681	815A438	1348544	2188818	3348532	4618187	5588635	6628032	7578746	8668717
172A736	274A024	381A372	503A565	587A250	686A717	818A015	1358008	2198344	3368612	4618694	5588652	6638677	7578980	8678623
173A117	275A636	385A962	505A913	587A333	688A799	818A801	1358785	22087						